



Rapport de Performance extra-financière

4.1 Mot du président	112
4.2 Marché et enjeux	116
4.2.1 Modèle économique	117
4.2.2 Stratégie RSE: la feuille de route pour un commerce positif	120
4.2.3 Valeurs et Gouvernance	123
4.2.4 Enjeux et ambitions	126
4.3 Stratégie climat: ambitions et objectifs environnementaux	129
4.3.1 Bilan carbone scopes 1,2 et 3 et intensité carbone	130
4.3.2 La décarbonation de nos solutions : IoT bas carbone	132
4.3.3 La décarbonation chez nos clients : les émissions évitées	136
4.3.4 Reporting TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosures)	139
4.4 Taxonomie Européenne	143
4.4.1 Contexte et cohérence	143
4.4.2 Évaluation et méthodologies	144
4.4.3 Résultats	146
4.4.4 Perspectives	147
4.5 Ambitions sociales et sociétales	151
4.5.1 Impacts sociétaux positifs	151
4.5.2 Une chaîne d'approvisionnement durable	155
4.5.3 Un environnement de travail où il fait bon vivre	157
4.6 Périmètre d'application et méthodologie	167
4.7 Rapport de l'OTI	171

4.1 Mot du président



Technologies pour un commerce positif

Thierry GADOU
Chairman & CEO,
SES-imagotag

2022 a été une année très active dans l'avancement de notre stratégie RSE, marquée par la certification ISO 14001 de notre système de management environnemental, la finalisation de notre calcul d'empreinte carbone totale (scopes 1, 2 et 3), l'élaboration de notre stratégie climat, l'audit éthique de notre chaîne d'approvisionnement, la poursuite de nos efforts en faveur de l'épanouissement de nos collaborateurs, saluée par une augmentation notable de leur satisfaction, l'amélioration de notre gouvernance, le tout couronné par l'obtention de la note Platinum par EcoVadis (top 1%).

Comme annoncé l'année dernière, nous avons poursuivi l'élaboration de notre stratégie climat, articulée autour de deux grands axes : d'une part décarboner nos produits et notre chaîne d'approvisionnement, d'autre part contribuer à décarboner le commerce par l'usage de nos solutions. Sur ces deux axes, les stratégies, indicateurs, objectifs et plans d'actions ont été définis, en cohérence avec notre ambition d'être neutre en émission GES à l'horizon 2030 en tenant compte de l'évaluation des émissions évitées. D'ores et déjà nous disposons d'une mesure de notre empreinte carbone totale, scopes 1, 2 et 3, et d'un plan d'action détaillé pour poursuivre la réduction de notre intensité carbone. Un important travail reste à réaliser sur la mesure précise des émissions évitées par la digitalisation des magasins physiques, en collaboration étroite avec nos clients.

Nous avons intensifié notre programme "Second Life" basé sur l'éco-conception et la réparabilité de nos produits et avons encore étendu la couverture géographique de nos centres de tri et de recyclage.

Un gros travail a été réalisé en matière de formalisation et de communication de nos politiques environnementales notamment en matière d'achat, de logistique, d'approvisionnement en minéraux issus de pays en guerre, de respect des certifications ROHS et REACH. De même en matière de politique sociale et sociétale.

Nous avons renouvelé pour la deuxième année notre engagement en faveur du Pacte mondial des Nations Unies, ainsi que notre adhésion aux Women Empowerment Principles et notre partenariat et soutien à la Women Initiative Foundation. En interne nous avons continué d'accroître la féminisation des salariés (34%) grâce à une politique volontariste de recrutement (41% de femmes en 2022) et d'augmentation du nombre de femmes manager (27%). Nous continuerons d'intensifier nos efforts jusqu'à la parité.

L'actionnariat salarié est une de nos convictions majeures pour créer un sens d'appartenance, une motivation à long terme dans une philosophie de création de valeur partagée. Nous avons continué d'accroître le taux de distribution d'instruments d'association au capital des collaborateurs, qui atteint désormais environ 30% du personnel. La dimension entrepreneuriale de notre groupe est une force incontestable, et nous sommes très fiers de la conception de notre plan qui combine bien le court et le long terme, clé de la performance durable. Nous arrivons au terme du plan précédent 2020-23 et soumettrons un nouveau plan à la prochaine assemblée générale pour la période 23-27.

En terme de gouvernance, notre conseil d'administration comprend désormais 50% de femmes et 50% d'administrateurs indépendants. Je suis très fier et reconnaissant de l'arrivée de Peter Brabeck-Letmathe au conseil. Enfin le comité RSE, des nominations et des rémunérations s'est enrichi du volet RSE et sa charte a été élargie en conséquence. Nos politiques en matière de gouvernance sont également disponibles sur notre site www.ses-imagotag.com.

Dans un contexte de crise climatique et énergétique toutes deux plus aigües que jamais, nous allons continuer en 2023 et dans les années à venir à intensifier nos travaux pour contribuer à la décarbonation du commerce.

Notre raison d'être commune

SES-imagotag invente les technologies de demain pour un commerce humain, durable et positif

Vers un commerce durable et unifié

Nous sommes convaincus que la digitalisation du commerce physique peut apporter une contribution positive au développement durable dans le monde.

Le commerce est le premier employeur du secteur privé – 15 % des emplois – et le premier secteur économique au monde (~20% du PIB mondial). Ce secteur d'activité est associé à des enjeux sociétaux et environnementaux majeurs : emploi, santé et sécurité alimentaire, gaspillage et gestion des déchets, consommation responsable, émissions de CO₂ (mix et origines des produits, logistique, emballages, construction, énergie, dernier kilomètre...), lien social et bien-vivre ensemble dans les villes et les quartiers.

Il s'agit pourtant d'un secteur soumis à des pressions économiques fortes, puisque le commerce physique – soit plus de 80 % du commerce total – est mis à l'épreuve par l'évolution rapide du comportement des consommateurs, par la multiplication des canaux de ventes, notamment numériques, par l'augmentation des coûts de main-d'œuvre, par des politiques fiscales défavorables (en comparaison du e-commerce), par l'érosion des marges et des capitalisations boursières qui freinent les réinvestissements nécessaires à la transformation des magasins physiques.

Les risques sociaux et environnementaux engendrés par l'évolution actuelle du commerce sont ainsi multiples :

- une forte croissance continue du e-commerce qui peut conduire (15 à 20% / an) d'ici 5 à 10 ans à une part de marché de 30 à 40 % au détriment des magasins physiques – c'est déjà le cas en Chine ;
- l'accélération actuelle du modèle de e-commerce "entrepôt" (livraison directe au consommateur depuis un entrepôt) pourrait continuer à affaiblir les commerçants traditionnels, provoquer la fermeture de magasins dans le monde et entraîner des répercussions négatives majeures sur l'emploi, les villes, le lien social, l'égalité d'accès aux biens de première nécessité, et affecter la commercialisation des produits locaux ;
- en matière d'impact carbone, ce modèle de développement conduira à la construction accélérée de millions de m² d'entrepôts automatisés. Cette construction massive d'infrastructures nouvelles pourrait conduire à l'émission d'un demi-milliard de tonnes de CO₂ au cours des 5 à 10 prochaines années.
- Par conséquent, l'évolution actuelle du commerce comporte des risques environnementaux et sociaux substantiels qui, étonnamment, ne sont pas au cœur des discussions actuelles sur le développement durable et apparaissent comme un « angle mort » du débat.

Un modèle de développement du commerce plus durable et plus responsable existe

Des millions de magasins physiques existent déjà aujourd'hui (20 millions) et apportent chaque jour une proximité immédiate, pour chaque consommateur, de tous les biens de consommation nécessaires. La digitalisation peut revitaliser ces actifs existants déjà amortis et transformer les magasins physiques en outils de commerce omnicanal (« phygital » soit physique et numérique) et de e-commerce local très efficaces, offrant d'une part une qualité de service exceptionnelle grâce à la préparation de commande en magasin (livraison express de proximité ou retrait rapide en click & collect) et d'autre part un service le plus économe et de loin plus faible en émission carbone.

Grâce à notre technologie (cloud, Internet des objets, reconnaissance d'images, IA, big data), de nombreux commerçants visionnaires s'inscrivent comme les pionniers de ce modèle unifié, tourné vers le développement d'un commerce plus durable et positif en termes de qualité de service, d'emplois locaux et de lien social.

Un tel scénario de convergence, le scénario de « e-commerce physique », aurait de multiples impacts positifs :

- contribuer à la neutralité carbone grâce à un « E-commerce physique » à moindre impact carbone ;
- protéger les emplois et les communautés en évitant la fermeture massive de magasins ;
- protéger l'environnement en évitant la création de centres de préparation de commandes e-commerce, et le cortège d'émissions carbone induites par l'artificialisation des sols et les équipements robotisés nécessaires à leur fonctionnement ;
- favoriser les circuits courts de production et consommation locales, plus faibles en émission carbone ;
- améliorer la collaboration entre fabricants et distributeurs grâce au partage de données en temps réel sur l'état précis des stocks en rayon dans les magasins ;
- exploiter le potentiel du marketing et de la communication numérique en rayon et créer ainsi à la fois de nouvelles sources de revenus pour les commerçants, assurant la pérennité à long terme des magasins physiques tout en réduisant la consommation papier liée à la production massive de coupons et catalogues papier.

Le temps presse : tout retard dans la transformation numérique du commerce physique renforce la probabilité des

risques environnementaux et sociaux liés au statu quo et aux évolutions actuelles.

Le lancement du Positive Retail Research Program, une étude à l'échelle mondiale

L'accélération d'un développement positif du commerce nécessite la prise de conscience et la conviction de nombreux décideurs (publics et autorités fiscales, investisseurs, analystes, PDG du secteur de la distribution de biens de grande consommation, etc.) de la nécessité de créer de la valeur positive partagée en redynamisant les magasins physiques grâce à la technologie.

Le manque de travaux de recherche et de connaissances autour de ces enjeux témoigne de la nécessité d'agir, ensemble. Le sujet requiert davantage de visibilité et d'efforts de la part de chacun des acteurs.

C'est pourquoi, dans le cadre de notre feuille de route pour un commerce positif (*Positive Retail Roadmap*) lancée en 2019 et sous la supervision de nos organes de gouvernance RSE, nous lançons une série de travaux s'attachant au rôle de la digitalisation dans le secteur du commerce de détail et son impact positif sur la société et l'environnement.

Nous avons réuni de grands partenaires et clients ainsi que des experts mondiaux autour de ce projet de recherche et nous

sommes devenus membre de la plateforme « Future of Consumption » du World Economic Forum, dans l'objectif d'en partager et promouvoir les progrès et les conclusions.

Les objectifs de ce programme de recherche sont les suivants :

- mieux sensibiliser quant à l'importance du commerce en matière d'impact environnemental et social au plan mondial ;
- analyser les différents scénarios possibles de développement futur du commerce au regard de leurs impacts sociaux et environnementaux respectifs ;
- influencer positivement les décideurs économiques et politiques pour construire un commerce plus durable dans les années à venir: participations de notre P-DG au CGF Sustainability Summit à Amsterdam, à la COP 27 ainsi qu'à DAVOS 2023.

Performance extra financière, RSE : réalisations 2022

2022 a été une année très active dans l'avancement de notre stratégie RSE: l'ensemble des réalisations est détaillé dans le tableau ci-dessous:

Section
rapport

ENVIRONNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> • Certification ISO 14001 de notre système de management environnemental • Obtention de la note EcoVadis Platinum avec la note 80/100 sur le volet environnemental • Réalisation de notre deuxième calcul d'empreinte carbone totale pour les scopes 1, 2, 3 couvrant notamment le cycle de vie complet des étiquettes électroniques. (122 KT) et de notre intensité carbone (200g CO2/€ de CA) • Élaboration de notre plan de réduction de notre intensité carbone visant -40% à l'horizon 2027, hors prise en compte des émissions réduites ou évitées par l'utilisation de nos solutions. La réduction de notre intensité carbone s'entend sur les scopes 1,2 et 3 du bilan 2022 du groupe. 	4.3
	<ul style="list-style-type: none"> • Définition des cas d'usage de nos solutions par nos clients générant des réduction d'émissions carbone ou des émissions évitées. Estimation du potentiel de cet impact carbone permettant à SES-imagotag d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2030 (cette neutralité étant composé de la baisse de notre intensité carbone, à laquelle s'ajouteraient les calculs d'émissions évitées grâce aux cas d'usage chez nos clients). 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de notre politique de logistique bas carbone 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de notre programme "Second Life" incluant l'éco-conception et la réparabilité de nos produits et l'extension de la couverture géographique de nos centres de tri et de recyclage 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Formalisation de nos politiques environnementales (dont le texte est disponible sur notre site web): <ul style="list-style-type: none"> ◦ Politique environnementale générale ◦ Politique en matière d'approvisionnement en minéraux issus de pays en guerre ◦ Politique en matière de respect des certifications ROHS et REACH ◦ Politique en matière d'approvisionnement durable 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Audit de notre chaîne d'approvisionnement en matière d'éthique, d'achat de matières premières ("conflict minerals" ou minerais de conflit) et de sécurité au travail; 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Renouvellement validé pour la deuxième année de notre engagement en faveur du Pacte mondial des Nations Unies. 	
SOCIAL & SOCIÉTAL	<ul style="list-style-type: none"> • Obtention de la médaille Platinum d'EcoVadis après une médaille d'argent en 2020 et une médaille d'or en 2021 – nous avons été placés parmi le "top 1 %" du classement des entreprises auditées par EcoVadis, avec les notes 80/100 en matière social et sociétal 	4.5.1 et 4.5.2
	<ul style="list-style-type: none"> • Partenariat et soutien à la Women Initiative Foundation et Adhésion aux Women Empowerment Principles. 	

SOCIAL & SOCIÉTAL	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la féminisation des salariés grâce à l'augmentation du pourcentage d'embauches de femmes (41%) • Programme de mentoring visant à accélérer les carrières féminines et augmenter le % de femmes manager (27 %) • Établissement et diffusion de nos politiques sociales et sociétales (dont le texte est disponible sur notre site www.SES-imagotag.com): <ul style="list-style-type: none"> ◦ Politique en faveur des droits humains ◦ Politique de lutte contre la discrimination et le harcèlement ◦ Engagement en faveur des valeurs portées par l'Organisation International du Travail des Nations Unies ◦ Déclaration en matière de santé et sécurité au travail ◦ Politique en matière de droits du travail ◦ Politique en matière de diversité et d'inclusion 	4.5.3	
	<ul style="list-style-type: none"> • Changement de la structure de notre Conseil d'administration qui comprend désormais 50% de femmes et 50% d'administrateurs indépendants • Evolution du Comité des nominations et des rémunérations qui s'est vu confier la responsabilité de la supervision de la stratégie RSE: son nom a donc symboliquement été modifié en « Comité RSE, des nominations et des rémunérations », et sa charte a été élargie aux enjeux RSE, ce que le Conseil d'administration a approuvé le 28 mars 2022; • Formalisation de nos politiques de gouvernance (dont le texte est disponible sur notre site www.ses-imagotag.com): <ul style="list-style-type: none"> ◦ Code d'éthique fait l'objet d'une signature renouvelée annuellement par l'ensemble de nos salariés; ◦ Code de conduite fournisseur a fait l'objet d'une campagne de signature auprès de nos fournisseurs les plus significatifs; ◦ Déclaration annuelle, auprès des managers et des administrateurs, de conflits d'intérêt potentiels; ◦ Animation et suivi du reporting d'alertes éthiques reçues; ◦ Les sujets de gouvernance relatives aux sociétés cotées ont été pilotés sous l'égide du Conseil d'administration et de ses deux Comités: la section 3 de ce Document de Déclaration Universelle détaille l'ensemble de ce suivi. 		2 et 4.2.3

4.2 Marché et enjeux

Le commerce : un modèle économique en transition

Le commerce physique est le premier secteur économique au monde. Il revêt une importance cruciale pour la vitalité de nos sociétés, de nos villes, et de nos vies. Cependant, c'est un secteur sous pression : l'inflation, l'augmentation des coûts de l'énergie, des personnels, la stagnation de la consommation, la guerre des prix, la concurrence en ligne, des capitalisations boursières en retrait, l'évolution des comportements des consommateurs qui aspirent à plus de transparence et de qualité, ...

A l'inverse, le commerce électronique ou e-commerce, connaît une croissance dynamique – un TCAC (taux de croissance annuelle composé) estimé à 20 % dans le monde au cours des sept dernières années – et porte pratiquement à lui seul la croissance des ventes du commerce mondial. Malgré cette croissance du e-commerce et la pression qu'il exerce, le commerce physique porte toujours l'essentiel des transactions (80%) Mais la frontière entre physique et numérique s'estompe. Les plus grands distributeurs mondiaux poursuivent

ainsi leurs stratégies vers un modèle omnicanal homogène. Les commerçants s'efforcent d'offrir aux consommateurs le meilleur des deux mondes, l'agilité du e-commerce, l'expression des cinq sens du magasin. Les parcours d'achats sont désormais multiples : commande en ligne, livraison à la maison depuis le magasin, drive, click & Collect, achats classiques sur le lieu de vente...

Pour accompagner ces mutations profondes et les enjeux associés : transparence, uniformité et synchronisation des informations disponibles sur l'ensemble des canaux, il est nécessaire d'y intégrer certaines technologies et contribuer à l'amélioration de l'efficacité, la rentabilité, la pérennité et l'expérience globale des consommateurs.

C'est dans ce contexte que SES-imagotag invente et produit des solutions pour les commerçants, stimulant ainsi leur transformation numérique en réponse à leurs problématiques.

4.2.1 Modèle économique

SES-imagotag est le partenaire des commerçants dans l'utilisation des technologies numériques en point de vente. SES-imagotag a développé une plateforme numérique IoT complète qui permet aux commerçants de connecter et numériser leurs points de vente, automatiser les processus à faible valeur ajoutée, mieux connaître, informer et servir les clients, produire une information de qualité pour optimiser à chaque instant la tenue des rayons, éviter ruptures et gaspillage, créer un service omnicanal fidélisant et adapté aux nouvelles attentes des consommateurs.

Le commerce est un métier de détail, où la performance provient de la capacité à disposer en magasin à chaque instant d'une information de qualité pour agir avec précision, automatiser toutes les tâches qui peuvent l'être et maximiser ainsi la valeur ajoutée de chaque collaborateur au service des clients qui ne veulent plus choisir entre consommer en magasin (80% des transactions, 20% de PIB mondial) et le confort et la praticité d'internet. Les commerçants doivent donc aujourd'hui offrir le meilleur des deux mondes, digital et physique, réunis

dans un service unifié. Cette convergence est au cœur de la transition numérique du commerce. Ainsi revitalisés par le numérique, les points de vente physiques entrent dans une nouvelle ère en devenant :

- a) des actifs ultra-efficients grâce aux données opérationnelles, l'automatisation des processus à faible valeur ajoutée et la focalisation du personnel sur le service client et la tenue parfaite des rayons;
- b) des environnements connectés et interactifs capables de mieux identifier, connaître, servir et communiquer avec les clients.





Le modèle d'affaires schématisé ci-dessous, décrit notre modèle économique, les actifs, les savoir-faire que nous produisons et exploitons afin d'offrir des solutions au service du commerce physique, dont l'impact est humainement et socialement positif.

NOTRE RAISON D'ÊTRE COMMUNE : SES-imagotag invente les technologies de demain pour un commerce humain, durable et positif

Transformer le magasin physique en actif digital



Notre Modèle d'affaire

	Actifs et ressources	Valeur	Parties prenantes
 HUMAIN	<ul style="list-style-type: none"> › Plus de 600 collaborateurs, › 43 nationalités, › Âge moyen : 37 ans 	<ul style="list-style-type: none"> › e-NPS 32 › Ratio de féminisation : 33 %, › 41 % nouvelles recrues, › 50 % Conseil d'administration sont des femmes, › 27 % de cadres sont des femmes, › Salariés bénéficiant de plans de rémunération à long terme : 30 % 	<ul style="list-style-type: none"> › Nos collaborateurs › Développement proactif du capital humain › Motivation à long terme
 INTELLECTUEL	<ul style="list-style-type: none"> › 7 centres d'excellence R&D › Plus de 200 ingénieurs › 30 % du personnel au niveau mondial › Dépenses de R&D en 2022 : 36 M€ (environ 5 % du chiffre d'affaires) › Plus de 500 brevets actifs › 110 familles de brevets actifs 	<ul style="list-style-type: none"> › VUSION : le premier IoT Hub mondial › 50 millions d'objets IoT connectés 	<p>Une technologie d'avenir pour le commerce physique</p>
 CLIENTS	<ul style="list-style-type: none"> › Plus de 350 enseignes, › 35 000 magasins, › 62 pays 	<ul style="list-style-type: none"> › Satisfaction client, NPS > 60 › 40 % des 250 plus grands distributeurs mondiaux › 50 % des 100 plus grands distributeurs mondiaux 	<ul style="list-style-type: none"> › Protéger les emplois, les communautés et les consommateurs en rendant les magasins meilleurs et plus durables. › Commerce physique : 20 % du PIB mondial › 15 % des emplois
 PARTENAIRES, ALLIANCES	<p>Un écosystème puissant</p> <ul style="list-style-type: none"> › 10 alliances de classe mondiale › 4 partenaires de fabrication électronique de classe mondiale › Un réseau de 100 revendeurs 	<ul style="list-style-type: none"> › Présence mondiale étendue (plus de 60 pays), › Ventés indirectes = 20 % de notre chiffre d'affaires global, › ESG EcoVadis Platinum 	<ul style="list-style-type: none"> › Partenariats gagnant-gagnant › Croissance rentable à long terme
 ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ	<p>Feuille de route pour le commerce positif</p> <ul style="list-style-type: none"> › Décarboner nos solutions › Décarboner le commerce › Construire des magasins durables pour des villes durables 	<ul style="list-style-type: none"> › Bilan carbone Scopes 1,2 et 3 - Intensité carbone › Favoriser le e-commerce local et faible en émission carbone › Réduire le gaspillage alimentaire › Influencer la consommation responsable en rayon 	<ul style="list-style-type: none"> › Communautés › Consommateurs
 FINANCIER	<ul style="list-style-type: none"> › 621 M€ CA, › Cotée sur Euronext SBF 120, › Des investisseurs de classe mondiale 	<ul style="list-style-type: none"> › 2 milliards de capitalisation boursière, SBF 120 › CAGR% 31 sur 5 ans › +122 % en 2022 par rapport à 2021, › +977 % sur 10 ans 	<p>Valeur partagée à long terme pour les parties prenantes</p>

4.2.2 Stratégie RSE: la feuille de route pour un commerce positif

SES-imagotag s’est imposé comme le partenaire technologique de confiance des distributeurs depuis 30 ans. En raison de son positionnement unique, SES-imagotag a un rôle majeur à jouer.



C’est pourquoi, SES-imagotag a lancé un programme mondial, présenté comme sa "feuille de route pour un commerce positif" présenté ci-dessous:

Notre engagement en faveur d'un commerce positif

Notre projet Commerce Positif (ou « *Positive Retail* ») est construit sur les piliers suivants:

Faire du magasin physique un atout digital. Contribuer à l'adoption des technologies numériques par les magasins physiques et pérenniser la santé économique du secteur	
Protéger l'environnement en rendant la transformation digitale du commerce sobre en carbone et durable: viser la diminution de l'empreinte carbone de nos solutions et contribuer à la baisse de celle de nos clients grâce aux nombreux cas d'usage permettant l'évitement d'émissions supplémentaires.	Enjeux # 1 à 4 <ul style="list-style-type: none"> • nombre de brevets liés aux solutions bas carbone, intensité carbone, nombre d'étiquettes recyclées, scénario d'émissions évitées.
Tout en s'alignant sur les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies en matières de droits humains, de lutte contre la corruption, de respect du droit de la concurrence.	Enjeux # 5 à 12: <ul style="list-style-type: none"> • Ethique: audit de la chaine d'approvisionnement et la signature du code de conduite fournisseurs; • Social -la politique de rémunération du groupe, l'étude satisfaction salariés ENPS, la proportion de femmes managers, • Gouvernance: Evaluations externes , diversité et indépendance au sein du conseil d'administration, signature du code d'éthique par les salariés.

1) Faire du magasin physique un atout digital :

KPI	Section du rapport	Code GRI	Sujet	Objectif de Développement Durable (ODD)	Sujet
Engagement en faveur du commerce positif, nos technologies et solutions	Commerce positif	203	Impacts économiques indirects		Bâtir des infrastructures résilientes, favoriser l'innovation
Engagement en faveur du commerce positif, nos technologies et solutions	Commerce positif	203	Impacts économiques indirects		Travail décent et croissance économique

Nous avons développé la plateforme VUSION IoT Cloud afin d'aider les commerçants à transformer leurs magasins physiques en de véritables atouts digitaux, fortement automatisés, pilotés par la donnée, et connectés en temps réel aux marques et aux consommateurs. VUSION améliore la flexibilité, la précision et l'exactitude des prix, tout en assurant une synchronisation omnicanale des prix, de l'information produit et des campagnes marketing. La plateforme développée par SES-imagotag permet aussi d'optimiser la préparation de commandes et le réassort en magasin.

Contribuer à l'adoption de la technologie en démocratisant l'Internet des Objets (IoT) pour les magasins physiques:

Pour soutenir à grande échelle l'adoption de nos technologies connectées, nous investissons massivement afin de supprimer tous types d'obstacles (économiques, opérationnels...). Pour cela, nous réduisons le coût total de possession (TCO) des solutions connectées (Retail IoT) grâce à des programmes de réduction des coûts d'ingénierie et d'industrialisation. Nous simplifions nos solutions pour aider leur adoption massive. Nous élaborons des standards techniques et de sécurité afin de réduire les risques technologiques et de propriété intellectuelle et permettre à de grands écosystèmes de partenaires d'intégrer ce nouveau marché. Tel est par exemple l'objectif de la coopération stratégique avec Qualcomm

Pour plus de détail sur les impacts sociétaux de nos solutions voir la section 4.5.1 de ce rapport.

2) Protéger l'environnement en rendant la transformation digitale du commerce sobre en carbone et durable

Imaginer et construire une solution bas carbone

Notre technologie IoT est très économe en énergie et nous veillons constamment à réduire notre consommation énergétique et à refondre la conception des solutions EEG afin qu'elles puissent, à terme, fonctionner sans batterie. Nous avons également lancé un programme visant à tirer parti de l'économie circulaire, tout au long du cycle de vie, de la conception à la chaîne d'approvisionnement en passant par le reconditionnement et le recyclage, avec l'objectif clair de faire de l'étiquette un produit engendrant peu de déchets avec une empreinte carbone minimale.

Le magasin : un ultra-service de proximité.

La croissance des ventes en ligne, 15 à 20% par an, nous permet de penser que le e-Commerce pourrait peser pour plus de 40% du total d'ici à 2030 contre 20% aujourd'hui. Ce scénario impliquerait la nécessité de construire des millions de m² d'entrepôts de distribution, avec pour conséquence une augmentation significative des émissions de CO₂ (que l'on peut estimer à 0,5 giga-tonnes). Et pourtant une autre solution existe. Nous pensons en effet que les magasins physiques constituent le réseau logistique de proximité idéal pour servir cette croissance tout en étant la meilleure réponse en matière d'impact sur l'environnement, l'emploi et la société. Ils existent en effet 20 millions de magasins dans le monde, soit 1 magasin pour 400 habitants. Ils ne nécessitent aucune construction nouvelle d'entrepôts très largement émissifs en Carbone. Ils capitalisent à la fois sur la proximité et les avantages du point de vente physique ainsi que l'acquisition des services liés à l'internet grâce aux technologies (localisation des produits, flashing pour le picking, monitoring permanent des stocks, ...). Ils répondent aux nouveaux comportements d'achat des consommateurs et permettent de différencier les achats entre les commandes de réassort usuelles (en ligne) et les achats « plaisir » ou « découverte » en magasin. C'est la synthèse entre physique et numérique.

L'infographie ci-après symbolise la trajectoire et les leviers de décarbonation identifiés à ce stade, tant sur l'ensemble de notre offre de solutions que sur les effets de décarbonation potentielle induits par l'usage chez nos clients:

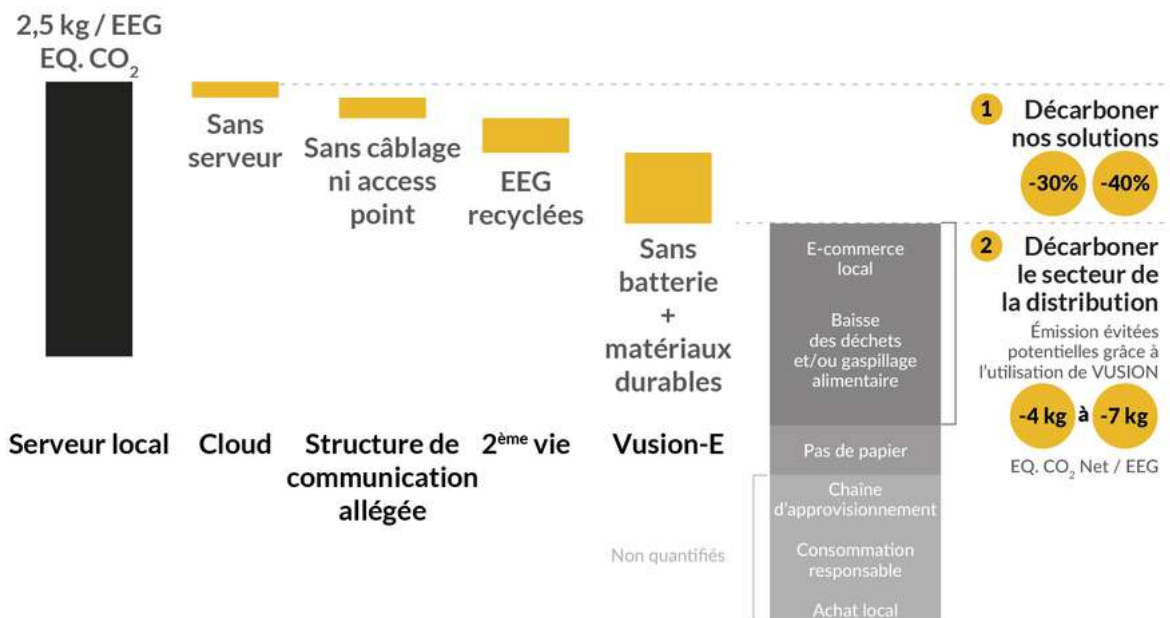
A partir de l'empreinte carbone unitaire d'un système (empreinte carbone unitaire de 2,5Kg Co₂ par EEG calculée selon le GHG protocole) d'une étiquette installée selon les modalités "classiques" au sein d'un magasin (c'est-à-dire fonctionnant à l'aide d'un serveur local) ce graphe symbolise les étapes de décarbonation en cours ou à venir, telles que:

- le passage sans serveur au sein des magasins, c'est-à-dire en "Cloud",
- les partenariats technologiques nous ayant permis l'intégration de nos radio-fréquences au sein "d'accès points" déjà présents en magasin, pour d'autres usages (accès internet...), permettant ainsi l'absence de câblages et d'accès points supplémentaires,
- la croissance de notre programme "second life ESL" ou recyclage d'EEG, permettant l'allongement de la durée de vie de nos étiquettes,
- la suppression ou réduction du nombre de batteries incluses dans chacune de nos EEG, l'utilisation de rails plastiques recyclés...

Tous ces éléments constituent autant de leviers, présents ou à venir, à utiliser dans la réduction de notre intensité carbone (telle que calculée en 2022) de -40% à horizon 2027, tel que décrit en section 4.3.2 de ce rapport.

Enfin, la portion de l'infographie intitulée "décarboner le secteur de la distribution", symbolise les scénarios d'émissions évitées telles que nous les avons identifiés à ce stade, et dont les travaux d'approfondissements sont explicités en section 4.3.3. de ce rapport.

Pour plus de détail, voir la section "notre technologie et nos solutions" en section 4.3.2. ainsi que les scénarios d'émissions évitées chez nos clients en section 4.3.3.



3) Mener cette stratégie dans le respect des principes directeurs de l'OCDE et des Nations-Unies

L'engagement du Groupe pour une croissance éthique et durable repose sur la valeur fondamentale du respect des Droits Humains et des Libertés Fondamentales.

Les principes directeurs ont été édictés au sein du Code de conduite des affaires (ou Code éthique) déployé en 2021 et réaffirmés dans le cadre de la politique en faveur des droits humains, disponibles sur le site internet du Groupe. Ce Code rappelle que l'Entreprise s'engage à offrir un environnement de travail sans aucune forme de discrimination, de harcèlement ou d'intimidation et que ses collaborateurs, clients, et partenaires doivent être traités de manière respectueuse en toutes circonstances.

Ce Code d'éthique est complété par plusieurs politiques permettant de mettre en lumière et expliciter plusieurs volets d'un comportement éthique: la politique achats, la politique de lutte contre la discrimination et le harcèlement, l'engagement en faveur des valeurs portées par l'Organisation Internationale

du Travail des Nations Unies, la déclaration en matière de santé et sécurité au travail, la politique en matière de droits du travail, la politique en matière de diversité et d'inclusion, la politique sur les minerais de conflit.

L'ensemble de ces politiques est disponible sur notre site www.ses-imagotag.com

Pour gérer et atténuer les risques de non-conformité en matière de Droits Humains et Libertés Fondamentales, le Groupe s'appuie notamment sur :

- sa formation e-learning en ligne permettant de comprendre les règles d'éthique et sur sa procédure de lancement d'alerte et
- réalise, dans le cadre de sa politique d'achats durables, une évaluation fine du respect de ces grands principes chez ses fournisseurs de rang 1 (cf section 4.5.2).

Notre objectif est de prévenir les risques de discrimination et de harcèlement moral ou sexuel, et de garantir des conditions de travail permettant d'assurer la santé et la sécurité des personnes (voir également la section 4.5.3)

La reconnaissance de notre engagement



KPI	Section du rapport	Code GRI	Sujet	ODD	Sujet
Notation EcoVadis	Pratique de reporting	102	Vérification externe		Production responsable

SES-imagotag surveille l'évolution de sa performance RSE globale via une évaluation externe annuelle, réalisée par EcoVadis, l'un des fournisseurs de notations les plus reconnus au monde en matière de durabilité. SES-imagotag a obtenu la médaille de platine en 2022 :

Cette médaille de platine se fonde sur l'évaluation par EcoVadis de nos actions et politiques et sur leurs interconnexions avec des achats durables dans quatre domaines : droit du travail et droits humains ; considérations environnementales dans la chaîne d'approvisionnement ; enjeux sociaux tels que la diversité, le racisme, la non-discrimination et l'équité ; et l'éthique des affaires. Nous avons obtenu d'excellentes évaluations pour nos politiques et actions en matière de droit du travail et de droits humains et pour nos initiatives et notre approche en matière d'éthique.

A la suite de sa certification ISO 9001, le groupe a, par ailleurs, obtenu les certifications ISO 14001 et ISO 27001 respectivement fin 2022 et début 2023 :

- ISO 14001: cette norme donne un cadre pour maîtriser les impacts environnementaux engendrés et entend conduire à

une amélioration continue de sa performance environnementale. C'est un référentiel qui comprend la sensibilisation du personnel, mais aussi, le traitement des demandes externes et, dans une moindre mesure, la communication externe volontaire.

- ISO 27001: cette norme définit les exigences pour la mise en place d'un système de management de la sécurité de l'information. Ce management recense les mesures de sécurité, dans un périmètre défini, afin de garantir la protection des actifs de l'organisme. L'objectif est de protéger les fonctions et informations de toute perte, vol ou altération, et les systèmes informatiques de toute intrusion et sinistre informatique. Cela apportera la confiance des parties prenantes.

Autres prix

En 2021, SES-imagotag a reçu deux prix importants, décernés par LSA et Perifem. Ces prix sont largement considérés comme la plus haute reconnaissance de l'innovation, de l'excellence et de solutions durables à long terme dans le secteur des technologies de la vente au détail.

4.2.3 Valeurs et Gouvernance

Notre stratégie RSE s'inscrit pleinement dans le cadre des valeurs fondamentales qui guident notre mission : utiliser nos solutions technologiques pour conduire la transformation numérique du commerce physique. La description de ces valeurs est disponible sur notre site www.ses-imagotag.com.









Cet engagement s'inscrit parfaitement dans le cadre de notre feuille de route pour un commerce positif, qui se trouve au cœur même de notre vision et de notre stratégie pour les années à venir.

Engagement de SES-imagotag dans le Pacte Mondial des Nations Unies

Soucieux de renforcer son ambition de bâtir un commerce de détail meilleur et positif, le Groupe s'est engagé à respecter les dix principes universellement acceptés du Pacte Mondial de l'ONU dans les domaines des droits de l'Homme, des normes de travail, de l'environnement et du climat, ainsi que de la lutte contre la corruption.



Intégration de nos valeurs dans nos priorités RSE :

					Priorités RSE
Commerce positif	 Innovant	 Esprit d'entrepreneuriat	 Priorité au client	 Ambition globale/internationale	Transformer le magasin physique en actif numérique
Environnement	 Impact positif				Faire face au changement climatique : contribuer à la décarbonation de nos opérations et sur l'ensemble de la chaîne de valeur
Social					 Humaniste
Gouvernance			 Long-terme	 Intégrité	Standard le plus élevé d'éthique des affaires

Conduite éthique des affaires et lutte contre la corruption

Globalement, le Groupe exerce son activité dans des zones géographiques au sein desquelles l'éthique dans la pratique des affaires est appliquée. Le chiffre d'affaires du Groupe peut être présenté par zones géographiques classées selon l'index de corruption 2022, publié par Transparency International disponible sur le site: <https://www.transparency.org/en/cpi/2022>.

Chiffre d'affaires par zones géographiques

index de corruption compris entre *	M€	%
12 et 39 et/ ou zone géographique non analysée	3,10	0,5 %
40 à 60	92,00	14,8 %
60 à 90	525,70	84,7 %

* les index de corruption compris entre 12 et 39 reflètent une pratique des affaires généralement très corrompue, et les index se rapprochant de 100 sont qualifiés de très éthiques.


Code Éthique: diffusion et adhésion auprès des parties prenantes

- la section 4.5.2 de ce présent rapport, détaille dans le cadre d'une chaîne d'approvisionnement durable, les méthodes de diffusion et d'audit des pratiques éthiques auprès de nos fournisseurs,
- la section 4.5.1 de ce présent rapport, détaille la méthode de diffusion et de formation aux pratiques éthiques des affaires, auprès de nos salariés.

Gouvernance de la stratégie climat et du RSE

La gouvernance de notre stratégie RSE est synthétisée ci-dessous, modélisée selon les recommandations du TCFD (Task Force on Climate related Financial Disclosure) qui, bien que très centré sur le climat et les sujets environnementaux, n'en demeure pas moins une bonne manière de refléter le gouvernement d'entreprise en matière de RSE, notamment dans le descriptif du premier tableau "gouvernance".

En l'absence d'une étude de matérialité formalisée, le groupe s'est basé sur la qualité de ses échanges avec ses parties prenantes afin d'animer son processus d'identification des risques.

KPI	Section du rapport	Code GRI	Sujet	ODD	Sujet
Dialogue avec les parties prenantes	Gouvernance	102	Gouvernance		Communautés durables

SES-imagotag communique régulièrement avec ses nombreuses parties prenantes via de nombreuses méthodes :

- clients : salons, étude de satisfaction, questionnaire NPS, service après-vente ;
- partenaires distributeurs : revue d'affaires, formations, prospection commerciale, support technique et support marketing ;
- collaborateurs : intranet, message du Président, réunions de direction, comités d'entreprise, comités d'hygiène et de sécurité, processus de revue semestrielle et questionnaire E-NPS,
- fournisseur : questionnaires d'auto-évaluation, questionnaires de sécurité ;
- investisseurs : visio-conférences, entretiens investisseurs, roadshows, Assemblée générale, site internet ;
- autorités de tutelle : contacts réguliers avec l'AMF et les autorités fiscales, mise à jour juridiques;
- régulateur: cf section 2 du DEU pour de plus amples informations sur la conformité fiscale et réglementaire.

Recommandation SES-IMAGOTAG TCFD reporting Source
TCFD

GOUVERNANCE

Décrire la gouvernance de l'organisation relative aux risques et opportunités climatiques et à la RSE

<p>a) Décrire la manière dont le conseil d'administration supervise les risques et opportunités liés au changement climatique et à la stratégie RSE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Comité RSE, des nominations et rémunérations veille, dans le cadre de sa mission, à la teneur et au bon déroulement de la stratégie RSE du Groupe, y compris les sujets relatifs à la stratégie climat. Ce comité supervise la stratégie et les objectifs fixés. • La stratégie RSE et la stratégie climat sont présentés et discutés avec le Conseil d'administration lors de la présentation du document de déclaration universel. • IAB: Le Conseil consultatif international (International Advisory Board) chargé de promouvoir une approche de haut niveau en matière de développement durable, de transparence et de protection des consommateurs, a été créé en 2019 afin de guider la mise en œuvre de notre stratégie pour un commerce positif. L'IAB est composé de dirigeants de très haut niveau issus d'entreprises mondiales du secteur CPG, de groupes de réflexion et d'associations économiques, d'établissements financiers internationaux et d'administrations du secteur public. 	<p>section 3</p>
<p>b) Décrire le rôle de la direction dans l'évaluation et la gestion des risques liés au changement climatique et la conduite de la stratégie RSE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le management du Groupe s'investit dans la construction d'un modèle d'affaires en ligne avec les Accords de Paris afin de limiter le réchauffement climatique à un niveau inférieur à 2°C, et dans le respect des principes directeurs des Nations Unies. Fort de cet engagement, la stratégie du Groupe consiste à animer sa feuille de route pour un commerce positif : la décarbonation de ses solutions, le recyclage de ces produits, le calcul des émissions évitées chez ses clients, l'analyse des effets sociétaux de son organisation et de son offre de solutions tant en amont de sa chaîne de valeur (fournisseurs), qu'au sein de son organisation (employés) qu'en aval (cas d'usage chez ses clients), • Le management du Groupe évalue les risques et opportunités liés au changement climatique sur deux volets : Le volet de ses propres opérations (l'analyse du cycle de vie de ses produits a notamment permis de cibler les enjeux majeurs du scope 3) puis le volet des cas d'usage chez ses clients (évaluer l'effet positif des solutions du groupe sur l'empreinte carbone de ses clients); • Le management du Groupe évalue les risques et opportunités de natures sociales ou sociétales sur l'ensemble de sa chaîne de valeur, par le biais de travaux approfondis effectués par la direction des achats et la direction des ressources humaines; • La coordination de la stratégie RSE est supervisée par l'EVP ESG and Legal. • Les objectifs et missions des différents départements contributeurs sont établis en coordination avec ce manager : <ul style="list-style-type: none"> ◦ en liaison avec la DRH, les campagnes liées au mentoring des femmes, les objectifs de diversité managériale, les campagnes de signatures du code éthique ou la mise en œuvre de la procédure d'alerte, la rédaction des différentes politiques de nature sociale (droits humains, santé sécurité etc...). ◦ en liaison avec la direction des achats, les campagnes d'audit de la chaîne d'approvisionnement, ainsi que la rédaction du code d'éthique fournisseur, de la politique sur les minéraux de conflit, ◦ en liaison avec la direction des systèmes d'information, les campagnes de sensibilisation au risque cyber ainsi que la certification ISO 27001, ◦ en liaison avec la direction de la qualité, la certification ISO 14001 et la rédaction de la politique environnementale. • Les objectifs spécifiquement liés au changement climatique font l'objet d'une revue, d'une coordination et d'un plan d'action très étroitement coordonné entre département R&D, after sale services, logistique et ESG (campagnes de calculs de bilan carbone, procédure d'analyse de cycle de vie avant tout lancement produit, campagnes de récupérations d'étiquettes usagées, calcul de l'intensité carbone). • Une réflexion dans un cadre Mondial: le Président de SES-imagotag participe activement au dialogue global (World Economic Forum, Davos forum...) sur la transformation digitale du secteur de la distribution et la manière dont celle-ci constitue un levier majeur de la décarbonation de ce secteur. 	<p>section 4</p>

4.2.4 Enjeux et ambitions

Notre stratégie RSE contenue dans notre feuille de route pour un commerce positif vise à répondre aux besoins de l'ensemble des parties prenantes du Groupe et à contribuer de manière constructive aux enjeux environnementaux et sociaux au cœur du secteur du commerce: les risques et enjeux ci-dessous ont été identifiés comme des facteurs clés pour créer une valeur durable à long terme pour les clients de l'entreprise, la société dans son ensemble, les partenaires, les fournisseurs, les collaborateurs, les investisseurs et l'environnement.

Les principaux défis et opportunités sur le plan social, sociétal et environnemental ont été identifiés sur la base d'entretiens et d'échanges en interne, de conseils fournis par des experts indépendants et de commentaires de la part de nos clients.

La stratégie climat du Groupe s'inscrit clairement dans les objectifs prioritaires, car nous nous engageons à produire un scénario de modèle économique compatible avec la limitation du réchauffement climatique contenu à 2 °C, et à développer des dispositifs IoT à faible émission de carbone, contribuant ainsi à la réduction des émissions carbone dans le secteur du commerce physique.

Nos principaux indicateurs et ambitions en ce domaine sont respectivement :

- l'intensité carbone de nos solutions, calculée pour la première fois en 2022
- l'innovation et plus précisément la part d'innovation consacrée à la décarbonation de nos solutions et du commerce
- le nombre d'étiquettes recyclées, indicateur emblématique de notre éco-conception et de la création d'une filière interne de réparabilité de nos produits

La section 4.3.1 de ce rapport développe chacun de ces points.

Compte tenu de l'importance de notre chaîne d'approvisionnement industrielle et de l'attention portée aux principes éthiques tels que pratiqués par nos sous traitants, (conditions de travail, de santé et de sécurité réservées aux salariés conditions d'approvisionnement, notamment en minéraux), nous nous concentrons sur le respect de normes éthiques chez nos fournisseurs, contrôlé par la réalisation d'audits RSE effectués sur site ou par le biais d'audit documentaires. Nos indicateurs choisis dans ce **domaine sociétal** sont:

- ratio d'achats ayant fait l'objet d'audit RSE (périmètre d'achats audités)
- le taux de signature de notre Code de conduite fournisseur

La satisfaction clients (NPS) ainsi que la stabilité économique de nos clients restent des indicateurs pertinents dans la mesure de notre contribution sociétale, mais constituent désormais des indicateurs devenus récurrents, résultant de plans d'action déjà en œuvre: nous avons donc choisi de ne retenir ci-dessous que 12 indicateurs reflétant les plans de progrès en cours et à piloter jusqu'en 2027.














En matière sociale, être un lieu où il fait bon travailler pour nos équipes est une priorité continue dont la mesure globale reste le E-NPS, étude de satisfaction salariés, organisée désormais deux fois par an. Deux autres indicateurs reflètent l'importance donnée à deux sujets majeurs: la proportion de femmes managers au sein d' une société technologique, d'une part, et la mesure de la croissance de l'actionnariat salariés par le biais d'attribution d'actions de performance, d'autre part:

- Proportion de salariés bénéficiant des plans d'actions de performance
- E-NPS
- Proportion de femmes managers






Enfin, en matière de **gouvernance**, le groupe s'attache à animer l'adhésion de ses salariés comme de ses fournisseurs à ses valeurs éthiques, par le biais de campagne de signatures renouvelées chaque année, et s'assure de la bonne tenue de sa stratégie RSE en sollicitant une évaluation externe, renouvelée chaque année.

- Signature du code d'éthique
- Signature du code de conduite des fournisseurs
- Diversité au sein du Conseil d'administration
- Notations externes

Le tableau ci-dessous présente des valeurs arrondies de performance afin de rendre la lecture du tableau et des tendances présentées, plus aisée – bien entendu les chiffres précis sont détaillés dans chacune des sections du rapport.

Enjeux extra financiers	#	Plan d'action	Indicateur	contribution aux ODD	Performance 2021	Performance 2022	Ambition 2027	Section rapport
ENVIRONNEMENT Climat	1	Innovation en faveur de la décarbonation de nos solutions	Nombre de familles de brevets dédiés à la réduction de l'empreinte carbone des solutions		45/108 soit 40%	47 /115 soit 40%	>40%	4.3.2
	2	Réduction de notre intensité carbone (scopes 1,2,3)	Kg Co ₂ / €		Démarrage des calculs d'empreinte carbone	0,197	-40 %	4.3.1
	3	Économie circulaire: « seconde vie » des étiquettes	Nombre d'étiquettes recyclées		2.5 millions	1.6 million	15 millions	4.3.1
	4	Contribution à la décarbonation du Retail	Émissions évitées	 	N/A	Élaboration du plan	Avancement à 50% du plan Net Zero 2030	4.3.1
SOCIAL ET SOCIÉTAL Éthique	5	Audit de notre chaîne d'approvisionnement	Fournisseurs audités	 	Démarrage du plan d'action	composants: 88% marchandises: 80% EMS: 100%	100%	4.5.2
	6	Code de conduite fournisseurs	taux de signature	 	Démarrage du plan d'action	composants: 100% marchandises: 94% EMS: 100%	100%	4.5.2
SOCIAL ET SOCIÉTAL Épanouissement des collaborateurs et conditions de travail	7	Politique de rémunération	Salariés bénéficiant de plans de rémunération à long terme	 	30 %	30 %	100 %	4.5.3
	8	Satisfaction salariés	ENPS		4	32	50	4.5.3
SOCIAL ET SOCIÉTAL Diversité	9	Politique de diversité en faveur des femmes	Proportion de femmes managers		24 %	27 %	35 %	4.5.3

4 - Rapport de Performance extra-financière







Enjeux extra financiers	#	Plan d'action	Indicateur	contribution aux ODD	Performance 2021	Performance 2022	Ambition 2027	Section rapport
GOUVERNANCE	10	Animation des valeurs éthiques du Groupe auprès des salariés	Signatures du Code d'éthique	 	Démarrage du plan d'action	95 %	>95%	4.5.3
	11	Composition du Conseil d'administration	% femmes, % administrateurs indépendants, % assiduité	 	33% administrateurs indépendants	50 % femmes, 50 % administrateurs indépendants, 84 % assiduité	50 % femmes, 50 % administrateurs indépendants, 100 % assiduité	3.2.1
	12	Notations externes	Note Ecovadis		Or	Platine	Ecovadis Platine et notes "quartile supérieur" pour ISS, MSCI, CDP	4.2.2

4.3 Stratégie climat : ambitions et objectifs environnementaux

SES-imagotag a renouvelé son soutien à l'égard du Pacte Mondial des Nations Unies et a confirmé son action pour le climat conformément aux Accords de Paris, en s'engageant à :

- élaborer un scénario de modèle économique compatible avec une limitation du réchauffement climatique inférieure à 2 °C ;
- travailler à l'amélioration de son intensité carbone , contribuant ainsi à la réduction des émissions de CO₂ dans le secteur de la distribution;
- approfondir les cas d'usage chez ses clients, permettant d'éviter des émissions de carbone supplémentaires;
- enfin, le Groupe dans la perspective de valider ces hypothèses et scénarios, s'engagera en 2023 vers la certification de ces objectifs, qui attestera leur alignement sur l'objectif de l'Accord de Paris.

Nous avons développé plusieurs programmes afin de répondre à ces priorités avec des solutions concrètes comme indiqué ci-dessous. Nous estimons que la mesure et la portée de nos réalisations sont prises en compte dans les normes d'information et les indicateurs clés de performance suivants :

KPI	Section du rapport	Code GRI	Sujet	ODD	Sujet
Empreinte carbone scopes 1,2,3 et intensité carbone	Stratégie Climat	301, 305	Émissions de gaz à effet de serre	 	Industrie, innovation et infrastructures, Action climatique
# de brevets dédiés à l'affichage basse consommation	Stratégie Climat	305-3	Empreinte environnementale des infrastructures		Production responsable
# d'étiquettes recyclées et reporting des déchets émis	Stratégie Climat	301-2, 301-3	Utilisation d'entrants recyclés		Consommation et production responsable
Améliorations des emballages/ économies de papier	Stratégie Climat	301	Matériaux		Production responsable
Mesures prises en faveur de l'environnement scope 1	Stratégie Climat	305	Emissions carbone		Action climatique

Le groupe a obtenu la certification ISO 14001 en 2022: la certification ISO 14001 est l'outil de référence pour prendre en compte les enjeux environnementaux, améliorer la performance environnementale et son suivi et contribuer ainsi aux Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU.

S'engager en faveur de la neutralité carbone d'ici 2030, dans nos opérations et dans toute la chaîne de valeur

L'objectif principal de SES-imagotag est d'utiliser notre innovation et notre technologie pour conduire la transformation numérique des commerces physiques, les aidant ainsi par un programme à multiples facettes à atteindre leurs objectifs dans un secteur en évolution.

Les solutions que nous fournissons à nos clients peuvent contribuer à l'optimisation de leur empreinte carbone en automatisant un certain nombre de fonctions en magasin et dans les entrepôts, en éliminant ou en réduisant fortement le besoin de tâches répétitives telles que le suivi des stocks en rayon, la prévention des ruptures de stock, la garantie d'intégrité des prix sans effort ou presque et la rationalisation de l'information fournie aux consommateurs. L'optimisation de la logistique en magasin et en entrepôt qui peut être réalisée par la mise en œuvre de nos solutions IoT peut contribuer à une utilisation plus efficace de l'énergie et à la réduction des émissions carbone, notamment en évitant la construction de nouveaux centres de préparation de commandes destinés à répondre au e-commerce.

Outre les avantages environnementaux que nous pouvons apporter à nos clients, nous avons entrepris de calculer puis réduire nos propres émissions. Mesurer et quantifier notre empreinte carbone est la première étape essentielle à toute mesure forte dans ce sens et c'est chose faite: en 2022, nous avons développé la modélisation complète de nos émissions de GES (gaz à effet de serre), à l'échelle de nos opérations et de l'ensemble de la chaîne de valeur.

L'analyse entreprise a mesuré et cartographié les émissions carbone de nos activités, de manière exhaustive et telle que décrit en section 4.3.1 ainsi que dans la note méthodologique décrite en section 4.6.



Dans cette section consacrée à la stratégie environnementale du Groupe, nous aborderons successivement:

- a) l'impact environnemental de nos solutions et le calcul de notre empreinte carbone et de notre intensité carbone;
- b) notre manière de réduire notre empreinte carbone à travers l'ensemble de nos opérations et de notre chaîne d'approvisionnement;
- c) la description des schémas d'usage chez nos clients qui nous permettront de travailler, en 2023, sur des scénarios d'émissions évitées et contribuer ainsi à la réduction des émissions de GES de nos clients et partenaires du secteur du commerce physique.

4.3.1 Bilan carbone scopes 1,2 et 3 et intensité carbone

Bilan Carbone

Imaginer et construire une solution bas carbone

KPI	Section du rapport	Code GRI	Sujet	ODD	Sujet
Bilan carbone scopes 1,2,3 et intensité carbone de nos solutions	Stratégie Climat	103	Empreinte environnementale des infrastructures ;		Action climatique
		305	Émissions carbone		
Analyse du cycle de vie	Stratégie Climat	301	Cycle de vie du produit		Industrie, innovation et infrastructure

Comprendre notre empreinte carbone est la première étape essentielle à toute mesure forte visant à la réduire. C'est la raison pour laquelle nous avons lancé dès 2020 une série de projets ambitieux visant à modéliser notre empreinte carbone de façon exhaustive (scopes 1,2,3), en endossant la responsabilité des émissions sur l'ensemble de la chaîne de valeur, y compris au niveau de nos fonctions support, ainsi que sur tout le cycle de vie du produit, de l'approvisionnement en matériaux, à la production, en passant par l'utilisation, le transport, et la récupération des matériaux en fin de vie. Nous avons réalisé notre audit carbone en 2022, avec pour mission d'établir une base solide et forte à partir de laquelle dresser un plan d'action sur plusieurs années. Nous avons déjà pu établir un indicateur clé de performance (KPI) pour faire le lien entre nos émissions de CO₂ et notre chiffre d'affaires (Poids CO₂ par euro de CA ou intensité carbone).

Pour rappel, le Protocole GHG émissions définit la méthode de calcul des émissions carbone et les périmètres à considérer:

Les émissions de scope 1 sont les gaz à effet de serre résultant de la combustion de carburants provenant de sources que nous possédons ou exploitons – comme les véhicules ou le gaz naturel pour le chauffage.

Les émissions de scope 2 correspondent à celles résultant de l'utilisation de l'électricité.

Les énergies renouvelables génèrent des émissions de scope 2 minimales, tandis que la combustion du charbon, du pétrole ou du gaz naturel pour produire de l'électricité libère du dioxyde de carbone et d'autres gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

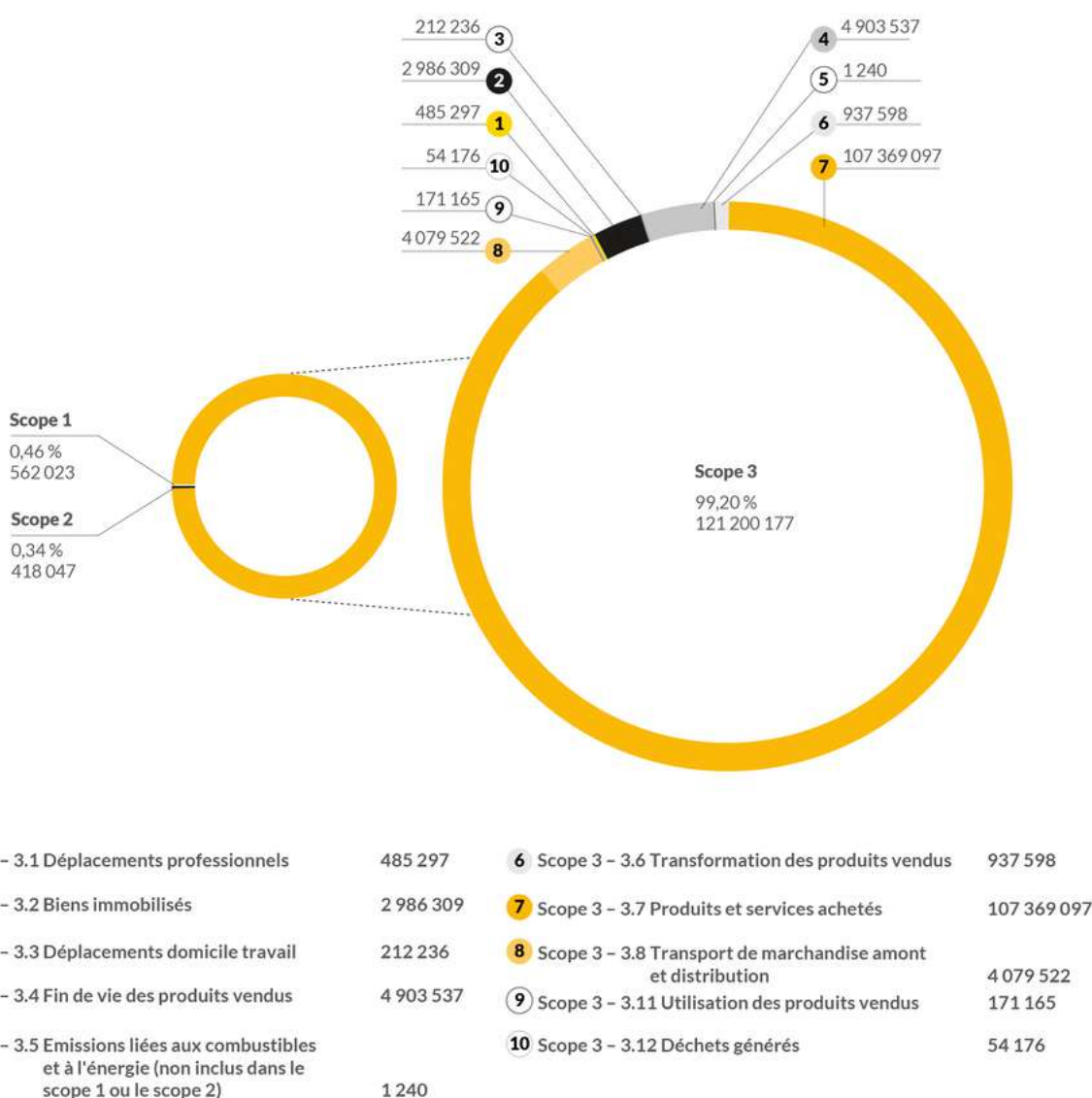
Les émissions de scope 3 correspondent à toutes les autres émissions indirectes qui interviennent dans la chaîne de valeur d'une entreprise, y compris les activités en amont et en aval: plus précisément, l'analyse du cycle de vie de l'ensemble des produits commercialisés par le Groupe, de l'extraction minière à l'assemblage industriel, des emballages et transports nécessaires à chacune de ces étapes, pour finir avec les émissions induites par l'usage chez les clients et la fin de vie de ces produits, le scope 3 comprend également les émissions carbone des biens utilisés (bureaux, entrepôts), des serveurs, les émissions liées aux déplacements des salariés tant au travers de voyages professionnels que pour les trajets domicile- lieu de travail, et enfin, les achats de biens et services.

Le bilan carbone est détaillé ci dessous : sans surprise dans notre secteur d'activité technologique, le cycle de vie de nos produits représente la part majeure de cette empreinte.

Tonne CO ₂	2022
Scope 1	562
Scope 2	418
Scope 3	121 200
Total	122 180

Le bilan carbone du cœur de métier (c'est à dire la production d'IoT) est très largement marqué par la contribution des matières premières nécessaires à la fabrication des différents composants électroniques (environ 88%) et parmi ces derniers, le poids du PCB (Printed Circuit Board) est prépondérant.

Les composants électroniques ont un impact important sur le changement climatique car ils nécessitent un grand nombre d'étapes entre extraction minière, traitement des minéraux, métallurgie, chimie lourde, chimie fine, qui consomment de l'énergie et de l'eau.



Intensité carbone

L'entreprise a établi, pour mesurer les gains d'efficacité carbone de son modèle économique et toutes les initiatives entreprises sur l'ensemble de la chaîne de valeur, un indicateur

d'intensité carbone. L'objectif est de réduire les émissions pour chaque euro de richesse créé. L'intensité carbone sera ainsi mesurée et publiée chaque année.

	2022
Bilan Carbone total (kg CO ₂)	122 180 247
Chiffre d'affaires (€)	620 860 000
Intensité carbone (Kg Co2 par € de chiffre d'affaires)	0,197

L'intensité carbone calculée sur la base du bilan carbone (calculé selon le protocole GHG) 2022 et du chiffre d'affaires 2022 constitue la base initiale de mesure de notre trajectoire vers une réduction de -40% en 2027 vs. 2022.

Cette ambition s'appuie:

- sur notre capacité d'innovation permettant à la fois de diminuer l'empreinte carbone intrinsèque de nos IoT mais également de diminuer l'empreinte carbone de l'ensemble

de la solution installée (comme schématisé au sein de la section 4.2.2 section 2) en allégeant l'infrastructure nécessaire à son fonctionnement ;

- sur notre capacité à piloter un flux de recyclage de nos IoT, dont la cible est de 15 millions d'unités recyclées en 2027.

La section 4.3.2.1 ci-dessous explicite plus avant les leviers qui seront actionnés.

4.3.2 La décarbonation de nos solutions : IoT bas carbone

4.3.2.1 La décarbonation de nos solutions

La structure de nos solutions

Nous avons mesuré que l'utilisation de nos produits par nos clients représente un très faible pourcentage de notre empreinte carbone globale. L'ultra efficacité énergétique de nos produits est un avantage et permet de réduire l'empreinte carbone globale.

Notre technologie IoT est très économe en énergie et nous veillons constamment à réduire notre consommation énergétique et à refondre leur conception afin qu'elles puissent, notamment à terme, fonctionner sans batterie.

Nous avons également lancé un programme visant à tirer parti de l'économie circulaire, tout au long du cycle de vie, de la conception à la chaîne d'approvisionnement en passant par le reconditionnement et le recyclage, avec l'objectif clair de faire de l'étiquette un produit engendrant peu déchets avec une empreinte carbone minimale.


IoT ultra-basse consommation

Le Groupe a une expertise sans égal dans la technologie e-Paper couleur (papier électronique), technologie d'affichage que nous utilisons. Elle imite l'aspect du papier et consomme un minimum d'énergie. Les afficheurs à base d'encre

électronique (EPD) utilisent les mêmes encres que l'impression traditionnelle. Ils comportent de minuscules capsules remplies de particules chargées d'encre. Après application de la bonne charge électrique, un EPD crée des images haute résolution, avec le même niveau de contraste et de lisibilité qu'un support imprimé. Une fois le texte et les images visibles, l'EPD n'a plus besoin d'énergie pour maintenir l'affichage (technologie bistable). Nos étiquettes DTP (Dual Transistor Pixel) utilisent un pixel à double transistor, un procédé breveté qui apporte une expertise supplémentaire dans les affichages à faible consommation d'énergie.

Cette technologie est soutenue par notre effort continu de recherche-développement alors que plus de 40 % des brevets du Groupe sont liés aux économies d'énergie : 47 familles de brevets sur 115 sont dédiées aux systèmes à faible consommation d'énergie. Nos équipes R&D cherchent en permanence à réduire la consommation d'énergie et à concevoir de nouveaux modèles d'étiquettes pour supprimer totalement le besoin de batterie.

Le Groupe dépense chaque année environ 6 à 7 % de son chiffre d'affaires en projets R&D (cf. Note 1 actifs incorporels, comptes consolidés section 6).

KPI	Section du rapport	Code GRI	Sujet	ODD	Sujet
# de brevets dédiés à un IoT à bas carbone	Stratégie Climat	305	Émissions carbone		Production responsable

Offrir une solution cloud à nos clients

La plateforme VUSION.

SES-imagotag a créé la plateforme VUSION Retail IoT Cloud afin d'aider les commerçants à accélérer leur transition numérique et transformer leurs magasins physiques en de véritables environnements numérisés, automatisés et pilotés par les données, connectés aux consommateurs et aux fournisseurs.

L'informatique dématérialisée (« cloud computing ») et la durabilité émergent comme des tendances de transformation. L'informatique dématérialisée se définit par des infrastructures IT partagées en ligne à grande échelle. Elle bouleverse la manière de fournir et de gérer les services informatiques en entreprise. Elle permet de collecter, stocker et analyser d'énormes quantités de données, de réduire le coût

total de possession des biens informatiques et d'accroître la capacité d'adaptation de l'entreprise. Ces nouvelles tendances nous permettent également de réduire notre impact sur l'environnement: depuis 2018, nous avons entamé la réduction de nos infrastructures et nos ressources informatiques sur site au profit de solutions sur le Cloud et sans serveur. Avec 50 millions d'EEG connectées via le Cloud à ce jour vs. 31 millions en 2021, nous avons bâti la première plateforme IoT mondiale pour le commerce physique. Baptisée VUSION, cette plateforme est hébergée sur le Cloud Microsoft Azure, qui s'est engagé à alimenter l'intégralité de ses centres de données en électricité renouvelable d'ici 2025 (Microsoft_Cloud_Carbon_Study_2018, actualisée en 2020). Se référer également à la section 4.5.1 impacts sociétaux.

Notre solution Cloud repose sur quatre paramètres fondamentaux.

	Facteur et avantages	Technologie
1	Approvisionnement dynamique des ressources : l'optimisation des serveurs actifs permet d'économiser jusqu'à 47 % d'énergie.	Basé sur les dernières technologies pour fournir de la capacité à la demande ; capable d'activer les ressources au moment où le besoin s'en fait ressentir, indépendamment de la capacité du serveur. Les nouveaux serveurs et ressources informatiques sont activés automatiquement en cas de pic de demande. Certaines ressources de capacité sont neutralisées lorsque le « seuil d'inactivité » est franchi.
2	Multi-tenant : permet à de nombreux utilisateurs d'un bâtiment d'utiliser globalement moins d'énergie que le même nombre d'utilisateurs utilisant chacun leur propre infrastructure	Architecture de distribution SaaS qui permet à tous les clients d'accéder au même logiciel sur un ou un ensemble de serveurs liés. En combinant les modèles de la demande propres à de nombreuses entreprises, les pics et les creux des besoins en ressources se lissent et réduisent le besoin d'infrastructures supplémentaires.
3	Utilisation des serveurs : augmenter les taux d'utilisation des ressources (par rapport aux faibles niveaux actuels de 10 à 20 %) pour améliorer significativement l'efficacité énergétique	Des applications basées sur des architectures sans serveur afin que la puissance de calcul, le stockage, les réseaux et la sécurité soient répartis entre les services disponibles ; la distribution virtuelle des logiciels garantit que les différentes applications s'exécutent « séparément » sur un hôte physique, ce qui améliore l'efficacité du centre de données. Un logiciel éco-conçu qui utilise des algorithmes plus économes en énergie, réduisant le temps d'exécution, l'utilisation de la mémoire et les fonctionnalités inutiles, et optimisant le volume de données générées.
4	Partenariat avec Microsoft Azure	Des objectifs très clairs et ambitieux pour l'empreinte environnementale des centres de données.

Mutualisation des infrastructures

SES-imagotag a noué des partenariats avec les principaux fabricants de technologie Wi-Fi pour simplifier ses solutions et éviter toute infrastructure propriétaire et supplémentaire pour connecter ses IoT. Nos protocoles de communication IoT sont désormais intégrés dans les points d'accès Wi-Fi. Par conséquent, les déploiements Wi-Fi haut débit de nouvelle génération permettent de faire converger tous les besoins de connectivité du « back office » et du magasin. Les investissements des magasins en matériel et services s'en trouvent considérablement réduits et leur retour sur investissement est amplifié tout en limitant de manière significative l'empreinte carbone de la solution (économie d'une infrastructure dédiée).


Le Groupe compte aujourd'hui un puissant écosystème technologique et d'alliances internationales avec tous les grands fabricants mondiaux, tels que Cisco Meraki, Aruba, Huawei, Lancom, Mist Juniper, Extreme Networks, Fortinet...

Économie circulaire : éco-conception, recyclage et réutilisation des étiquettes de gondole

L'éco-conception est au cœur du savoir-faire de SES-imagotag depuis sa création: outre l'innovation le Groupe a lancé, en 2016, un programme phare visant à tirer parti de l'économie circulaire tout au long du cycle de vie de l'étiquette de la conception à la chaîne d'approvisionnement en passant par le reconditionnement et le recyclage, avec l'objectif clair de faire de l'étiquette un produit engendrant peu de déchets et une empreinte carbone minimale: la conception des étiquettes est pensée afin qu'elles puissent être réparées, reconditionnées (facilité de démontage, disponibilité des pièces détachées, prix des pièces détachées et services associés), puis recyclées. Grâce à une meilleure gestion de l'énergie, à l'utilisation accrue de matériaux recyclables et à l'amélioration des processus de reconditionnement et de recyclage, une étiquette remise en état ne représente qu'environ 20 % des émissions de GES nécessaires pour une neuve.

Chaque fois qu'un client remplace une étiquette ancienne génération par une nouvelle (généralement après six à huit ans d'utilisation), nous collectons les anciennes étiquettes et déterminons si elles doivent être reconditionnées, retraitées ou détruites.

La génération sortante d'étiquettes destinée à être réutilisées ou retraitées est soigneusement contrôlée et triée dans le but de récupérer les composants pouvant être réutilisés et d'effectuer les réparations nécessaires pour alimenter une filière spécifique en étiquettes « seconde vie ». Le flux de recyclage interne centralise la logistique inversée pour les EEG usagées sur deux principaux sites partenaires (l'un en France et l'autre en Pologne).

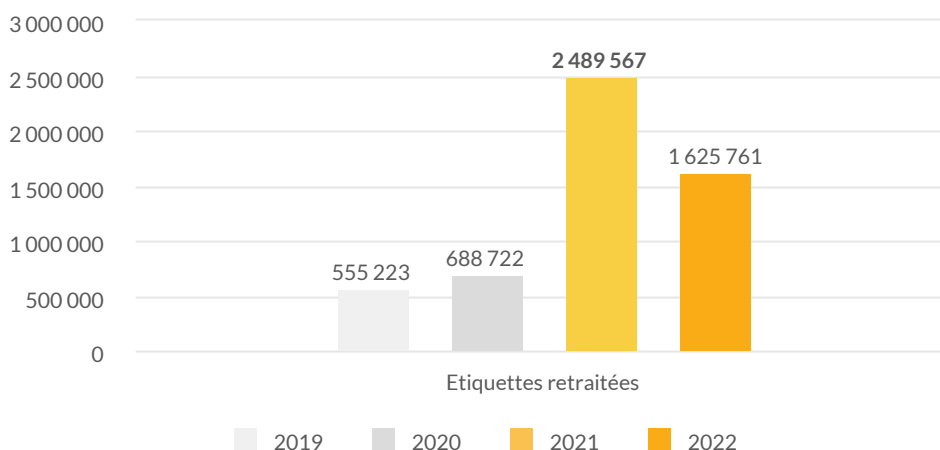
KPI	Section du rapport	Code GRI	Sujet	ODD	Sujet
# d'étiquettes recyclées	Stratégie Climat	301	Retraitement		Consommation et production responsable

Ce programme *Second life ESL* est essentiellement centré sur nos clients en Europe, zone qui regroupe la plupart de nos marchés matures. Dans les années à venir, les clients basés en Asie et en Amérique du Nord adopteront progressivement des EEG de nouvelle génération, déclenchant ainsi le même type de flux de logistique inversée. Nous nous emploierons à organiser ces flux en Europe comme en Amérique du Nord, au plus près des marchés, de manière à éviter une logistique retour trop consommatrice en transport.

A noter: les statistiques de recyclage varient en fonction des projets de nos clients et de leur planning: nous sommes donc dépendants, des décisions de nos clients de se défaire de leur parc d'étiquettes anciennes générations. De surcroît, en fonction de la taille du client concerné, et du calendrier de renouvellement de ces parcs d'étiquettes, les paliers de quantités à reconditionner peuvent varier significativement sur une année donnée. La mention des quantités collectées et en attente de reconditionnement permet donc une vision sur un terme un peu plus long que le seul exercice fiscal.

En 2021, le programme *ESL Second Life* reflétait le projet de reprise d'étiquettes d'une chaîne de distribution significative en Europe du Nord, tandis qu'en 2022, les principaux projets de récupération ont eu lieu en fin d'année calendaire, les quantités récupérées étant simplement entreposées sans retraitement au 31.12.22 : le recyclage effectif d'étiquettes collectées en 2022 ne sera réalisé qu'en 2023, les chiffres doivent donc être analysés en tenant compte des étiquettes effectivement collectées et récupérées en 2022 mais en attente de reconditionnement en 2023 (environ 2,7 millions d'étiquettes en attente d'une deuxième vie au 31.12.22).

2nd Life ESL



Pour les EEG non réparables ou non réutilisables, nous avons noué des partenariats avec des éco-organisations en Europe qui collectent auprès de nos clients les étiquettes obsolètes ou endommagées, les modems et les routeurs, avant de les transporter directement vers des centres de recyclage pour garantir une élimination en toute conformité des déchets électroniques et des batteries.

Pour nos lecteurs qui ne seraient pas familiers avec ce système réglementaire européen: les règles européennes requièrent un financement *a priori* des destructions futures de produits arrivés en fin de vie. Ces dispositifs reposent sur le principe de




responsabilité élargie du producteur, selon lequel les producteurs, c'est-à-dire les personnes responsables de la mise sur le marché de certains produits, peuvent être rendus responsables de financer ou d'organiser la prévention et la gestion des déchets issus de ces produits en fin de vie. Prenant exemple sur ce système européen de financement *a priori* des déchets électroniques, piles et emballages en fonction du poids de ces derniers mis sur le marché, au cours de l'exercice fiscal, le tableau ci-dessous récapitule les quantités mises sur le marché en Europe comme en Amérique du Nord, au cours de l'exercice 2022:

Mises sur le marché en 2022 (en Kg)	IoT	Piles	Emballages
Total (*)	3 872 821	966 287	765 455

* Les systèmes d'information du Groupe permettent le reporting de ces quantités pour un périmètre représentant 93% des ventes du Groupe en 2022.

4.3.2.2 La décarbonation de notre organisation: logistique, emballages, flotte de véhicules

Améliorations apportées sur les emballages et modalités logistiques

KPI	Section du rapport	Code GRI	Sujet	ODD	Sujet
Améliorations des emballages	Stratégie Climat	301	matériaux	 	Production responsable Action climatique
Empreinte carbone de la logistique amont	Stratégie Climat	305	Émissions de gaz à effet de serre		Production responsable

Nous avons tiré parti de l'efficacité de notre chaîne d'approvisionnement pour réduire le volume d'emballages utilisés dans l'expédition de nos produits. Une coopération étroite avec l'un de nos partenaires industriels en Asie du Sud-Est a permis d'optimiser les emballages, avec notamment une réduction du volume des boîtes, la suppression des feuilles de protection en plastique des écrans d'étiquettes et l'utilisation de matériaux recyclables pour tous les emballages finaux des

appareils électroniques. Non seulement le poids et le volume des emballages ont été réduits, mais cette action a également permis d'accroître sensiblement les taux de remplissage des conteneurs ainsi que le nombre d'expéditions. Elle a également conduit à une augmentation de la densité de chargement des palettes et à une réduction de l'impact carbone par EEG transportée.


L'initiative ayant débuté effectivement courant 2021, le bilan en kilogrammes, au S2 2021 pour nos trois références d'EEG les plus vendues, qui représentent 70 % du chiffre d'affaires, est présenté dans le tableau ci-dessous :

Taille des EEG	Qté d'EEG	Réduction des sacs PE (Kg)	Réduction du carton (Kg)
1.6	8 809 590	8 810	41 846
2.2	8 479 478	8 479	36 462
2.6	23 463 573	23 464	77 723
Total	40 752 641	40 753	156 030

Concernant le fret amont, nous avons continué, à partir de nos EMS (*Electronic Manufacturing Services*, partenaires industriels d'assemblage de nos équipements électroniques) en Asie, à contrôler le mix logistique entre le fret aérien, le fret maritime

et le transport ferroviaire, de manière à favoriser ces deux derniers modes de transport. Il est tenu compte de ce mix modalités de transports dans les calculs d'empreinte carbone détaillés en section 4.3.1.

Empreinte carbone de nos collaborateurs

KPI	Section du rapport	Code GRI	Sujet	ODD	Sujet
Mesures prises en faveur de l'environnement scope 1	Stratégie Climat	305	Emissions carbone		Action climatique

Optimiser les déplacements et les incitations pour réduire l'empreinte carbone

Notre politique de déplacements a été élaborée avec pour objectif de réduire l'empreinte carbone liée aux déplacements de nos collaborateurs.

D'une part les confinements successifs ont introduit de nouvelles méthodes de travail, digitalisées, entre collaborateurs des différents pays, et d'autre part une politique voyage qui privilégie les déplacements en train pour des trajets inférieurs ou égaux à 2,5 heures (base train). Dans le cas d'un trajet de plus de 2 h 30 (temps de base train), l'avion est autorisé, mais le train peut toujours être préféré. Dans les grandes villes, l'utilisation des transports en commun est obligatoire.

Nos efforts incluent également une politique de télétravail de deux jours par semaine pour la majorité de nos salariés, ce qui évite les trajets quotidiens récurrents (cf section 4.5.3).

D'autre part, les locaux de bureaux sont choisis en fonction de leur accessibilité aux transports en commun, de manière à favoriser à la fois le recrutement et le bilan carbone des déplacements domicile-lieu de travail des salariés.

Enfin, l'accent été mis sur la qualité de la motorisation de la **flotte de véhicules de fonction**, détaillée ci-dessous dont la proportion de véhicules équipés de moteurs hybrides ou électriques a augmenté de 20 points:

	2022		2021	
Nombre de véhicules par type de motorisation	Moteurs hybrides ou électriques	Moteurs thermiques	Moteurs hybrides ou électriques	Moteurs thermiques
Total Groupe (*)	41	56	24	84
En %	42%	58 %	22%	78%

Consommation d'eau et d'énergie dans nos sièges sociaux : cet impact est non significatif au sein de notre bilan carbone.

4.3.3 La décarbonation chez nos clients : les émissions évitées


Le rapprochement entre commerce physique et électronique est au cœur du modèle omnicanal et constitue une étape cruciale dans la transition du commerce. Cette convergence permet aux consommateurs d'avoir la flexibilité d'achat qu'ils recherchent. En parallèle, alors que les magasins physiques sont redynamisés par les outils digitaux, l'automatisation des processus à faible valeur ajoutée, l'optimisation de la gestion des stocks rendue possible par la génération d'informations de qualité en continu et la réduction des excédents de stocks et des déchets devraient permettre une diminution de l'intensité carbone.

Pour un commerce zéro papier

Au cours des deux dernières années, nous avons assisté à une accélération significative de la fréquence des changements de prix dans les points de vente. Le volume de commandes en ligne reçues par les détaillants a également augmenté en raison d'un changement radical des priorités et des comportements des consommateurs. L'utilisation croissante des solutions Click-and-Collect et « shop and go » sont des exemples de cette tendance.

En réponse à l'évolution des comportements des consommateurs, les distributeurs du monde entier ont dû adapter rapidement leurs modèles économiques et leurs pratiques opérationnelles pour gérer avec rapidité et efficacité les changements de prix à travers de nombreux points de vente et canaux de distribution. Pour atteindre une telle agilité et précision, le secteur de la vente au détail a besoin d'une technologie qui permette aux magasins et à leurs personnels de mettre en œuvre des processus en magasin plus intelligents en temps réel. Les étiquettes électroniques de gondole (EEG) de SES-imagotag répondent à ce besoin de technologie. Elles apportent fluidité, intelligence, synchronisation des prix et réactivité tous canaux confondus.

Le remplacement des étiquettes papier par des étiquettes électroniques était déjà attractif. Il est devenu impératif pour faire face aux défis à venir. Les EEG transforment les opérations en magasin et réduisent massivement la consommation de papier. En 2022, nous estimons avoir économisé 10 000 tonnes de papier sur une base annualisée pour les 35 000 magasins équipés de nos EEG.

KPI	Section du rapport	Code GRI	Sujet	ODD	Sujet
Économies de papier	Stratégie Climat	301	Matériaux		Consommation et production responsable

Éviter la construction d'entrepôts de préparation de commandes


La croissance des ventes en ligne, de 15 à 20% par an, et les projections du poids que le e-commerce pourrait atteindre (40% du commerce total d'ici à 2030 contre 20% aujourd'hui) pose la question de la construction de millions de m² d'entrepôts de distribution, avec pour conséquence une augmentation significative des émissions de CO₂ (que l'on peut estimer à 0,5 giga-tonnes).

Nous pensons pouvoir aider à éviter cette augmentation des émissions de CO₂ car les magasins physiques constituent le réseau logistique de proximité idéal pour servir cette croissance tout en étant la meilleure réponse en matière d'impact sur l'environnement, l'emploi et la société. Il existe en effet 20 millions de magasins dans le monde, soit 1 magasin pour 400 habitants. Ils ne nécessitent aucune construction nouvelle et capitalisent à la fois sur la proximité et les avantages du point de vente physique ainsi que l'acquisition des services liés à l'internet grâce aux technologies (localisation des produits, flashing pour le picking, monitoring

permanent des stocks, ...). Ils répondent aux nouveaux comportements d'achat des consommateurs et permettent de différencier les achats entre les commandes de réassort usuelles (en ligne) et les achats « plaisir » ou « découverte » en magasin. C'est la synthèse entre physique et numérique.

Face à la croissance continue de l'e-commerce, le Groupe, en s'appuyant sur l'infrastructure de stockage et de distribution déjà disponible dans les magasins existants, développe une offre technologique qui réduit la nécessité de construire de nouveaux entrepôts et évite ainsi l'augmentation conséquente des émissions de CO₂ qu'entraînerait la hausse du nombre d'entrepôts.

Afin de démontrer l'effet majeur de ce cas d'usage chez nos clients, le Groupe s'engage, au cours de l'année 2023 sur une analyse approfondie et une modélisation de ce calcul d'émissions évitées.

KPI	Section du rapport	Code GRI	Sujet	ODD	Sujet
Calcul d'émissions évitées	Stratégie Climat	203	Empreinte environnementale des infrastructures		Industrie, innovation et infrastructures

Les émissions évitées mesurent la contribution d'une organisation à la décarbonation d'une économie en dehors de son périmètre d'activité. Les émissions évitées sont estimées au regard d'un scénario de référence contrefactuel qui traduit la situation la plus probable qui aurait eu lieu en l'absence de la solution bas carbone. Une solution évite des émissions si elle permet une réduction par rapport à la situation de référence.

La qualité d'une estimation d'émissions évitées repose donc sur l'attention portée aux hypothèses retenues.

L'estimation des émissions évitées par le « picking » implique de comparer les émissions générées dans une situation de référence, où ce mode de distribution est absent, ou moins développé, et une situation dans laquelle son développement est encouragé.

L'estimation des émissions évitées ne peut se limiter au calcul des éventuelles réductions d'émissions induites par une optimisation des trajets de livraison, ou par une moindre construction d'entrepôts par rapport au e-commerce standard (modèle Amazon). Elle doit également s'assurer de l'absence d'effet rebond : le développement du picking, s'il devait instituer un nouveau marché et accroître la consommation

globale, serait par exemple susceptible de générer davantage d'émissions. La modélisation proposée dans les deux scénarios doit donc s'assurer que l'ensemble des paramètres susceptibles d'affecter le niveau de GES émis sont pris en compte.

Les émissions totales, dans les deux scénarios, sont obtenues en additionnant celles générées par les trois segments de marché assurant la distribution des produits :

- la distribution classique en magasin (achat physique),
- le e-commerce standard (modèle Amazon), et
- le modèle dit de « picking ».

Les biens et services vendus par chacun des trois canaux ont préalablement été produits (amont de la distribution). Puis ces biens sont acheminés depuis le lieu de distribution vers le client final (soit par l'intermédiaire d'un livreur, soit par le client lui-même). Enfin, dans le cas où la demande excède les capacités logistiques, des surfaces sont artificialisées, et des lieux de stockage (magasins ou entrepôts) sont construits.

Le « picking » pourrait en théorie éviter des émissions d'au moins deux manières :


- 1) par l'optimisation des trajets d'acheminement et des taux de remplissages des véhicules : un livreur peut assurer, pour plusieurs clients, l'acheminement des produits commandés en suivant un trajet optimisé et avec un utilitaire au taux de charge maximisé, et ainsi, réduire la distance totale parcourue sur route et l'intensité carbone du trajet (gains par rapport au commerce classique en magasin).
- 2) par l'utilisation d'infrastructures existantes pour développer le e-commerce : à la différence du modèle Amazon, celui du picking tire parti des infrastructures existantes et évite ce faisant la construction de nouvelles infrastructures (entrepôts principalement).

Ces deux bénéfices potentiels doivent toutefois être analysés en lien avec l'ensemble des transformations induites par le développement du picking, parmi lesquelles certaines sont également susceptibles d'accroître la quantité de GES émis (effet rebond sur la consommation, etc....)

L'élimination des produits et le gaspillage alimentaire sont des enjeux importants dans le secteur de la distribution. Les magasins sont confrontés à la nécessité de se défaire des produits impropres à la consommation, périmés ou non désirés par leurs clients, ce qui nuit à leur rentabilité et à l'environnement.

Le gaspillage alimentaire est un fléau. Sur les 5 milliards de tonnes d'aliments produits chaque année, 40% sont gaspillés. 20% le sont par le commerce qui est amené à jeter des produits notamment s'ils sont impropres à la consommation ou périmés. La plateforme VUSION Retail IoT permet aux commerçants de suivre de près ces produits, les prix et les dates de péremption. En combinant cette solution à l'intelligence artificielle (provenant directement des solutions de SES-imagotag ou de celles de ses partenaires), il est maintenant possible d'ajuster les prix, les promotions ou le placement de ces produits lorsqu'ils arrivent en fin de vie. La plateforme permet aux commerçants de surveiller attentivement l'évolution d'un rayon et d'identifier précisément les produits présentant un taux de casse (péremption) élevé. Des actions correctives sont alors élaborées, aboutissant au lancement de campagnes ciblées pour diminuer ce taux.

Réduire le gaspillage alimentaire

KPI	Section du rapport	Code GRI	Sujet	ODD	Sujet
Lutte contre le gaspillage alimentaire	Stratégie Climat	203	Impacts économiques indirects		Consommation et production responsable

En 2021, SES-imagotag a annoncé un partenariat avec Smartway, une start-up qui offre aux distributeurs une solution basée sur l'intelligence artificielle (IA) pour contrôler le gaspillage alimentaire tout en améliorant la rentabilité. Nous avons développé ensemble Smartdetection Flash Evo, une solution unique pour repérer les produits en rayon dont la date de péremption approche. La solution élimine le besoin de vérifier les produits un par un et de passer des heures dans les allées à repérer et retirer les produits périmés. Elle fonctionne grâce aux étiquettes flash qui signalent les produits bientôt périmés. Plus de 500 produits peuvent être vérifiés et remisés en moins de quatre minutes.

Smartdetection Flash Evo a reçu de nombreuses récompenses en 2021 comme les prix LSA et Perifem saluant la pertinence de la solution.

En 2023, le Groupe s'engage à modéliser ce scénario d'émissions évitées :

SES-Imagotag estime que sa solution, en permettant un ajustement automatisé et rapide des prix, restreint le gaspillage alimentaire et en déduit qu'il évite des émissions. A demande constante, la réduction du gaspillage rend en effet possible une baisse de la production, et donc des émissions. Démontrer l'existence d'émissions évitées suppose ainsi d'établir que la solution du Groupe en partenariat avec une application dédiée, permet de limiter le gaspillage, et si oui dans quelles proportions.

4.3.4 Reporting TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosures)

SES-imagotag, dans un souci de présentation de sa stratégie climat selon des recommandations internationales, a choisi de décrire ci-dessous sa stratégie, sa gestion des risques et ses ambitions en matière de stratégie climat selon le format TCFD (la gouvernance ayant été détaillée en section 4.2.3)

Recommandation TCFD	SES-imagotag TCFD reporting	Source
STRATÉGIE		
Décrire les risques et opportunités climatiques avérés et potentiels sur l'entreprise, sa stratégie et sa planification financière, lorsque cela est matériel		
a) Décrire les risques et opportunités identifiés à court, moyen et long terme.	<p>Les risques et opportunités liés au changement climatique s'inscrivent dans un calendrier dont l'horizon est fixé par le Groupe à 2030 :</p> <p>Les risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • À court terme, l'ensemble des parties prenantes du Groupe SES-imagotag s'attendent à des mesures prises face au changement climatique. Ne pas répondre à ces attentes constitue un facteur de risque et pourrait affecter la réputation du Groupe. • À moyen terme, dans le cadre de la transition vers une économie plus durable, un des défis significatifs est lié à de nouvelles réglementations potentielles, imposant un système de tarification du carbone mondial ou régional, lequel entraînerait des répercussions financières directes pour toutes les entreprises. • Enfin, à long terme, si la transition écologique mondiale ne se produit pas assez rapidement, la hausse des températures et la raréfaction de l'eau pourraient avoir un impact direct sur notre chaîne d'approvisionnement amont ainsi que nos centres de serveurs de données et leur approvisionnement en énergie ; <p>Les opportunités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • adresser ces problématiques de façon adéquate peut générer des opportunités car : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Il existe une demande forte des clients pour des technologies les aidant à innover de manière plus responsable et les solutions de digitalisation de SES-imagotag sont au cœur d'un développement durable du commerce ; notre projet pour un Commerce Positif est très nettement concentré sur ces enjeux. ◦ La marque employeur pour les sociétés démontrant une démarche volontariste et ambitieuse en matière de lutte contre le changement climatique, est valorisée ; ◦ Les investisseurs, quant à eux, suivent publications et indicateurs leur permettant de classer le Groupe dans leur portefeuille d'entités actives dans le domaine de la lutte contre le réchauffement climatique.. 	Section 2.1.1.3

Recommandation TCFD	SES-imagotag TCFD reporting	Source
STRATÉGIE		
b) Décrire l'impact de ces risques et opportunités sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'entreprise.	<p>Les risques à court terme, qui consistent à répondre au changement climatique et aux attentes de nos parties prenantes ont généré la prévision de frais de consulting spécifiques aux sujets RSE et notamment climatiques : en nous entourant des spécialistes reconnus en matière d'analyse du cycle de vie, de bilan carbone, de modélisation d'émissions évitées, d'audit et revue de nos publications et indicateurs, les frais engagés afin d'être conseillés dans notre démarche, sont prévus au budget chaque année.</p> <hr/> <p>Par ailleurs, la mise en œuvre d'une stratégie RSE a nécessité la création d'une cellule de deux personnes dédiées à cet effet –un recrutement a été planifié pour 2023.</p> <hr/> <p>A moyen terme, les sujets de taxe carbone n'entraînent pas à ce jour de provisions pour risques – en revanche les réglementations européennes touchant à l'environnement ont déclenché d'une part des budget de consulting et d'audit dans le cadre du respect de la taxonomie et d'autre part des coûts d'éco contribution dans différents pays d'Europe, réglés lors de la mise sur le marché, préalable indispensable à la destruction éventuelle de nos IoT, lors de leur fin de vie, dans les règles de l'art et le recyclage des piles au lithium contenues dans nos étiquettes, en toute sécurité.</p> <hr/> <p>A long terme, la planification financière veille à prévoir les budgets nécessaires en matière de R&D afin de promouvoir les projets de recherche en faveur d'IoT bas carbone, les business plans comportent un volet « intensité carbone » de manière à bien vérifier que la stratégie du Groupe comporte bien une partie « mix produits et services » contribuant favorablement à l'environnement.</p> <hr/> <p>Les opportunités, quant à elles, s'articulent autour des contrats et appels d'offre emportés grâce à la stratégie bas carbone et à l'offre produits et services du Groupe : la démonstration d'une stratégie climatique est reçue très favorablement, voire de plus en plus exigée, par nos clients. Par ailleurs, ce même effet favorable est constaté lors des levées de dette : il n'est plus rare de lier partiellement un taux d'intérêt d'emprunt à un ou plusieurs indicateurs RSE.</p>	Section 4
c) Décrire la résilience de la stratégie de l'organisation vis-à-vis de différents scénarios, y compris un scénario 2°C ou inférieur.	<p>Les tests de résilience de l'organisation du Groupe face aux conséquences du changement climatique n'ont pas été encore menés de manière exhaustive et approfondie. La capacité du Groupe à faire face à ces scénarios fera l'objet d'une étude courant 2023, essentiellement centrée sur les risques physiques et catastrophes climatiques, et réalisée en deux temps :</p> <hr/> <p>Evaluation des risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examiner l'exposition aux aléas climatiques pour les opérations, les fournisseurs ou les marchés • Évaluer la résilience des opérations • Évaluer les impacts potentiels sur le plan d'affaires <hr/> <p>Gestion des risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les leviers d'action prioritaires • Elaborer sa stratégie d'adaptation au changement climatique • Accompagner les métiers dans le changement <hr/> <p>Le Groupe a cependant débuté une analyse partielle en 2022, en coopération avec la cellule gestion des risques de son courtier en assurances : l'analyse a porté sur la sécurisation à 360° (y compris risques climatiques) des principaux sites de stockage du Groupe. A cette occasion, des risques naturels ont été identifiés et la gestion de ceux-ci sera abordée en 2023 au cours de la mission d'analyse décrite ci-dessus.</p> <hr/> <p>Par ailleurs, le Groupe a diversifié la répartition géographique de ses sites de sous-traitance industrielle, concentrés historiquement sur le continent asiatique, en signant un nouveau partenariat de sous-traitance d'assemblage d'étiquettes au Mexique, permettant à la fois de réduire l'impact carbone de la logistique approvisionnant le marché nord-américain, et de réduire la concentration géographique de ses zones de production : le Groupe a récemment mis en service une capacité de production à Chihuahua, au Mexique, cette nouvelle capacité en Amérique du Nord offre une diversification géographique des risques ainsi qu'un approvisionnement de son offre au plus près du marché qui devrait être son plus grand contributeur à la croissance au cours des 5 prochaines années (États-Unis).</p> <hr/> <p>En ce qui concerne la gestion des stockages de données et des fournisseurs de services Cloud, nécessaires au bon fonctionnement des outils digitaux de gestion du Groupe, ainsi que des bases de données utiles aux clients, la certification ISO 27001 a permis au Groupe d'effectuer, dans ce domaine également, un premier état des lieux et la formalisation de procédures de redémarrage et continuité, essentielles en matière de résilience de notre organisation.</p>	

Recommandation TCFD	SES-IMAGOTAG TCFD reporting	Source
GESTION DES RISQUES		
Décrire les processus utilisés par l'organisation pour identifier, évaluer et gérer les risques climatiques.		
a) Décrire les processus d'identification et d'évaluation des risques climatiques .	<ul style="list-style-type: none"> Le groupe utilise une méthode d'identification des risques à double sens: top-down par une équipe de managers dirigeants au regard des risques stratégiques notamment, cette analyse étant complétée par une étude bottom-up des managers de l'entreprise, chargés d'identifier ce qu'ils estiment être un risque faible moyen ou fort dans leur périmètre de responsabilité. Les risques opérationnels sont ainsi balayés finement. L'analyse de matérialité reste à conduire pour confirmer ce que les parties prenantes estiment important. 	Section 2.1
b) Décrire les processus de gestion des risques climatiques.	<p>Pour faire face au risque climatique, le Groupe pilote son émission carbone afin d'identifier les leviers prioritaires et de poursuivre ses efforts dans une offre de solutions innovantes dans ce domaine. Les indicateurs suivants sont particulièrement suivis :</p> <ol style="list-style-type: none"> Analyse du cycle de vie des produits; Nombre de brevets innovants en faveur d'une décarbonation Création d'une filière interne de recyclage des étiquettes <p>La mission 2023 d'analyse de résilience permettra au Groupe de conforter et/ ou rediriger son action.</p> <p>Pour faire face à une éventuelle interruption de la chaîne d'approvisionnement en raison de risques liés au climat et/ou de changements réglementaires liés à ce risque, l'entreprise a :</p> <ol style="list-style-type: none"> Souhaité faire auditer son système de gestion environnemental qui a reçu la certification ISO 14001 en 2022. Mise en place d'un audit de la plupart de ses fournisseurs via le « EcoVadis Responsible Procurement Program », qui assure le respect (entre autres) des normes internationales de gestion environnementale telles que la gestion de l'eau, la manipulation des produits chimiques, la non utilisation de minéraux de conflit. <p>Pour faire face aux risques liés aux catastrophes et phénomènes naturels extrêmes, les mesures en place visent à assurer la continuité des opérations tant dans les services (plate-forme Cloud) que dans la production (appareils IoT).</p> <ol style="list-style-type: none"> Des stratégies de continuité de la plateforme cloud ont été mises en place en collaboration avec les sous-traitants de l'entreprise et les partenaires de différents sites. L'entreprise a obtenu la certification ISO 27001 (sécurité des systèmes d'information). Une stratégie multi-sourcing, et multi sites en ce qui concerne l'approvisionnement en composants ainsi que la sous traitance industrielle tel que décrit plus haut. <p>L'accompagnement des métiers dans le changement a débuté par une formation sur le réchauffement climatique, prodigué à l'ensemble de nos salariés en 2021, suivi des sensibilisations fortes que constituent les initiatives prises depuis trois ans: les équipes font évoluer leur métier en se confrontant aux exigences clients, aux réglementations encours ou à venir, aux questions des sociétés d'assurance, aux questionnaires de sociétés d'évaluation RSE auxquels le Groupe s'est soumis afin de se jauger.</p> <ol style="list-style-type: none"> Pour les équipes achats, les audits de la chaine d'approvisionnement, les audits qualité qui se sont enrichis de questionnaires RSE lors des visites annuelles des usines et fournisseurs sous-traitants, Pour les équipes qualités, IT, juridiques, services clients, les certifications ISO 14001 et 27001, ont beaucoup apporté en matière de sensibilisation au risque cyber ; au risque de corruption et de fraude, etc... Pour les équipes RH les audits d'évaluation RSE ainsi que la volonté du Comité RSE, des nominations et rémunérations, de porter l'accent sur la diversité, ont modifié les campagnes de recrutement Pour les équipes R&D, enfin, les calculs de bilan carbone ont suscité une approche produit qui redouble d'attention sur l'impact carbone que cette dernière. 	Section 4.3
c) Décrire comment les risques climatiques sont intégrés dans le système de gestion des risques général de l'entreprise	La responsable RSE du Groupe est également en charge de l'identification des risques, du programme d'assurances du Groupe et assure, par ailleurs, le secrétariat général de la gouvernance du Groupe. Par conséquent, l'identification des risques liés au climat, la gestion et la stratégie globale visant à intégrer les questions liées au climat dans la gouvernance, la stratégie et les objectifs de l'entreprise relèvent de sa compétence. Elle travaille en étroite collaboration avec les équipes opérationnelles et administratives de l'entreprise dont les activités touchent aux questions liées au climat, afin d'évaluer les risques et d'établir des objectifs pertinents pour chaque département afin de traiter ces risques.	

Recommandation TCFD	SES-IMAGOTAG TCFD reporting	Source
INDICATEURS ET OBJECTIFS		
Publier les indicateurs et objectifs permettant d'évaluer et de gérer les risques et opportunités climatiques matériels		
a) Publier les indicateurs utilisés pour évaluer les risques et opportunités climatiques dans le cadre de la stratégie d'investissement et du processus de gestion des risques.	<p>Nombre de brevets déposés relatifs à une faible consommation d'énergie</p> <hr/> <p>Nombre d'étiquettes recyclées : 1.6 millions et 2.7 millions collectées en attente de recyclage</p> <hr/> <p>Notation RSE : Ecovadis Platinum</p> <hr/> <p>intensité carbone (Kg de Co2 par € de chiffre d'affaires) : -40% vs. 2022, ambition 2027</p> <hr/> <p>Analyse du cycle de vie de tout nouveau produit (avant lancement)</p>	Section 4.3
b) Publier des indicateurs sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) et risques associés sur les scopes 1 et 2, et si pertinent, le scope 3.	<ul style="list-style-type: none"> • Scope 1: 562 tonnes CO₂ <hr/> <ul style="list-style-type: none"> • Scope 2: 418 tonnes CO₂ <hr/> <ul style="list-style-type: none"> • Scope 3: 121 200 tonnes CO₂ 	Section 4.3
c) Décrire les objectifs fixés pour gérer les risques et opportunités liés au climat, ainsi que les résultats atteints dans la poursuite de ces objectifs	<p>Les engagements suivants ont été pris :</p> <hr/> <p>Décarboner le Retail : l'intensité carbone (Kg Co2 par € de chiffre d'affaires de nos solutions doit diminuer de -40% d'ici à 2027</p> <hr/> <p>Amplifier le recyclage d'étiquettes avec l'ambition d'atteindre 15 millions d'étiquettes en 2027.</p> <hr/> <p>Procéder à l'analyse des risques climatiques sur le modèle d'affaires en 2023</p> <hr/> <p>Chiffrer les scénarios d'émissions évitées en 2023</p> <hr/> <p>Faire certifier les calculs de bilan carbone et intensité carbone</p>	Section 4.3

4.4 Taxonomie Européenne

4.4.1 Contexte et cohérence

La présente publication s'inscrit dans le cadre de l'application de l'Article 8 du Règlement (UE) 2020/852 sur la Taxonomie verte européenne ci-après le ("Règlement") et de son acte délégué relatif aux publications parues le 6 juillet 2021.

Présentation de la taxonomie Verte Européenne

La Taxonomie verte européenne des activités durables ou « Taxonomie » vise à établir une classification des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental sur la base de critères techniques exigeants. La mise en place de ce référentiel, destiné à distinguer les activités économiques contribuant à l'objectif européen de neutralité carbone à horizon 2050 souligne l'ampleur des transformations économiques et industrielles à accomplir. Fort de ses engagements environnementaux, sociaux et sociétaux, SES-imagotag suit avec attention le travail de la Commission Européenne d'analyse des activités afin d'orienter les investissements des acteurs publics et privés vers les projets contribuant à la transition vers une économie durable et bas carbone.

La Taxonomie est un système de classification des activités économiques en fonction de leur contribution à l'un des six objectifs environnementaux :

- l'atténuation du changement climatique ;
- l'adaptation au changement climatique ;
- l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ;
- la transition vers une économie circulaire ;

- la prévention et le contrôle de la pollution ;
- la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Conformément à l'acte délégué « Article 8 » de la Taxonomie relatif au contenu et à la présentation des informations à communiquer, le groupe SES-imagotag est tenu de publier la part de ses activités économiques classées comme durables au sens de la classification et des critères définis dans la Taxonomie pour les deux premiers objectifs climatiques d'atténuation et d'adaptation.

Le groupe doit alors présenter la part de son chiffre d'affaires, de ses dépenses d'investissements (« Capex ») et de ses charges d'exploitation (« Opex »), associée aux activités économiques éligibles et alignées, le cas échéant, aux activités et critères techniques associés tels que définies par la Taxonomie.

Une activité économique est éligible lorsqu'elle est explicitement décrite dans la liste incluse à ce stade dans les annexes du Règlement et qu'elle est susceptible de contribuer de manière substantielle à l'un des six objectifs environnementaux.

Une activité devient alors alignée dès lors qu'elle respecte l'ensemble des critères d'examen techniques, constitués de conditions précises et de seuils de performance nécessaires à la démonstration d'une contribution substantielle à l'un des six objectifs environnementaux sans porter préjudice important aux autres et ce dans le respect des garanties minimales liées aux droits humains, à la corruption, la fiscalité et au droit de la concurrence.

Définition

Les activités éligibles deviennent alignées si elles remplissent les critères techniques suivants :

1

Contribution Substantielle (CS)

Les activités respectent les critères d'examen technique fixés pour chaque objectif environnemental.

2

Ne pas causer de préjudice important (DNSH)

Les activités n'ont pas d'incidence significative sur aucun des cinq autres objectifs environnementaux.

3

Garanties Minimales (MS)

Les activités sont menées dans le respect de la Charte internationale des Droits de l'Homme et des principes fixés par l'OCDE, les NU ou l'OIT, notamment sur la corruption, la fiscalité et le droit de la concurrence.

Pour répondre à ces obligations réglementaires, SES-imagotag a mis en place un groupe de travail composé essentiellement des membres de la cellule RSE et du Contrôle de gestion. Cette équipe a œuvré pour l'analyse de l'éligibilité et de l'alignement des activités du Groupe, notamment sur la base du Règlement délégué Climat du 4 juin 2021 et de ses annexes complétant le

Règlement en précisant les critères techniques permettant de déterminer à quelles conditions une activité économique peut être considérée comme contribuant substantiellement à l'atténuation du changement climatique (ou à l'adaptation à celui-ci).

4.4.2 Evaluation et méthodologies

Qualification de l'éligibilité du modèle d'affaires à la Taxonomie

Détermination des activités éligibles à la taxonomie

Le groupe SES-imagotag est convaincu qu'un modèle de développement du commerce plus durable et plus responsable existe : des millions de magasins physiques existent déjà aujourd'hui et apportent chaque jour une proximité immédiate, pour chaque consommateur, de tous les biens de consommation nécessaires. La digitalisation peut revitaliser ces actifs existants déjà amortis et transformer les magasins physiques en outils de commerce omnicanal (« phygital ») et de e-commerce local très efficaces, offrant d'une part une qualité de service exceptionnelle grâce à la préparation de commande en magasin (livraison express de proximité ou retrait rapide en click & collect) et d'autre part un service le plus économe et de loin faible en émission carbone (cf section 4.3.3. de ce rapport).

Les calculs de ces émissions évitées sont en cours de fiabilisation avec le support de consultants spécialisés et constituent une première étape vers une analyse du chiffre d'affaires qui s'inscrirait alors dans le cadre de la section 8 de la taxonomie. Plus spécifiquement, le groupe envisage une éligibilité de ses activités à la section **8.2. Solutions fondées sur des données en vue de réductions des émissions de GES** :

« L'élaboration ou l'utilisation de solutions TIC¹ destinées à collecter, transmettre et stocker des données, ainsi qu'à les modéliser et les utiliser lorsque ces activités ont pour objectif principal l'obtention de données et d'analyses permettant de réduire les émissions de GES. Ces solutions TIC peuvent inclure, entre autres, l'utilisation de technologies décentralisées (à savoir les technologies des registres distribués), l'internet des objets (IDO), la 5G et l'intelligence artificielle. Les activités économiques relevant de la présente catégorie pourraient être associées à plusieurs codes NACE, notamment aux codes J61, J62 et J63.11, conformément à la nomenclature statistique des activités économiques établie par le règlement (CE) n° 1893/2006. ».

Auquel cas, l'entreprise aurait pour KPI potentiels à court et moyen terme,

- la mesure de son intensité carbone ;
- la mesure des émissions de GES évitées, en fonction du nombre d'EEG intégrant la fonctionnalité de picking, commercialisées ;
- la mesure de la proportion de chiffres d'affaires éligible à la section 8.2 de la taxonomie ;
- la mesure des Capex, notamment de R&D, pouvant de ce fait devenir éligibles.

Une partie du chiffre d'affaires généré par le groupe pourrait ainsi correspondre à la définition des activités du paragraphe **8.2 Solutions fondées sur les données qui permettent de réduire les émissions de GES**. En tenant compte des facteurs décrits ci-dessus, le groupe pourrait considérer son activité comme « habilitante » car ayant le potentiel de permettre à ses clients d'améliorer leur propre durabilité.

Le Groupe a choisi d'adopter une approche prudente et de considérer que l'ensemble de son chiffre d'affaires n'est à date ni éligible ni aligné avec la Taxonomie, tant que les investigations et analyses sont en cours. Le détail des travaux en cours en matière de documentation de la réduction des émissions de GES et des perspectives du groupe sont présentés dans la partie 4.4.4. "Perspectives".

Concernant les dépenses d'investissements, le groupe a appliqué la réglementation en valorisant uniquement les dépenses d'investissement en lien avec les mesures dites individuelles de la Taxonomie permettant de conduire à des réductions des émissions de gaz à effet de serre (principalement sur ses actifs immobiliers).

Le groupe a ainsi identifié des activités entraînant des dépenses d'investissements qui peuvent être considérées comme des activités éligibles individuellement au titre de l'objectif d'atténuation du changement climatique. Les dépenses d'investissement retenues correspondent aux dépenses sur les droits d'utilisation calculées en application de la norme IFRS 16, principalement associées aux locations des bâtiments et des véhicules en tant que « mesures individuelles ». Ces investissements correspondent, conformément aux dispositions de la Taxonomie, aux catégories suivantes :

- a) 6.5. Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers (y compris IFRS16) ;
- b) 7.7. Acquisition et propriété de bâtiments (y compris IFRS 16).

Approche d'identification des indicateurs financiers (chiffres d'affaires, dépenses d'investissement et charges opérationnelles)

Les informations financières utilisées sont issues des systèmes d'information du groupe (suivi des investissements et états financiers consolidés) à l'issue de la clôture annuelle des comptes. Elles ont fait l'objet d'une analyse et d'un contrôle conjoints entre les équipes de consolidation et contrôle de gestion afin d'en assurer la cohérence avec le chiffre d'affaires consolidé et les Capex présentés dans les Annexes aux comptes consolidés.

¹ TIC: Technologies de l'Information et des Communications

i. Chiffre d'affaires

Définition : La proportion d'activités économiques éligibles à la Taxonomie dans le chiffre d'affaires total a été calculée comme la part du chiffre d'affaires provenant des produits et services associés aux activités économiques éligibles à la Taxonomie (numérateur) divisée par le chiffre d'affaires (dénominateur), dans chaque cas pour l'exercice du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022. Le dénominateur de l'indicateur relatif au chiffre d'affaires est basé sur le chiffre d'affaires consolidé. Pour plus de détails sur les principes comptables appliqués au chiffre d'affaires consolidé, cf. section 6.1.2. note II.1.18 des états financiers intégrés au document d'enregistrement universel 2022.

Réconciliation : Le chiffre d'affaires consolidé peut être réconcilié avec les états financiers, cf. section 6.1.2. notes 15 et section 6.1.1. note 1.2 au sein du document d'enregistrement universel 2022.

ii. Dépenses d'investissements (Capex)

Définition : L'indicateur CAPEX est défini comme le Capex éligible à la Taxonomie (numérateur) divisé par le Capex total (dénominateur). Le Capex total est constitué des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles (hors goodwill) au cours de l'exercice, avant dépréciation et amortissement et à l'exclusion des variations de la juste valeur. Il comprend notamment les actifs liés aux droits d'utilisation (IFRS 16). Pour plus de détails sur les principes comptables concernant les Capex, cf. section 6.1.2. note II.1.2. des états financiers intégrés au document d'enregistrement universel 2022.

Réconciliation : Le total des dépenses d'investissement peut être rapproché des états financiers, cf. notes 1 et 2, section 6.1.2 des états financiers intégrés au document d'enregistrement universel 2022. Ils correspondent au total des natures de mouvement (coûts d'acquisition et de production).

iii. Charges opérationnelles (Opex)

En raison de l'absence de chiffre d'affaires éligible à ce jour, les dépenses d'exploitation rattachées aux activités concourant au chiffre d'affaires n'ont pu être qualifiées d'éligibles. De fait, les différentes actions mises en place pour réduire l'empreinte carbone des solutions digitales du Groupe n'ont pas été prises en compte dans les indicateurs de performance relatifs aux dépenses d'exploitation.

Les dépenses d'exploitation retenues par le groupe en application des dispositions de la Taxonomie, telles que prévues en 2022, ont été restreintes aux catégories suivantes :

- a) les dépenses de recherche et développement, incluant notamment les frais de personnel associés, retraitées des crédits d'impôt reçus sur la période ;
- b) les contrats de location à court terme ;
- c) les frais de maintenance, d'entretien et de réparation des procédés industriels et des bâtiments, incluant les frais de personnel associés.

Ces catégories constituent le numérateur du ratio des dépenses d'exploitation sur le total des Opex groupe (cf. notes 17 et 18 section 6.1.2. des états consolidés). Dans la mesure où la valeur de ce ratio est de 5,6%, SES-imagotag a utilisé le régime d'exemption prévu pour la publication de l'indicateur Opex.

Méthodologie d'évaluation des activités au regard des critères d'évaluation technique (contribution substantielle, DNSH et garanties minimales)

Afin d'évaluer le niveau d'alignement actuel des activités identifiées comme éligibles, le Groupe a procédé à une vérification du respect des critères d'examen technique génériques de ces activités et des garanties minimales.

DNSH Génériques énoncés dans l'Annexe A relatif à l'adaptation au changement climatique :

Dans le cadre d'une gestion des risques opérationnels du groupe, plusieurs risques ont été identifiés tels que décrits en section 2.1 de ce Document d'Enregistrement Universel), cependant, la société n'a pas été en mesure de réaliser une évaluation complète du risque climatique de l'activité. Cette analyse devrait être menée sur l'exercice 2023, le détail des projets d'évaluation en cours sont développés dans la partie perspective.

Garanties minimales :

Conformément aux principes directeurs des garanties minimales décrits dans l'article 4 du Règlement, les activités économiques contribuant substantiellement à l'un des objectifs climatiques et respectant les DNSH génériques et spécifiques pertinents doivent également mettre en œuvre des procédures pour s'aligner sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (y compris les principes et les droits fixés par les huit conventions fondamentales citées dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et par la Charte internationale des droits de l'homme).

Le rapport final de la Plateforme européenne sur la finance durable publié en octobre 2022 (« Final Report on Minimum Safeguards ») est venu préciser le périmètre des exigences à respecter dans le cadre de ce premier exercice d'alignement. Quatre thématiques sont ainsi mises en avant par le rapport et doivent être couvertes par les garanties minimales : les droits humains (y compris les droits des travailleurs et des consommateurs), la corruption, la fiscalité et le droit de la concurrence.

Le respect des garanties minimales par le Groupe a été analysé au regard des critères de non-alignement proposés dans ce rapport. Ces derniers visent à s'assurer d'une part que le Groupe n'a pas été à l'origine de violations des droits et réglementations en lien avec ces quatre thématiques, et d'autre part, que des procédures sont en place au sein du Groupe afin d'identifier, d'évaluer, d'éviter et d'atténuer de telles violations.

Le Groupe a ainsi mené sa revue des garanties minimales en central via des ateliers conduits avec les directions concernées. Au vu de ces analyses, le Groupe a conclu au respect des garanties minimales. Les résultats de l'analyse sont présentés ci-dessous et largement détaillés en section 4.5 de ce rapport:

- **Droits humains** : SES-Imagotag s'engage à respecter et promouvoir les droits de l'homme et libertés fondamentales reconnus.

Comme développé en section 4.5 de ce rapport, SES-imagotag est engagée dans le respect des droits de l'homme (civils, politiques, économiques, sociaux et culturels) dans toutes ses activités, comme le prévoient la Charte internationale des droits de l'homme des Nations Unies et les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Le groupe a notamment souscrit aux initiatives suivantes :

- Pacte mondial des Nations Unies et les Objectifs de développement durable (ODD);
 - Women Empowerment Principles;
 - Fondation Women Initiative.
- **Lutte anti-corruption et pratiques concurrentielles (droit à la concurrence)** : des procédures anti-corruption sont en place au sein du Groupe. Par ailleurs, le Code d'éthique du groupe promeut une culture de l'intégrité dans l'ensemble de

l'entreprise ainsi que des pratiques commerciales responsables, dans le respect des lois relatives aux pratiques concurrentiels. Ce code est complété par le Code de conduite des fournisseurs afin de s'assurer de la bonne prise en compte des préoccupations sociales tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Le groupe a également instauré les modalités de respect de la loi Sapin II comme détaillé en section 2.2.2. de ce rapport, relative à la lutte contre la corruption.

- **Fiscalité** : l'entreprise considère la gouvernance et la conformité en matière fiscale comme des éléments importants de surveillance, et des stratégies et processus adéquats de gestion des risques fiscaux sont en place. Enfin, les pratiques fiscales détaillées en section 2.1.3.3. de ce rapport répondent en tous points aux recommandations BEPS de l'OCDE (notamment en matière d'évasion fiscale).

SES-imagotag a appliqué strictement la réglementation et n'a ainsi pas pu qualifier ses investissements éligibles d'alignés compte tenu des critères techniques précis à respecter et des analyses requises qui ne sont pas, à date, exhaustivement disponibles.

A noter que 2022 constitue un premier exercice d'alignement, les analyses de risques liées à l'adaptation au changement climatique et les autres objectifs visés par la Taxonomie n'ont pu être réalisées avec le niveau de granularité requis.

4.4.3 Résultats

Chiffre d'affaires :

Comme mentionné précédemment, en attente de clarification de la part de la Commission Européenne ainsi que de plus amples indications quant aux pratiques de marché et à l'analyse des critères techniques, le Groupe est contraint de ne pas qualifier son chiffre d'affaires comme éligible pour 2022. Cet arbitrage provoque l'absence de chiffre d'affaires éligible et de ce fait, d'un alignement également nul.

En raison de l'absence de chiffre d'affaires éligible à ce jour, les investissements rattachés aux activités concourant au chiffre d'affaires n'ont pu être qualifiés d'éligibles. De fait, les différentes actions mises en place pour réduire l'empreinte carbone des produits/de la solution du Groupe n'ont pas été prises en compte dans les indicateurs de performance relatifs aux dépenses d'investissement.

En effet, SES-imagotag n'est ainsi pas en mesure de déclarer l'éligibilité de ses programmes de recherche et développement car ils ne visent pas, par définition, une activité elle-même éligible au sens de la Taxonomie. A noter, cependant: les indicateurs taxonomiques de SES-imagotag sont peu représentatifs des efforts fournis par le Groupe pour répondre aux enjeux environnementaux. Ses investissements en R&D ne sont pas, à date, captés par la taxonomie.

Mesures individuelles :

L'analyse de l'éligibilité pour les investissements a donc uniquement été centrée sur les mesures individuelles liées à l'atténuation au changement climatique, ce qui explique la faiblesse des montants éligibles au regard de la taille du Groupe.

Les investissements éligibles tels que définis par le règlement Taxonomie s'élèvent en 2022 à 2,5 M€ (relatifs aux contrats de location longue durée de bâtiments et de véhicules), par rapport à un total d'investissements (tels que définis par la réglementation taxonomie) de 54,5 M€, soit un ratio d'éligibilité des Capex de 4,5% . Les Opex, quant à eux, présentent un ratio de 5,6%. Comme précisé précédemment, l'alignement de ces dépenses est nul pour cette première année de publication.

Pour éviter tout risque de double-comptage, les montants éligibles présentés ci-dessus ne concernent que l'objectif d'atténuation du changement climatique.

Le Groupe continuera à adapter sa méthodologie et son analyse d'éligibilité au fur et à mesure de la mise en place de la Taxonomie et de l'évolution de la réglementation, des activités listées et des critères d'examen technique.

4.4.4 Perspectives

Les effets environnementaux sont totalement intégrés à la réflexion stratégique du groupe, tant en matière d'efforts R&D consacrés à la réduction de l'empreinte carbone du bilan carbone des solutions proposées à ses clients, qu'en matière de réflexions sur les usages de ses solutions au sein des réseaux de distribution :

- a) le groupe a considérablement investi en R&D pour rendre sa technologie IoT pérenne, à faible consommation d'énergie, d'émissions carbone et durable. Un travail permanent de réduction de la consommation d'énergie, de refonte des EEG (Étiquettes Électroniques de Gondole) pour optimiser les matériaux qui les composent et leur offrir une durée de vie plus longue, est réalisé. Ces travaux mènent d'ailleurs au dépôt de nombreux brevets, cf section 2.1.3.1. de ce rapport.
- b) le groupe œuvre également à transformer le magasin physique en actif digital :
 - face à la croissance continue de l'e-commerce, le groupe, en s'appuyant sur l'infrastructure de stockage et de distribution déjà disponible dans les magasins existants, développe une offre technologique qui réduit la nécessité de construire de nouveaux entrepôts et évite ainsi l'augmentation conséquente des émissions de CO2 qu'entraînerait la hausse du nombre d'entrepôts - cf section 4.3.3. de ce rapport ;
 - par ailleurs, la conclusion de quelques partenariats externes, a permis l'intégration de solutions de gestion de données relatives aux dates de péremption notamment, conduisant ainsi à des projets de lutte contre le gaspillage alimentaire, tout-à-fait prometteurs en matière d'économies d'émissions carbone « gaspillées ».

De tous ces constats, le groupe a tiré des ambitions et des plans d'actions, notamment décrits au sein des paragraphes de la section 4.3 de ce rapport :

- Mesurer son bilan carbone et son intensité carbone : diminuer son intensité carbone de -40% d'ici 2027
- Décarboner les solutions commercialisées par le Groupe
- Travailler sur les scénarii d'émissions évitées (cas d'usage clients)

Convaincu des bénéfices environnementaux des solutions de digitalisation et de leur rôle dans la réduction globale des émissions de gaz à effet de serre (cf notre programme Positive Retail), le Groupe a effectué l'analyse de son activité et comme indiqué en section 4.3.3., plusieurs facteurs favorables ont ainsi été identifiés, notamment grâce aux bénéfices des solutions du groupe dont l'utilisation permet d'éviter des émissions de GES lors de l'usage par nos clients.

Le groupe a intégré l'atténuation de son impact sur l'environnement au sein de sa Feuille de route pour un commerce positif et se projette très naturellement dans la continuité de ces réflexions vers la constitution et la mise en œuvre d'un plan d'adaptation de son activité face aux changements climatiques : dans ce cadre, le groupe prévoit de mener en 2023 une analyse de la résilience de son modèle d'affaire face aux changements climatiques afin d'en tirer les pistes d'adaptation nécessaires.

Appuyée par des consultants spécialisés, cette analyse, menée par une équipe de managers du groupe, aura pour but d'évaluer les risques de continuité d'activité notamment :

- **Évaluation des risques :**

- Examiner l'exposition aux aléas climatiques pour les opérations, les fournisseurs ou les marchés
- Évaluer la résilience des opérations
- Évaluer les impacts potentiels sur le plan d'affaires

- **Gestion des risques :**

- Identifier les leviers d'action prioritaires
- Élaborer sa stratégie d'adaptation au changement climatique
- Accompagner les métiers dans le changement

L'entreprise doit donc veiller non seulement à la démonstration d'une contribution substantielle (selon les critères techniques de la réglementation) à l'objectif d'atténuation au changement climatique de la taxonomie mais doit également s'assurer ne pas nuire à l'un des cinq autres objectifs tout en approfondissant les sujets de « Minimum Safeguards ».

Concernant ces derniers, il s'agira notamment, en 2023, d'animer le pilotage des politiques et procédures liées à l'éthique et à la corruption, ainsi que l'élargissement du périmètre de fournisseurs soumis au questionnaire EcoVadis, dans le cadre de la campagne « sustainable procurement », consistant en un audit de nos principaux fournisseurs. La méthode EcoVadis consiste en un tableau de bord de 80 thèmes d'analyses spécifiques, structurés dans un cadre qui couvre le travail et les droits de l'homme, l'environnement, les questions sociales (diversité, racisme, non-discrimination, équité) et l'éthique des affaires.

En matière de contribution substantielle à l'objectif d'atténuation, sur la base de son premier bilan carbone, le groupe s'engage sur une réduction de son intensité carbone de -40% à horizon 2027 vs. 2022, telle que décrite dans le schéma section 4.3.1, de manière à réduire, innovation après innovation, les émissions carbonées nécessaires à équiper un magasin standard, constituant ainsi notre feuille de route pour une décarbonation de nos solutions.

Plus précisément, le travail de décarbonation de nos solutions consiste, grâce aux multiples partenariats technologiques noués et aux innovations induites, à se défaire de la nécessité d'équiper les magasins de relais de radio fréquences (« access points »), à amplifier l'éco-conception de nos solutions, et faciliter ainsi leur recyclage au travers de partenariats choisis, et enfin à innover encore grâce au lancement d'une gamme d'IoT sans batteries au lithium. Toutes ces innovations, constituent autant d'étapes de décarbonation des solutions proposées à nos clients.

L'ensemble de nos KPI relatifs à cette décarbonation doit donc être encadré par une méthodologie reconnue et/ ou certifiée.

Mais plus ambitieuses encore sont les contributions anticipées en termes d'émissions évitées chez nos clients, grâce à l'usage de nos solutions en magasin.

Chiffre d'affaires	Code(s) (2)	Critères de contribution substantielle							Critères d'absence de préjudice important (DNSH - Do No Significant Harm)				Part du chiffre d'affaires alignée sur la Taxonomie FY2022 (18)	Part du chiffre d'affaires alignée sur la Taxonomie FY2021 (19)	Catégorie (activité habilitante) (20)	Catégorie (activité transitoire) (21)			
		Chiffre d'affaires absolu (3)	Part du chiffre d'affaires (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Ressources aquatiques et marines (7)	Economie circulaire (8)	Pollution (9)	Biodiversité et écosystèmes (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Ressources aquatiques et marines (13)					Economie circulaire (14)	Pollution (15)	Biodiversité et écosystèmes (16)
Activités économiques (1)		(M€)	%	%	%	%	%	%	O/ N	O/ N	O/ N	O/ N	O/ N	O/ N	O/ N	%	%	H	T
A. Activités éligibles à la Taxonomie																			
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie)																			
Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie) (A.1)	N/A	0	0,0%																
A.2 Activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la Taxonomie)																			
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées) (A.2)	N/A	0	0,0%																
Total (A.1 + A.2)	N/A	0	0,0%																
B. Activités non éligibles à la taxonomie																			
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxonomie (B)		620,9	100,0%																
Total (A + B)		620,9	100,0%																

Capex				Critères de contribution substantielle							Critères d'absence de préjudice important (DNSH - Does Not Significantly Harm)										
Activités économiques (1)	Code(s) (2)	CapEx (3)	Part des CapEx (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Ressources aquatiques et marines (7)	Economie circulaire (8)	Pollution (9)	Biodiversité et écosystèmes (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Ressources aquatiques et marines (13)	Economie circulaire (14)	Pollution (15)	Biodiversité et écosystèmes (16)	Garanties minimales (17)	Part des CapEx alignée sur la Taxonomie FY2022 (18)	Part des CapEx alignée sur la Taxonomie FY2021 (19)	Catégorie (activité habitante) (20)	Catégorie (activité transitoire) (21)	
		(M€)	%	%	%	%	%	%	%	O/ N	O/ N	O/ N	O/ N	O/ N	O/ N	O/ N	%	%	H	T	
A. Activités éligibles à la Taxonomie																					
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignés sur la Taxonomie)																					
CapEx durables sur le plan environnemental (alignés sur la Taxonomie) (A.1)	N/A	0	0,0%																		
A.2 Activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignés sur la Taxonomie)																					
Acquisition et propriété de bâtiments	7.7	2.0	3,7%																		
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	6,5	0,5	0,9%																		
CapEx éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignés) (A.2)		2,5	4,6%																		
Total (A.1 + A.2)		2,5	4,6%																		
B. Activités non éligibles à la taxonomie																					
CapEx non éligibles à la taxonomie (B)		51,9	95,4%																		
Total (A + B)		54,4	100,0%																		

Opex				Critères de contribution substantielle							Critères d'absence de préjudice important (DNSH - Does Not Significantly Harm)										
Activités économiques (1)	Code(s) (2)	OpEx (3)	Part des OpEx (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Ressources aquatiques et marines (7)	Economie circulaire (8)	Pollution (9)	Biodiversité et écosystèmes (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Ressources aquatiques et marines (13)	Economie circulaire (14)	Pollution (15)	Biodiversité et écosystèmes (16)	Garanties minimales (17)	Part des OpEx alignée sur la Taxonomie FY2022 (18)	Part des OpEx alignée sur la Taxonomie FY2021 (19)	Catégorie (activité habilitante) (20)	Catégorie (activité transitoire) (21)	
		(M€)	%	%	%	%	%	%	%	O/ N	O/ N	O/ N	O/ N	O/ N	O/ N	O/ N	%	%	H	T	
A. Activités éligibles à la Taxonomie																					
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie)																					
OpEx durables sur le plan environnemental (alignés sur la Taxonomie) (A.1)	N/A	0	0,0%																		
A.2 Activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la Taxonomie)																					
OpEx éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignés) (A.2)	N/A	0	0%																		
Total (A.1 + A.2)	N/A	0	0%																		
B. Activités non éligibles à la taxonomie																					
OpEx non éligibles à la taxonomie (B) *		86,4	100%																		
Total (A + B)		86,4	100,0%																		

*Uniquement les OpEx ciblés par la Taxonomie dont 3,3M€ de frais de R&D non capitalisés

4.5 Ambitions sociales et sociétales





La raison d'être de l'entreprise est d'inventer les technologies de demain pour un commerce humain, durable et positif.

Les grands objectifs sociaux et sociétaux de SES-imagotag peuvent se décliner ainsi:

- générer un impact social positif généralisé grâce à nos innovations et solutions technologiques ;

- garantir une chaîne d'approvisionnement durable ;
- être un lieu de travail où il fait bon travailler pour nos collaborateurs.

En ce qui concerne nos effets sur la société, veuillez trouver les principaux KPI listés dans le tableau ci-dessous :

KPI	Section du rapport	Code GRI	Sujet	ODD	Sujet
# de magasins connectés et nombres d'étiquettes connectées	Social et société	203	Impacts économiques indirects		Consommation et production responsable
NPS	Social et société	413	Communautés		Communautés durables
Notation EcoVadis	Social et société	204, 205, 308, 414	Pratiques d'approvisionnement	 	Consommation et production responsable

4.5.1 Impacts sociétaux positifs

Rendre les magasins plus durables

Les magasins physiques sont un bien commun précieux qu'il faut protéger.



Pour les commerçants, les magasins sont des actifs essentiels.

Pour les marques, les magasins sont de loin le principal canal de distribution et celui qui assure le trafic le plus qualifié et les taux de conversion les plus élevés.

Pour les consommateurs, les magasins offrent un accès immédiat aux produits et une expérience d'achat qui stimule les cinq sens.

Les magasins jouent également un rôle crucial dans le bien-être social des communautés à travers le monde.

Pour la société au sens large, les magasins représentent 1/6 des emplois dans le monde et sont aussi un vecteur de lien social fort. C'est le cœur battant de nos villes.

KPI	Section du rapport	Code GRI	Sujet	ODD	Sujet
# de magasins connectés	Sociétal	203	Empreinte environnementale des infrastructures		Industrie, innovation et infrastructures
# de magasins connectés et nombres d'étiquettes connectées	Sociétal	203-1	Impacts économiques indirects		Consommation et production responsable

Au cours de la dernière décennie, le commerce physique a dû faire face à l'impact de la tendance croissante du commerce électronique, ainsi qu'à l'évolution du modèle omnicanal mis en place par les plus grands distributeurs mondiaux. Un modèle omnicanal bien intégré ne peut être atteint sans la digitalisation des magasins et la connexion du commerce

physique à d'autres canaux de distribution. Mais assurer la pertinence et le développement continu du commerce physique est également crucial pour les paysages urbains tels que nous les connaissons, car les magasins apportent un certain nombre d'avantages sociaux qu'il serait difficile de remplacer.

	31-déc 22	31-déc-21
Nombre de magasins connectés au Cloud	10 398	7 022
Nombre d'étiquettes connectées	50 002 301	31 017 610

Les innovations continues de SES-imagotag contribuent à l'optimisation de l'efficacité opérationnelle en magasin au travers de l'accès à une plateforme cloud pour les applications tierces via des interfaces de programmation d'applications (API) ou le développement d'une technologie de contrôle des rayons leader du marché. Ces avantages permettent de mieux gérer les magasins et de libérer du temps pour le personnel en magasin qui peut ainsi se concentrer sur les tâches à forte valeur ajoutée, notamment l'amélioration du service client. Se référer également à la section 4.3.2 de ce rapport.

Efficacité en rayon

La plateforme VUSION Retail IoT permet aux commerçants de suivre de près leurs produits en rayon grâce à des étiquettes numériques intelligentes connectées. Il est possible de savoir à tout moment quels produits sont (ou ne sont pas) en rayon et ce que recherchent les clients. Cette information fondamentale impacte significativement l'efficacité opérationnelle et commerciale du magasin.

Certaines tâches de gestion peuvent être automatisées ou gérées à distance. En particulier, les magasins sont en mesure de réduire considérablement les ruptures de stock, le gaspillage ou le surstockage du fait de politiques de qui ne sont pas suffisamment réactives et précises.

Notre objectif est de positionner VUSION Cloud Retail IoT comme la plateforme ouverte, collaborative et holistique qui transforme la digitalisation des magasins en collaboration. À ce jour, 50 millions d'étiquettes connectées en ligne sont connectées à notre plateforme VUSION Retail IoT et offrent ainsi les avantages d'un contrôle rigoureux des références.

Captana et le suivi des SKU⁽¹⁾

Le premier impératif opérationnel d'un magasin est de connaître avec précision à chaque instant l'état des stocks et des rayons. Grâce à Captana et ses fonctions de pilotage des étagères en temps réel, le magasin peut connaître à chaque instant l'emplacement précis de chaque produit, le nombre de facings, la disponibilité du produit. Les anomalies sont identifiées et localisées sur le plan numérique du magasin : ruptures, stocks théoriques à zéro ou négatifs, couverture des ventes insuffisantes, "facings" insuffisants ou trop importants au vu des rotations, etc. A partir des planogrammes réels ainsi reconstitués, il est donc possible d'optimiser la valeur ajoutée du personnel en magasin pour une tenue parfaite des rayons.

Captana active le concept d'une « unité de vente transparente », ou d'une référence suivie avec une précision sans précédent, une solution qui répond à la problématique phare de l'exactitude des données des magasins. Captana

permet au personnel en magasin d'obtenir des réponses en temps réel à des questions essentielles à une gestion efficace du magasin : Quels produits ? À quel endroit ? Combien de « facings » et d'espaces partagés ? À quel prix ?

En surveillant les rayons en temps réel, les magasins sont en mesure d'améliorer la disponibilité en rayon, le réassort, de prévenir le surstockage et de lancer des promotions ou opérations du personnel dans un calendrier optimal, ce qui évite le gaspillage et améliore les résultats d'exploitation.

En 2021, nous avons mis en place un nouvel indicateur clé de performance (KPI) lié à Captana. Pour améliorer la performance des linéaires, nous suivons le nombre des références physiques en magasin attachées à des « étiquettes connectées ».

Le nombre de "facings" pilotés grâce à Captana est de 2 187 290 en 2022 (vs 653 949 au 31.12.21): en effet, la gamme Captana est très récente et progresse dans son expansion au fur et à mesure des années.

Assurer la transparence vis-à-vis des consommateurs

Outre le prix, la fraîcheur, la qualité, la production locale sont les principaux attributs qui comptent pour les achats d'aliments frais. Les aliments qui ont voyagé à travers le monde pour arriver dans notre assiette ont un impact beaucoup plus important sur notre environnement. Il faut plus d'énergie pour les transporter, les réfrigérer et les stocker, et souvent, il faut davantage d'emballages pour les garder au frais. Plus les aliments passent de temps en stockage et en transit, plus ils risquent de se gâter et de devenir des déchets. En consommant des aliments locaux et de saison, nous pouvons contribuer à réduire les coûts environnementaux liés à notre alimentation. C'est pourquoi la réglementation a parallèlement introduit de nouvelles normes de commercialisation concernant l'étiquetage: le nutriscore, le carbone score, ... Dans le secteur de l'électronique nous avons les corollaires indices de réparabilité, de performance énergétique. Toutes ces réglementations visent à mieux éclairer le consommateur dans ses choix sur le plan de la qualité, de la santé et de l'environnement. A mesure qu'il y a de plus en plus d'informations obligatoires à afficher, les étiquettes électroniques deviennent la réponse parfaite pour des mises à jour rapides, productives et efficaces, afin de garantir que les informations présentées au client sont toujours exactes et conformes aux réglementations. Les points de vente physique, qui concentrent encore 80% des ventes de détail dans le monde, vont pouvoir utiliser ce nouveau moyen de communication avec des capacités de ciblage plus pertinentes pour le consommateur, en étroite collaboration avec les marques.

¹ SKU: unité de vente ou "stock keeping unit" -

Parallèlement, à mesure que les informations sont disponibles, les consommateurs en apprennent davantage sur l'achat de saison, la santé et les impacts environnementaux de leurs achats et ils réévaluent de plus en plus les produits locaux, ce qui contribue également de manière positive aux économies locales et à la planète. Consommer moins de produits d'origine animale comme la viande et les produits laitiers, et manger davantage d'aliments d'origine végétale comme les céréales et les légumes, permet de lutter contre les effets du réchauffement climatique.

Alors que les réglementations visant à protéger les consommateurs (en prévenant tout risque pour la santé et en les guidant vers des produits plus durables) s'imposent de plus en plus, les étiquettes électroniques constituent une solution idéale afin de permettre des mises à jour rapides, productives et efficaces pour s'assurer que les informations présentées au client sont exactes et conformes. Grâce aux technologies sans contact (NFC, codes QR), les étiquettes électroniques peuvent faciliter l'accès à une information plus large concernant :

- le « buying local » ou achats de produits locaux : les consommateurs peuvent adapter leurs habitudes d'achat après avoir pris connaissance de la saisonnalité des produits locaux, des attributs santé et de l'impact environnemental de leurs achats. Cette modification des comportements peut induire des répercussions positives sur les économies locales et la planète. Un nombre croissant de supermarchés de premier plan privilégient les produits locaux et soutiennent les producteurs locaux. Ils encouragent également une plus grande utilisation des produits frais dans la préparation des aliments, ainsi que les bonnes pratiques en matière de santé. Cette information est plus facilement véhiculée et modifiée avec l'utilisation d'outils numériques tels que les EEG ;
- les allergies alimentaires constituent un véritable enjeu de santé publique, concernant plus de 250 millions de personnes dans le monde. Rien qu'en Europe, 17 millions de personnes sont aux prises avec une forme ou une autre d'allergie alimentaire ; 3 % des adultes et 6 % des enfants sont allergiques à certains types d'aliments. Les EEG fournissent un support facilement utilisable pour signaler des informations vitales aux personnes souffrant d'allergènes ;
- le Nutri-Score : pour améliorer la nutrition et prévenir les maladies chroniques liées à la nutrition, les organisations internationales recommandent diverses stratégies, dont l'étiquetage nutritionnel sur le devant des emballages (FOPL). En France, le Nutri-Score a été sélectionné par les autorités sanitaires en mars 2017. Ce sont des informations qui peuvent être véhiculées, mises à jour et modifiées grâce aux solutions numériques de SES-imagotag ;

Assurer la confidentialité des données

À l'ère du commerce connecté, intelligent et omnicanal, à tout moment et en tout lieu, les consommateurs ont le droit d'obtenir une information complète sur les produits qu'ils achètent et consomment. Ils ont également le droit de savoir que leurs données personnelles sont protégées et ne peuvent être utilisées à d'autres fins que celle de lui donner entière satisfaction. Il est primordial de préserver une stricte confidentialité des données. En ce sens, les applications client que nous développons ou activons placent cet impératif au premier plan.

Nos applications sont basées sur les hypothèses suivantes :

- les consommateurs attendent des services, des recommandations et des offres personnalisés. Dès lors, ils sont prêts à être identifiés et à fournir des données sur leurs préférences ;
- pour les détaillants, le marketing personnalisé en magasin peut dégager une valeur.

Nous promovons ainsi des solutions et intervenons selon deux principes directeurs :


- 1) l'accord doit être équitable. Les détaillants doivent avoir le droit d'en savoir plus sur leurs clients et d'utiliser les données en échange d'un service optimal et personnalisé, d'un meilleur rapport qualité-prix, d'un gain de temps et d'une véritable valeur ;
- 2) les services sont toujours soumis à la volonté de l'acheteur qui s'inscrit dans une démarche claire et transparente, sans surprise.

À l'heure de l'adoption du digital en magasin, l'action des commerçants en matière de confidentialité doit être totalement transparente. Les étiquettes intelligentes constituent l'outil idéal pour se conformer au RGPD car elles offrent une passerelle vers les contenus et les services numériques.

Protéger les emplois et les communautés

La digitalisation des magasins offre des avantages évidents aux commerces et aux enseignes. Mais renforcer la pertinence et le dynamisme des magasins grâce à la digitalisation profite également à l'économie au sens large et à la société dans son ensemble en permettant aux commerces physiques de conserver leur rôle d'employeurs de premier plan et en stimulant l'emploi associé. La digitalisation des magasins physiques donne lieu à une plus grande traçabilité, facilite la sécurité alimentaire et, grâce à la traçabilité, contribue à financer le parcours vers une agriculture plus durable. La digitalisation stimule également la satisfaction des consommateurs, contribue au maintien et à l'amélioration de la qualité de vie dans les villes (où les magasins sont une composante essentielle du paysage urbain) et réduit le gaspillage.

Garantir l'innocuité de ses produits et solutions

KPI	Section du rapport	Code GRI	Sujet	ODD	Sujet
Respect des normes RoHS et REACH	Social	205, 102	Innocuité des IoT		Consommation et production responsable

Conformément à sa politique environnementale, les produits SES-imagotag sont conformes au règlement européen REACH⁽²⁾ et à la directive européenne RoHS⁽³⁾. Celles-ci visent à réduire et à restreindre les substances potentiellement nocives pour l'homme et l'environnement.

La directive RoHS de l'UE stipule que les produits électriques et électroniques vendus sur le marché de l'UE ne peuvent pas contenir de plomb, de cadmium, de mercure, de chrome hexavalent, de polybromobiphényles (PBB), de polybromodiphényléthers (PBDE) et d'autres substances réglementées (y compris les phtalates DEHP/BBP/DBP/DIBP).


La directive RoHS de l'UE vise donc à limiter l'impact et l'exposition des consommateurs et de l'environnement à des substances dangereuses spécifiques. Il réduit également

l'exposition professionnelle lorsque des produits ou de l'équipement sont fabriqués, recyclés ou envoyés pour élimination finale. SES-imagotag veille à ce que tous ses produits soient pleinement conformes à toutes ces exigences.

En vertu du règlement REACH de l'UE, tous les produits chimiques fabriqués dans l'UE ou importés sur le marché de l'UE doivent être enregistrés avant le nombre d'années spécifié lorsque le volume annuel utilisé dépasse 1 tonne métrique.

SES-imagotag exige que toutes les pièces, composants et matières premières fournis par les fournisseurs et utilisés dans les produits SES-imagotag soient conformes RoHS et REACH. Il ne s'agit pas seulement de se conformer aux lois et réglementations en vigueur, mais aussi de répondre aux besoins des clients et de réduire tout impact environnemental.

Mesurer la satisfaction client : le Net Promoter Score de VUSION

KPI	Section du rapport	Code GRI	Sujet	ODD	Sujet
NPS	Modèle économique	203	Impacts économiques indirects		Communautés durables

Fin 2020, nous avons lancé notre programme « Customer First », ancré dans notre conviction que des niveaux élevés de satisfaction et de fidélité des clients conduisent les consommateurs à devenir nos plus grands préconisateurs en nous recommandant auprès d'autres prospects. Aussi, le Groupe s'attache à favoriser une expérience positive à chaque étape principale du parcours client afin d'activer ce cercle vertueux.

L'indicateur que nous avons retenu est le Net Promoter Score (NPS). Il s'agit d'un outil de mesure de la fidélité et de la satisfaction client largement utilisé. Il s'agit de demander aux clients dans quelle mesure ils sont susceptibles de recommander votre produit ou service à d'autres personnes sur une échelle de 0 à 10. Notre enquête de satisfaction client est déployée partout dans le monde. Elle est liée à notre

système de Gestion de la Relation Client (GRC) et à notre outil d'analyse Power BI.

La mise en œuvre du NPS dans le travail effectué par chaque collaborateur nous aidera à mesurer la façon dont les clients perçoivent notre service et le succès de notre entreprise.

Avec un NPS global légèrement supérieur à 55 (vs. 38 en 2021), SES-imagotag se situe dans la fourchette haute du secteur SaaS et logiciels et reste engagé sur une voie de nette amélioration. Ce NPS positif a été atteint en adoptant une approche véritablement centrée sur le client. Une seule expérience négative suffit à transformer un promoteur potentiel en détracteur ; nous avons donc appris à porter une attention particulière à chaque interaction avec le client.

NPS	2022	2021
	55	38

² REACH: Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals is a European Union regulation dating from 18 December 2006
³ RoHS: The Restriction of Hazardous Substances Directive 2002/95/EC (RoHS 1), short for Directive on the restriction of the use of certain hazardous substances in electrical and electronic equipment, was adopted in February 2003 by the European Union

4.5.2 Une chaîne d'approvisionnement durable





Une politique claire

Au cours de l'année 2022, le Groupe a publié sa Politique d'achats responsables et durables. Celle-ci définit les grandes orientations et les principaux engagements du Groupe en matière d'achats responsables, couvrant les enjeux relatifs à l'environnement, aux droits humains, et à l'éthique. Ce document est accessible en ligne.

Ce document repose sur les valeurs du Groupe et ses engagements internationaux à travers les conventions fondamentales de l'OIT, le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE. Ce document formalise notamment les exigences et les attendus du Groupe envers ses fournisseurs en matière environnementale, sociale et éthique.

Cette politique achats est complétée et enrichie de plusieurs documents de référence fondamentaux de la Direction des Achats, que sont :

- notre code de conduite fournisseur a fait l'objet d'une campagne de signature piloté par le département achats stratégiques, dont le taux de signature a atteint 96% (cf résultats audits ci-dessous).
- notre politique en matière d'approvisionnement en minerais de zones de conflit.
- notre politique en matière de respect des certifications ROHS et REACH.

KPI	Section du rapport	Code GRI	Sujet	ODD	Sujet
Notation EcoVadis	Social	204, 308, 414	Pratiques d'achats et responsabilités des fournisseurs, évaluation sociale des fournisseurs	 	Consommation et production responsable
Notation EcoVadis	Social	205	Lutte contre la corruption	 	Consommation et production responsable

Évaluation de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement

Nous ne possédons pas les usines de production qui fabriquent nos produits. Nous avons opté pour un modèle sans usine, en confiant nos processus de production à des partenaires externes (EMS). Dans le domaine de l'assemblage, nos principaux partenaires ont des programmes établis de longue date en matière de RSE et d'initiatives environnementales. Ils respectent les normes mondiales de reporting sur le développement durable et sont tous certifiés selon les normes internationales ISO qui fournissent des orientations sur un comportement responsable en matière environnementale et sociale dans l'entreprise. Le champ d'application de leur système de gestion environnementale va bien au-delà de ce que l'on trouve généralement dans un système ISO 14001:2015, incluant des éléments tels que la conformité environnementale des produits et la gestion des déchets électroniques. Nous sous-traitons la fabrication des EEG à des prestataires EMS spécialisés tout en conservant la conception et les droits de propriété intellectuelle de nos produits. La plupart de nos partenaires EMS sont situés en Chine continentale, en Asie du Sud-Est, ou plus récemment en Amérique Centrale (Mexique).

Le Groupe évalue la qualité de sa chaîne d'approvisionnement au moyen de trois formes d'audit :

1) **un audit interne de nos fournisseurs, piloté par les équipes qualité produits du Groupe**, à l'occasion de visites organisées chez nos sous-traitants et fournisseurs: ces audits sont formalisés à l'aide d'un questionnaire comprenant une section dédiée à la RSE et sont complétés de constats effectués sur place. Ces questionnaires incluent les sujets tels que la politique de gestion de la qualité, la politique environnementale, les droits humains, la politique d'éthique et la chaîne d'approvisionnement.

Cet audit consiste en une visite sur site afin de s'assurer de la qualité et du respect des principes de la politique achats ainsi que du Code de conduite fournisseur. Le Groupe a créé une "évaluation de ses fournisseurs" qui porte entre autres sur l'application des impératifs de santé, de sécurité, de respect de l'environnement, de minerais issus de pays en conflits, et des droits humains.

En cas de performance insatisfaisante, le fournisseur est enjoint de mettre en place les actions correctives identifiées lors de l'audit, et d'améliorer globalement ses performances avec une démarche de progrès. La mise en œuvre des actions correctives définies d'un commun accord, fait l'objet d'un suivi étroit par le Groupe.

2) **des audits d'auto-évaluation** à compléter par les fournisseurs: afin d'identifier tout manquement majeur aux exigences sociales et environnementales du Groupe, un questionnaire d'auto-évaluation a été structuré par le département qualité et les équipes achats du Groupe et est systématiquement soumis aux fournisseurs courants comme potentiels.

Ces questionnaires incluent les sujets tels que la politique de gestion de la qualité, la politique environnementale, les droits humains, la politique d'éthique et la chaîne d'approvisionnement.

Le résultat est évalué par l'équipe de SES-imagotag et en cas de performance insatisfaisante, le fournisseur est tenu de mettre en œuvre les actions correctives identifiées et d'améliorer sa performance globale avec une démarche de progrès. La mise en œuvre positive de l'action corrective définie fait l'objet d'un suivi étroit jusqu'à sa finalisation par le groupe SES-imagotag

3) **le Groupe a confié à un tiers (la société de notation RSE EcoVadis) la réalisation d'audits documentaires RSE.** Ceux-ci mesurent la performance des principaux fournisseurs de SES-imagotag sur 21 critères RSE regroupés en quatre thèmes :

Environnement, Social & droits de l'Homme, Éthique, et Achats responsables

Le modèle de notation d'EcoVadis est spécialement conçu pour mesurer et comparer les systèmes de gestion de la durabilité via une plateforme en ligne, à l'aide d'un questionnaire adapté à la taille, au secteur et à l'emplacement du fournisseur, d'une vérification rigoureuse des données par l'intermédiaire d'une équipe d'analystes et d'outils propriétaires, et d'une approche multi-sectorielle pour vérifier la fiabilité des preuves.

Les notations EcoVadis sont ensuite utilisées pour engager les fournisseurs dans l'analyse comparative, le suivi et l'amélioration de leurs performances en matière de développement durable.

SES-imagotag accepte également les notations de sociétés internationales telles que ISS ESG, MSCI, Sustainalytics.

Les fournisseurs en deçà de la cible doivent mettre en place un plan d'amélioration de leur performance RSE. Ceci fait l'objet d'un suivi par les équipes Achats. La bonne réalisation d'un plan d'action est systématiquement validée par une réévaluation. Des résultats jugés structurellement insuffisants ou un manque d'engagement sur les enjeux liés au développement durable peuvent conduire la Direction des Achats à revoir ses relations contractuelles avec le fournisseur, voire à y un mettre un terme. Cette décision fait l'objet d'une réflexion collégiale qui prend en compte les conséquences d'une telle décision.

Processus de qualification des fournisseurs : les fournisseurs stratégiques potentiels font également l'objet d'une évaluation RSE et/ou d'un audit mais ces démarches ne sont pas reflétées dans les tableaux suivants, qui reportent les démarches d'audit effectués sur les fournisseurs courants du Groupe.

Pilotage 2022

Au cours de l'année 2022, l'ensemble des audits menés a porté sur les fournisseurs de composants électroniques, de marchandises et sur les sous-traitants industriels (EMS), assemblant nos produits finis (étiquettes).

Reporting et politique sur les minerais de conflit

L'approvisionnement en minerais en provenance de zones de conflit fait l'objet d'une attention particulière (l'étain, le tungstène, le tantale et l'or): la politique achats du groupe stipule que les fournisseurs et sous-traitants doivent se conformer aux lois et réglementations applicables concernant l'approvisionnement de ces minerais. Elle impose qu'ils établissent une politique leur permettant de s'assurer raisonnablement que l'achat de ces minerais ne sert pas à financer, directement ou indirectement, des groupes armés dont les activités sont contraires aux droits humains. Ils doivent également, comme peut l'imposer la législation, faire preuve de diligence raisonnable dans le choix de la source et la traçabilité des minerais et exiger, par conséquent, la même diligence de la part de leurs fournisseurs.

Les reportings concernant les minerais de conflit sont requis de nos fournisseurs et font partie intégrante de nos audits, des questionnaires d'auto-évaluation des fournisseurs ou du questionnaire EcoVadis. Lorsque, aucun reporting sur les minerais de conflit n'est disponible, les actions correctives sont définies et le fournisseur est tenu de les mettre en œuvre avec une approche de progrès. La mise en œuvre des actions correctives définies d'un commun accord, fait l'objet d'un suivi étroit par le Groupe.

Reporting indicateurs 2022 :

a) Tous les EMS ont été audités à la fois

- sous la forme de visites d'audit sur site (ou exceptionnellement à distance en raison de la situation COVID-19). Au fur et à mesure des levées des restrictions de voyage (principalement en Chine) les audits sur place sont planifiés (1er semestre 2023 pour la Chine).
- sous la forme de questionnaire d'audit (y compris une section RSE dédiée)
- sous la forme d'une évaluation externe (EcoVadis). Cette section RSE examine la conformité à nos politiques d'approvisionnement durable, à notre code fournisseur et inclut, en particulier, l'existence d'un reporting sur les minerais de conflit.

b) L'ensemble des fournisseurs stratégiques (PCB et batteries notamment) ont du répondre au questionnaire RSE et/ou à l'audit externe EcoVadis

c) Les autres fournisseurs sont soumis à un audit documentaire externe (EcoVadis ou équivalent)

Périmètre audité (cf les % d'achats couverts dans chacune des catégories d'achat dans les tableaux ci-dessous):

- Tous les EMS (fabricants d'étiquettes électroniques)
- Fournisseurs de composants les plus significatifs (achat direct par SES-imagotag),
- Fournisseurs de marchandises les plus significatifs (achats directs)

Comme il s'agit d'un processus glissant, les fournisseurs existants peuvent être exclus de l'évaluation dans les années à venir et de nouveaux peuvent être ajoutés à tout moment.

Audits internes réalisés en 2022

Catégorie de fournisseur	% d'achats couverts dans cette catégorie
Fournisseurs de composants	31 % ⁴
EMS (fournisseur d'assemblage industriel)	100%

Auto évaluation basée sur le questionnaire SES-imagotag

Catégorie de fournisseur	% d'achats couverts dans cette catégorie	présence d'un reporting sur les minerais de conflit
Fournisseurs de composants	97%	97%
EMS (fournisseur d'assemblage industriel)	99%	99%

Evaluation RSE par une partie tierce, Ecovadis ou équivalent

Catégorie de fournisseur	% nombre de fournisseurs couverts	% d'achats couverts dans cette catégorie
Fournisseurs de composants	88%	97%
Fournisseurs de marchandises	80%	88%
EMS (fournisseur d'assemblage industriel)	100%	100%

Campagne de signatures du Code conduite fournisseur

Catégorie de fournisseur	Ratio de signatures	% d'achats couverts dans cette catégorie
Fournisseurs de composants	100%	98 %
Fournisseurs de marchandises	94%	88 %
EMS (fournisseur d'assemblage industriel)	100%	99 %

4.5.3 Un environnement de travail où il fait bon vivre

Droits Humains

SES-imagotag est signataire du Pacte mondial de l'Organisation des Nations unies depuis 2021 et s'attache à respecter au mieux ses 10 principes fondamentaux. Le Groupe reconnaît également les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs de l'ONU sur les entreprises et les droits de l'Homme. Il s'attache à faire appliquer partout dans le monde les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), notamment celles sur le respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, l'élimination du travail forcé ou obligatoire et l'abolition effective du travail des enfants.

Ces principes inspirent les documents internes de référence :

- le Code d'éthique
- la politique achats du groupe
- la politique en faveur des droits humains
- la politique de lutte contre la discrimination et le harcèlement
- l'engagement en faveur des valeurs portées par l'Organisation International du Travail des Nations Unies
- la déclaration en matière de santé et sécurité au travail
- la politique en matière de droits du travail
- la politique en matière de diversité et d'inclusion

Conduite éthique des affaires et lutte contre la corruption

Code Éthique: diffusion et adhésion auprès des parties prenantes


NB: la section 4.5.2 de ce présent rapport, détaille dans le cadre d'une chaîne d'approvisionnement durable, les méthodes de diffusion et d'audit des pratiques éthiques auprès de nos fournisseurs,

Au sein de notre organisation, notre Code a été conçu pour s'assurer que chaque collaborateur (quel que soit le poste occupé) connaisse, comprenne et agisse selon les normes éthiques les plus strictes dans tous les aspects de son travail. Bien que le code ne puisse pas couvrir tous les enjeux liés au lieu de travail, il nous aide à identifier les problèmes, à nous familiariser avec les politiques de SES-imagotag et à agir avec intégrité. Chez SES-imagotag, chacun doit appliquer ce Code ainsi que les procédures et les politiques connexes. C'est là notre socle lorsque nous travaillons en équipe, interagissons avec les clients, nous adressons aux actionnaires, collaborons avec des partenaires commerciaux et contribuons au sein de nos communautés.

⁴ Les audits internes à réaliser auprès des fournisseurs de composants sont déjà planifiés en 2023 afin de couvrir plus largement cette catégorie d'achats.

Chacun doit faire preuve d'un bon niveau d'appréciation dans la prise de décisions et doit également poser des questions lorsque cela est nécessaire. Chacun doit se sentir à l'aise pour signaler rapidement tout comportement ou toute question qui

semble entrer en conflit avec le Code ou nos politiques. Notre attachement à nos valeurs clés, à nos qualités de leader et à notre culture d'intégrité contribuera à accroître notre succès.

KPI	Section du rapport	Code GRI	Sujet	ODD	Sujet
Code Éthique	Social	205, 102	Profil d'organisation et anti-corruption		Consommation et production responsable

Suite à la communication et à la formation sur l'éthique des affaires, le Groupe s'est fixé un objectif clair à partir de l'année 2021 : s'assurer que chaque collaborateur signe le Code Éthique de l'entreprise, afin que nos valeurs et principes fondamentaux soient le plus largement partagés et compris, les campagnes de signature étant organisées chaque année au cours du premier trimestre,

Ce Code Éthique a été renforcé par la mise en place de trois nouvelles procédures:

- la procédure cadeaux et invitations
- la procédure relative aux conflits d'intérêts.

- la procédure d'alerte éthique ; (disponible sur notre plateforme interne « Service Now », afin d'assurer à la fois la confidentialité et la fluidité des flux).

Nous avons formé nos équipes et leurs managers à notre module d'e-learning sur la conduite éthique des affaires, y compris sur divers sujets tels que le blanchiment d'argent, la concurrence loyale, les conflits d'intérêts, la corruption passive et active, les pots-de-vin et les paiements de facilitation, les cadeaux et invitations, les œuvres caritatives et le mécénat ainsi que le processus d'alerte.

	2022
Taux de signatures du Code d'éthique	95 %

Focus sur la procédure d'alerte (whistle blowing)

Dispositif d'alerte

Depuis 2021, un dispositif d'alerte unique est déployé au sein du Groupe, accessible en français et anglais aux salariés, mais également aux clients, aux fournisseurs, aux prestataires de services via une adresse email générique dont les destinataires sont au nombre de deux (un manager senior en RH et un manager senior ESG/ direction juridique).

Le dispositif paramétré sur la plateforme interne garantit le principe de confidentialité des signalements.

Ce dispositif permet le recueil des signalements relatifs à l'existence de comportements ou de situations contraires aux lois applicables, aux prescriptions internes et aux valeurs et principes du Groupe rappelés dans le Code d'Éthique. Il permet de signaler un comportement ou une pratique de manière anonyme. Comme cela est indiqué dans le Code d'Éthique, les signalements peuvent également être adressés auprès des canaux de signalement traditionnels : le service du Personnel, la fonction juridique, un manager.

L'ensemble des signalements est consolidé et fait l'objet d'un reporting automatisé tous les mois aux deux managers destinataires de l'adresse générique.








En 2022 aucun signalement n'a été reçu.

	2022	2021
Nombre de signalements reçus	0	2 ⁽¹⁾

(1) Alertes sans objet: la mise en oeuvre de la procédure a entraîné lors des premières semaines, le recueil de questions sans lien avec un problème éthique.

Favoriser un lieu de travail très motivant et inclusif

Nos collaborateurs se distinguent par leur implication et leur capacité d'innovation. Ils apportent tous leur contribution afin d'atteindre l'excellence et de créer de la valeur à long terme pour le commerce physique et la société en général. Ils sont animés par une forte motivation pour concevoir des produits, des solutions et des services novateurs pour améliorer le commerce physique.

KPI	Section du rapport	Code GRI	Sujet	ODD	Sujet
Formation	Social	404-1, 404-2	Formation et éducation		Travail décent
Effectif par genre – programme de mentorat – % de femmes parmi les cadres supérieurs	Social	405	Diversité et égalité des chances		Égalité entre les sexes
Équilibre vie privée / vie professionnelle : ENPS, accords de télétravail, négociations collectives	Social	401, 402, 403, 405	Emploi, santé et sécurité, liberté d'association		Travail décent
Salariés bénéficiant de plans de rémunération à long terme	Social	401	Emploi	 	Travail décent, communautés durables
Dialogue managérial : taux de réalisation	Social	401, 404-3	Emploi, revues d'évolution de carrière		Travail décent
Code Éthique	Social	205, 102	Profil d'organisation et anti-corrupcion		Consommation et production responsable

Des effectifs pérennes et stables, en renouvellement constant

Notre équipe de direction est très stable. Thierry GADOU en est le Président-Directeur général depuis dix ans. L'ancienneté moyenne des membres du comité de direction s'élève à huit ans.

Nous sommes également particulièrement fiers d'avoir construit un groupe international qui fidélise ses collaborateurs dans la durée, alors que 51 % des effectifs à fin 2012 sont toujours présents au 31 décembre 2022. Notre personnel comprend des travailleurs qui ont été impliqués dans la toute première génération de l'étiquetage électronique au monde et qui sont en mesure de transmettre l'héritage d'une entreprise pionnière dans notre domaine.

L'âge moyen de nos collaborateurs, qui s'élevait à 36 ans à la fin de l'année 2022, assez stable (comme l'an dernier) témoigne du développement de l'entreprise et de l'intégration de nouveaux managers et collaborateurs plus jeunes. Nous disposons d'une équipe bien équilibrée, de la stabilité parmi nos cadres dirigeants et d'un réservoir de talents dotés de nouvelles gammes de compétences et capacités.

Une communauté mondiale et diverse

Face à notre marché mondial et à une forte croissance, nous avons mis en place une organisation agile, horizontale et internationale. Notre stratégie d'expansion géographique fait la part belle à la mobilité ou au recrutement d'équipes commerciales locales, basées au plus près de nos clients, de leurs magasins physiques et de leurs centres de décision.

Nous nous engageons à proposer à nos collaborateurs des chances égales de reconnaissance et d'évolution de carrière, quels que soient leur origine, leur sexe ou leurs croyances et nous respectons l'ensemble des réglementations et accords applicables. Les collaborateurs sont recrutés uniquement sur la base de leur formation, de leur expérience professionnelle et de leur potentiel de valeur ajoutée.

Fin 2022, le Groupe comptait 608 collaborateurs dans le monde, de cultures, de langues, de sexes, d'âges et de niveaux d'expertise différents. Ils travaillent ensemble à travers le monde, apportant à notre Groupe l'une de nos forces les plus déterminantes : la diversité.

Notre diversité nourrit une pensée innovante et des idées originales, sources de valeur ajoutée pour les solutions clients.

Nous sommes particulièrement attentifs à la diversité des parcours de nos équipes et à la libre représentation de leurs cultures. Nous favorisons la diversité de nos cultures collectives et de chaque individu. Nos collaborateurs (dont 41 % en France) représentent 46 nationalités différentes et maîtrisent 26 langues différentes, les plus importantes étant l'anglais, le français, l'allemand, l'espagnol et l'italien.

Les effectifs ont cru de 10% entre 2021 et 2022 sous l'effet de la croissance organique de l'activité du groupe (+ 46 % de chiffre d'affaires) ainsi que le renforcement notable des équipes se consacrant à l'innovation.

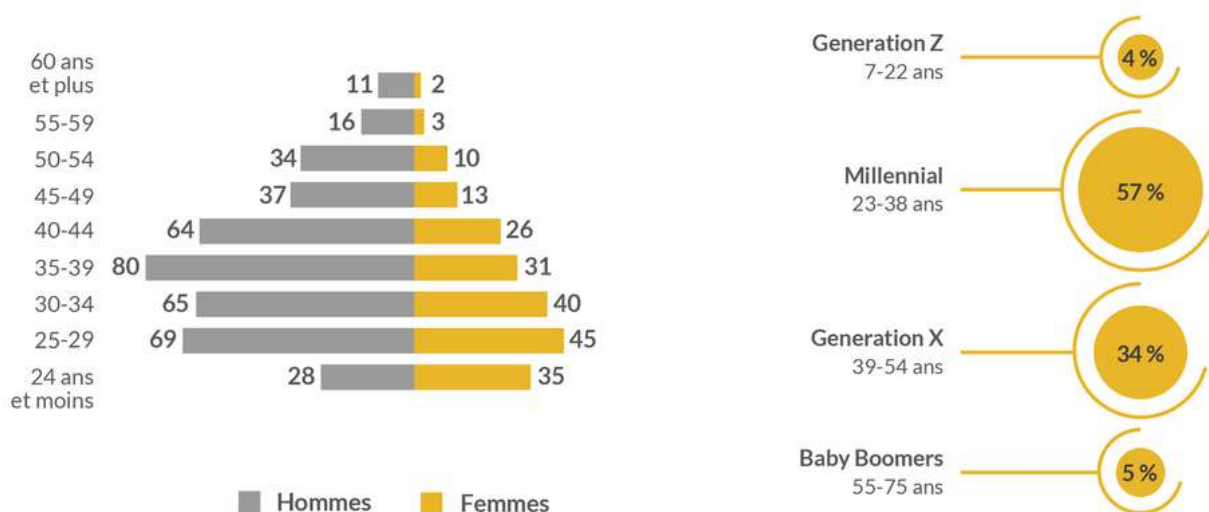
Effectifs par nature de contrat	31-déc-22	% des effectifs	31-déc-21	% des effectifs
Permanents	570	94 %	525	95 %
Contrats à durée déterminée	38	6 %	28	5 %
<i>Y compris l'apprentissage</i>	33		24	
Total	608	100 %	553	100 %

Rotation des effectifs	31-déc 22	31-déc-21
Recrutements	206	192
<i>dont permanents</i>	<i>169</i>	<i>162</i>
<i>dont contrats à durée déterminée</i>	<i>37</i>	<i>30</i>
Sorties de l'organisation	151	119
<i>dont démissions</i>	<i>46</i>	<i>65</i>
<i>dont licenciements,</i>	<i>19</i>	<i>25</i>
<i>dont effet périmètre (sortie BOE Digital Technology Ltd), fins de contrat à durée déterminée (CDD, apprentis) fins de période d'essai</i>	<i>86</i>	<i>29</i>




Ancienneté moyenne	31-déc 22	31-déc-21
Femme	3	3
Homme	5	5
Total	4	4

Age moyen des effectifs	31-déc 22	31-déc-21
Femme	34	34
Homme	38	37
Total	36	36

Pyramide des âges 2022



Un objectif de parité de leadership

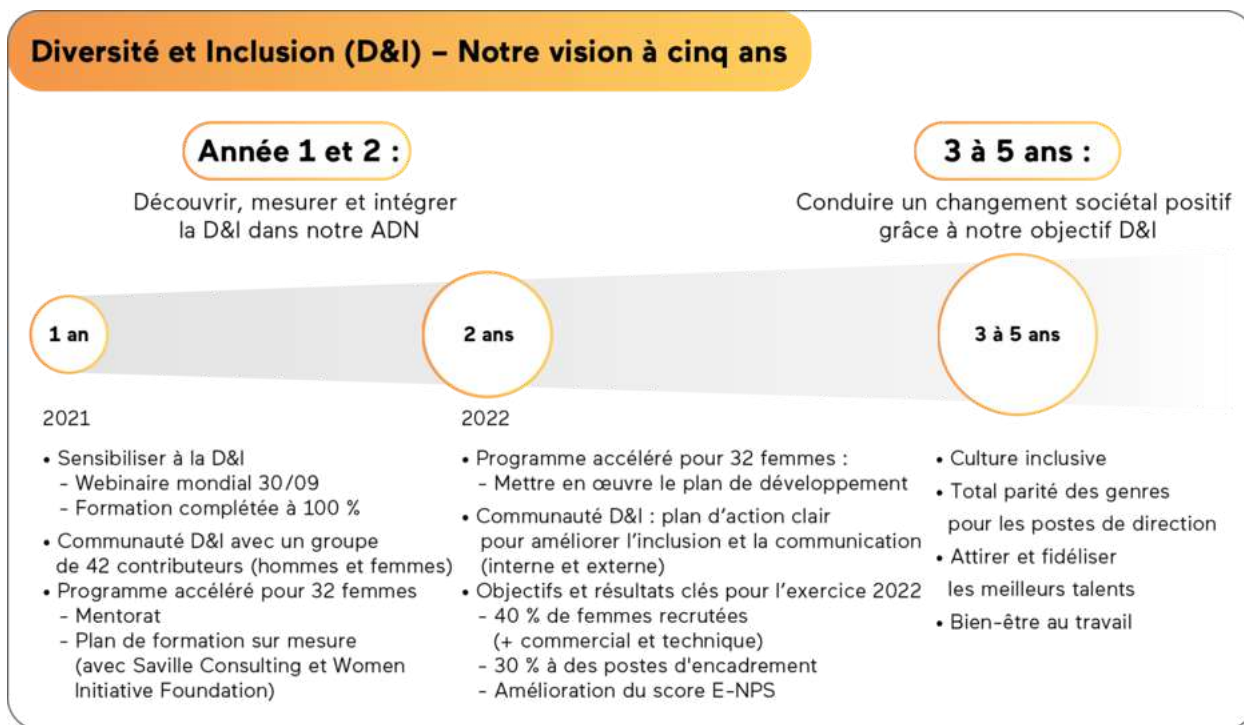
KPI	Section du rapport	Code GRI	Sujet	ODD	Sujet
Effectif par genre – programme de mentorat	Social	405	Diversité et égalité des chances		Égalité entre les sexes
% de femmes parmi les cadres supérieurs	Social	405	Diversité et égalité des chances		Égalité entre les sexes
% de femmes parmi les nouvelles recrues	Social	401	Embauches de nouveaux collaborateurs		Égalité entre les sexes

En tant que groupe mondial englobant diverses communautés, nous nous engageons à proposer une égalité de chances à toutes les femmes et tous les hommes employés dans la Société, quel que soit l'endroit où ils vivent et travaillent. Malgré cette intention, la sous-représentation des femmes dans l'ensemble du secteur technologique reste un problème à résoudre. Non seulement la technologie a besoin d'une plus grande représentation des femmes mais nous sommes également convaincus que la diversité au sein des équipes de direction conduit à une meilleure performance. Par conséquent, les fonctions dirigeantes dans le secteur doivent également intégrer plus de femmes dans leurs rangs. Pour l'année de 2022, 17 % des rôles techniques sont occupés par des femmes.

SES-imagotag s'efforce de promouvoir l'égalité des chances et l'égalité entre les sexes à tous les stades du développement de carrière. La Société a progressé en termes de mixité des genres, la proportion de femmes dans l'effectif passant de 23 % en 2016 à 34 % en 2022.

Pour parvenir à une meilleure représentation des genres, nous avons adopté une stratégie de recrutement proactive pour améliorer le ratio femmes-hommes, les femmes représentant 41 % des recrutements en 2022. En outre, le Groupe a initié un programme interne visant à accroître la représentation des femmes aux postes de direction par :

- l'identification des femmes qui ont le potentiel, à court ou moyen terme, d'accéder à des postes faisant partie des 10 % de niveaux de responsabilité les plus élevés dans l'entreprise ; et
- mise en place d'un programme de mentorat avec les membres du comité de direction et via des plans de développement individuels, au travers desquels les femmes sont encouragées à établir des liens avec des mentors parmi la Direction susceptibles de les aider à acquérir les compétences dont elles auront besoin pour être en mesure d'assumer des fonctions dirigeantes à l'avenir.



Ainsi, la représentation des femmes managers (top 25%) est passée de 24 % en 2021 à 27% pour l'année 2022.

En ce qui concerne la représentation des femmes dans le top 10% des cadres dirigeants de la Société celle-ci est de 26 % contre 20% en 2021.

	31-déc 22	31-déc-21
Proportion de femmes dans l'effectif	34 %	33 %
Rôles techniques occupées par des femmes	17 %	15 %
Proportion de femmes recrutées	41 %	37 %
Managers femmes (management d'au moins 1 personne)	27 %	24 %
Managers femmes ayant moins de 35 ans	49 %	40 %
Parmi les cadres supérieurs (membres GMB) les femmes représentent ⁽¹⁾	22 %	17 %

(1) GMB= Global Management Board - cf. section 3 de ce rapport pour plus de détails.

Engagement pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap

SES-imagotag s'engage dans l'insertion sociale et professionnelle des adultes en situation de handicap.

Une partie du processus de réparation du programme *Second Life ESL* est sous-traitée à des organismes spécialisés dans l'insertion sociale et professionnelle des adultes en situation de handicap. L'ESAT d'Eragny (organisme de placement des personnes en situation de handicap dans le Val-d'Oise) accompagne depuis les années 2000 nos efforts de reconditionnement des étiquettes électroniques.


En outre, le Groupe emploie directement une personne en situation de handicap déclarée en France.

Gestion des talents

Nous croyons que la motivation est le premier levier de performance et que tous nos collaborateurs peuvent obtenir de bons résultats s'ils sont motivés, formés, récompensés, animés d'un sentiment d'appartenance à long terme et convaincus que leur travail est important, qu'il a du sens et un impact positif. La diversité de nos offres d'emploi, notre croissance rapide à l'échelle mondiale et une très forte culture de l'innovation nous permettent d'offrir à nos collaborateurs des parcours professionnels multiples ainsi qu'un développement personnel rapide et épanouissant.

Notre politique de recrutement proactive cible les talents issus des meilleures écoles et avec une orientation internationale. Nous bénéficions ainsi d'un équilibre au plan des générations, expertises et expériences représentées avec la capacité de former et d'intégrer les nouvelles recrues.

Formation

KPI	Section du rapport	Code GRI	Sujet	ODD	Sujet
Formations et formations bilan carbone	Social	404-1, 404-2	Formation et éducation		Travail décent

Nous nous engageons à assurer une formation continue à nos collaborateurs. Dans la mesure où nous opérons dans un secteur de marché particulièrement innovant, nous tenons à nous assurer que tous nos collaborateurs disposent des compétences nécessaires pour évoluer au sein de la Société et du secteur, et pour développer pleinement leurs compétences et expertises.

Nous encourageons une culture d'apprentissage plus agile grâce à laquelle nos collaborateurs peuvent se perfectionner en accédant n'importe où et n'importe quand à notre plateforme d'e-learning, avec des investissements renforcés pour offrir un plus grand choix de contenus. L'objectif est de passer d'une logique d'obligation à une logique de sélection volontaire, où les collaborateurs peuvent choisir eux-mêmes les cours de formation en ligne qui sont pertinents pour leur carrière et leurs compétences en fonction de leur temps disponible et de leur motivation personnelle.

De plus, lors de nos entretiens semestriels, nous cherchons constamment à identifier les besoins de formation en adéquation avec les besoins de nos collaborateurs et les enjeux de la Société.

Le tableau ci-dessous détaille les dépenses de formation par salarié au cours des deux dernières années. Il faut noter que la pandémie a généré un effet adverse sur le nombre d'heures de formation en face à face, mais la société a significativement investi dans de nouvelles licences e-learning auprès de LinkedIn Learning afin de compléter la plateforme d'e-learning interne.

Année	Nombre de salariés	% des effectifs	Nombre d'heures de formation	Heures de formation e-Learning	Nombre d'heures de formation par salarié
2022	231	38 %	5 128	1 547	22,2
2021	147	27 %	2 903	1 437	19,75

A noter : les statistiques 2021 ont été fortement impactées à la baisse à cause d'un premier semestre encore marqué par la pandémie.

En 2022, nous retrouvons un rythme plus soutenu avec un mix de formation présentielle et de formation e-learning (360° learning pour les formations e-learning internes et LinkedIn Learning pour les formations e-learning sur étagères).

Focus: Formation sur le changement climatique

En complément de ces heures de formation, une formation mondiale commune sur les émissions carbone a été dispensée au second semestre 2021 à l'ensemble du personnel par la société de conseil réalisant l'audit carbone indépendant à l'échelle du groupe. Ce programme de formation a été organisé pour :


- sensibiliser au changement climatique et à ses conséquences, risques et opportunités ;
- améliorer la compréhension par les collaborateurs de l'empreinte environnementale de leurs activités, produits et actions, en vue de réduire l'empreinte carbone liée à nos opérations ;
- intégrer les considérations climatiques dans la politique de gestion des risques (risques de réputation, de transition ou physiques).

Plus généralement, ces formations visaient à réfléchir à la manière dont les enjeux énergétiques et climatiques deviendront un élément essentiel des stratégies de tous les acteurs économiques, et à anticiper les évolutions susceptibles d'intervenir par la réglementation, la fiscalité ou les forces du marché. Anticiper les perturbations futures permettra à l'entreprise de s'y préparer, d'être résiliente dans un contexte de transition, et ainsi d'assurer la pérennité économique de ses opérations.

Politique de rémunération et intéressement à long terme

Conformément aux engagements inscrits dans les principes édictés dans la politique en matière de droits du travail: la Direction des ressources Humaines veille à ce que chaque collaborateur perçoive une rémunération suffisante pour accéder à un niveau de vie décent, tel qu'inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme de l'Organisation des Nations Unies.

94 % des collaborateurs ont un contrat de travail à durée indéterminée et sont recrutés localement, contribuant ainsi à l'employabilité et au développement économique de chacun des pays où nous sommes implantés.

KPI	Section du rapport	Code GRI	Sujet	ODD	Sujet
Salariés bénéficiant de plans de rémunération à long terme	Social	401	Emploi		Travail décent

La trajectoire de croissance rapide des ventes de SES-imagotag et de performance financière depuis 2012 est directement liée au niveau d'engagement et d'expertise de nos équipes. À ce titre, il est essentiel que leur rémunération variable reflète leur contribution à la croissance et au succès du Groupe.

La politique de rémunération globale de la Société est fortement axée sur la performance, l'esprit d'entreprise et la responsabilité individuelle : la rémunération variable est conditionnée par la réalisation d'objectifs spécifiques et mesurables. Les primes individuelles sont mises en œuvre sur la base d'un tableau de bord dédié à des objectifs personnels spécifiques adaptés à la description du poste. Les tableaux de bord sont évalués deux fois par an lors du processus d'évaluation individuelle.

En parallèle des conventions collectives nationales réglementaires, qui prévoient des régimes de participation aux bénéfices pour les employés, le Groupe a accordé des actions gratuites ou actions de performance, et des stocks options à des contributeurs clés de la performance de la Société, et ce à plusieurs reprises depuis l'entrée en bourse de cette dernière :


- plans nationaux :
 - en 2020, un nouvel accord de participation aux bénéfices pour la période 2020 à 2022 a été signé au sein de SES-imagotag SA. Il prévoit l'attribution d'une prime d'intéressement potentielle beaucoup plus importante par rapport aux périodes précédentes,

- SES-imagotag Italia bénéficie également d'un accord d'intéressement depuis 2016,
- des plans spécifiques ont été mis en place dans l'entité américaine pour s'adapter aux réglementations locales ;
- avantages incitatifs mondiaux :
 - Suite à plusieurs plans d'actions de performance qui ont attribué des actions gratuites aux salariés, le dispositif en place depuis 2020, basé sur le plan stratégique VUSION, concerne une part significative de notre personnel (environ 30 %) susceptible de recevoir des actions gratuites de la Société sous réserve de la satisfaction de critères de performance spécifiques. Ces plans font de la motivation le premier levier de performance de l'entreprise et sont devenus des outils de premier plan pour attirer et fidéliser les collaborateurs les plus talentueux et pour les impliquer dans notre culture d'entreprise.

De plus, ces plans motivent les bénéficiaires sur des objectifs essentiels de création de valeur tels que la croissance, le développement durable (par la rentabilité et la gestion de trésorerie) ainsi que le cours de l'action.

La section 7 du document d'enregistrement universel présente des informations détaillées sur les plans d'actions de performance.

Évaluations managériales régulières

KPI	Section du rapport	Code GRI	Sujet	ODD	Sujet
Dialogue managérial : taux de réalisation	Social	401, 404-3	Emploi, revues d'évolution de carrière		Travail décent


Le Groupe réalise des entretiens individuels semestriels. Ces entretiens d'évaluation jaugent la performance des collaborateurs et fixent des objectifs individuels, en cohérence avec la stratégie de l'entreprise.

Afin d'homogénéiser les pratiques au sein du Groupe et d'assurer une application cohérente et équitable de la politique d'évaluation, nous utilisons notre outil « Foederis », plateforme digitale à la source d'une dématérialisation du processus des entretiens individuels semestriels. Cet outil est particulièrement pertinent au vu de l'essor géographique rapide du Groupe.

Chaque collaborateur, chaque manager doit respecter ce processus, soigneusement examiné par la direction des Ressources Humaines : l'identification des besoins en formation, des sous-performances, des performances exceptionnelles et des exigences spécifiques est réalisée grâce à cet examen et coordonnée avec les RH pour un suivi de carrière rigoureux.

100% des salariés du Groupe font l'objet d'une revue de performance et d'échange managérial.

Enquête de satisfaction des collaborateurs

KPI	Section du rapport	Code GRI	Sujet	ODD	Sujet
ENPS (Employee Net Promoter Score)	Social	401, 403	Emploi, promotion de la santé des travailleurs		Travail décent

En mai et octobre 2022, nous avons lancé une enquête de satisfaction des collaborateurs, basée sur notre plateforme Foederis et nous prévoyons d'organiser deux enquêtes par an à l'avenir. Les objectifs sont de :

a) mesurer l'expérience des collaborateurs selon le concept du Net Promoter Score (NPS) ;

b) développer et mener des enquêtes ciblées auprès des collaborateurs afin d'évaluer les perceptions sur des questions spécifiques ;

c) suivre les résultats et les avancées dans le temps, comparer les résultats avec ceux d'entreprises comparables.

Les résultats de notre enquête Employee Net Promoter Score (ENPS) sont très encourageants, puisque le taux de participation a atteint 77 % et que les collaborateurs ont eu des retours uniformément positifs concernant les affirmations suivantes :

Déclarations de l'enquête	2022		2021	
	Note (sur 5)	Taux de réponses positives	Note (sur 5)	Taux de réponses positives
Je fais confiance aux dirigeants de mon entreprise	4,3	87 %	4,1	79 %
Je me vois travailler ici dans trois ans	4,1	76 %	3,9	67 %
Je comprends et m'identifie aux valeurs de l'entreprise	4,2	81 %	4	74 %
Je suis satisfait de mon espace de travail	4,2	80 %	4	74 %
Je suis en mesure de contribuer à la mise en œuvre de la stratégie	4	75 %	3,9	70 %
J'ai le sentiment d'appartenir à mon entreprise	4,1	75 %	3,9	69 %
les chances de développement sont les mêmes pour tous (indépendamment du sexe, de l'origine ethnique, de la religion, de l'orientation sexuelle...)	4,3	83 %	non mesuré	non mesuré
Score ENPS Global		32		4

Sur la base des réponses à la question « Est-ce que vous recommanderiez votre entreprise comme une entreprise où il fait bon travailler ? », 51 % des salariés sont considérés comme des « ambassadeurs » dans une échelle de notation qui considère que 20 % et plus est un très bon niveau. Le score ENPS global atteint pour la dernière campagne d'octobre 2022 est de 32.

L'amélioration du score résulte des politiques très actives en matière de diversité, de mentoring, en matière d'investissements dans l'environnement de travail etc...


Droit de réunion et de négociation collective

Le Groupe a formalisé son respect du droit à la liberté d'association et de négociation collective au sein de sa politique en faveur des droits humains (disponible en ligne), et est signataire du Global Compact.

Plusieurs accords collectifs ont été négociés et conclus avec les représentants des salariés lorsque cette instance existe dans la filiale concernée, ou déclinés dans le monde afin d'assurer une homogénéité des pratiques :

- accord de télétravail ;
- Code Éthique ;
- charte informatique ;

D'une manière générale, le Groupe assure la meilleure protection et couverture sociale en vertu des réglementations nationales en matière de retraite et de sécurité sociale.

KPI	Section du rapport	Code GRI	Sujet	ODD	Sujet
Négociation collective, santé et sécurité	Social	403, 407	Emploi, liberté d'association,		Travail décent

Équilibre vie professionnelle/vie personnelle : environnements de travail

En 2021, un accord sur le télétravail a été mis en place afin que les salariés aient le droit de travailler deux jours par semaine depuis leur domicile. Ces accords sont déployés dans tous les pays dans lesquels nous sommes implantés.

72% des employés sont couverts par un accord de travail à distance. Ceci contribuera ainsi à limiter le temps de trajet et l'impact environnemental lié aux déplacements domicile-bureau.

Nous nous assurons que ce nouveau mode de travail s'effectue dans un cadre sécurisé. La connexion à distance est assurée par des plateformes VPN et est autorisée pour les collaborateurs ayant pris connaissance de la charte informatique, de notre Code de conduite des affaires. Cette approche est complétée par des dispositifs d'accompagnement des collaborateurs afin de préserver l'équilibre et la qualité de vie, notamment en matière de temps de connexion et de suivi de la santé.

Nous reconnaissons l'importance et les avantages d'être une organisation agile, tant en ce qui concerne la productivité que la prise en charge de nos collaborateurs. Pour nous, des horaires flexibles qui répondent à la fois aux besoins de l'organisation et à la situation personnelle de chacun constituent le meilleur modèle.

Afin de favoriser un travail d'équipe productif, nous avons investi dans le développement d'un nouvel espace de coworking destiné à offrir à l'ensemble de nos collaborateurs un terrain propice à l'interaction sociale, au partage des connaissances, à la réflexion et à la créativité. Un nouvel espace connecté, convivial, aéré, lumineux, flexible et agile pour permettre l'organisation de futurs événements, tant

internes qu'externes, et l'installation d'un nouveau showroom, plus spacieux et modernisé pour mettre en valeur nos produits et innovations.


Nous réalisons également des investissements similaires sur notre site de R&D en Autriche, qui compte le deuxième plus grand nombre de collaborateurs au sein du Groupe. Ces deux sites étaient déjà conformes à l'état de l'art en matière d'aménagement de bureaux et de bien-être au travail. Le siège du Groupe a déménagé en 2014 dans un bâtiment « Haute Qualité Environnementale » (HQE), conforme aux normes les plus strictes en matière de confort, d'éclairage, d'ergonomie, d'espaces sociaux et autres. En 2019, le centre de R&D et le siège social en Autriche ont été transférés dans un tout nouveau bâtiment à Fernitz, au sud de Graz. Spacieux, il propose un service de restauration, une salle d'entraînement pour pratiquer des sports, un mur d'escalade ainsi que des zones de loisirs.

Le Groupe continue de promouvoir des événements sociaux dans le but de favoriser un environnement interactif et collégial pour ses collaborateurs qui sont assurés tous les mois en groupe en fonction de l'ancienneté. Pour soutenir et maintenir croissance forte, il est essentiel d'assurer une cohésion d'équipe. Dans un environnement de travail dynamique et stimulant, il est important d'établir un esprit d'innovation et de collectif qui permette à la Société de relever avec succès les défis qu'elle s'est fixés et nous sommes proactifs dans la promotion de ce type d'interaction.

Nous avons mis en place un point mensuel assuré par le PDG, et des webinaires internes pour les équipes de vente et les domaines techniques. Nous avons ainsi pu continuer à partager et à en savoir plus sur les projets et la stratégie du Groupe.

Santé et sécurité

Le groupe a formalisé sa politique santé et sécurité, disponible en ligne.

KPI	Section du rapport	Code GRI	Sujet	ODD	Sujet
Négociation collective, santé et sécurité	Social	403-6, 407	Emploi, promotion de la santé des travailleurs		Travail décent

Le Groupe emploie directement 608 personnes à travers le monde et a également recours à des agences d'intérim et à des sous-traitants. Les employés du Groupe travaillent dans des environnements très divers et font ainsi face à des contraintes et risques très divers selon que leur environnement de travail est de nature industrielle ou tertiaire, nomade ou sédentaire.

À titre d'exemple, dans le contexte des activités logistiques et d'installations de solutions en magasin, le personnel comme les sous-traitants peuvent être exposés à des risques :

- liés à l'équipement et à l'organisation des sites (risques mécaniques et électriques, risques liés à l'ergonomie des installations, chariots élévateurs et engins de levage) ;

Par ailleurs, le personnel, notamment tertiaire, nomade ou commercial est exposé :

- à des risques liés aux déplacements professionnels (risques d'accidents ou sanitaires) ;
- aux risques psychosociaux en particulier depuis l'intensification du télétravail,

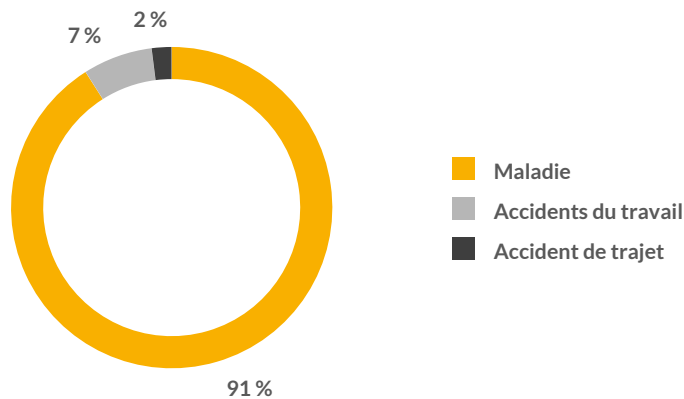
Ces risques peuvent avoir des conséquences sur la santé, le bien-être du personnel et des sous-traitants.. Ils font l'objet de mesures de prévention et d'atténuation appropriées détaillées. (notamment des contrôles d'équipements de protection individuelle pour nos équipes d'installation ainsi que pour nos équipes logistiques.).

Les référents RH de chaque filiale sont également les correspondants santé sécurité : chaque pays est responsable d'animer, en adéquation avec la réglementation et le niveau de risque local, la santé et la sécurité des salariés. Un reporting international est centralisé, récapitulant les arrêts maladie sur un périmètre mondial :

Le reporting des jours d'absence est scindé en 3 catégories :

- les arrêts maladie
- les accidents sur la trajet domicile lieu de travail
- les accidents du travail

Sur un total de 3 945 jours d'arrêt au niveau mondial, les causes d'arrêt sont indiquées en proportion ci-dessous :



En matière d'animation sportives, la direction des ressources humaines du groupe favorise les initiatives locales telles que la mise à disposition d'une salle de sport pour les salariés en Autriche ou l'organisation de cours de yoga ou de pilates dans les locaux du siège à Nanterre.

4.6 Périmètre d'application et méthodologie

Note méthodologique du reporting extra-financier

La démarche de reporting extra-financier du groupe SES-imagotag vise à répondre aux obligations prévues aux articles R.225-105, R.225-105-1 et L.225-102-1 du Code de Commerce français.

Période et fréquence de reporting

Les données collectées couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022. Aucune distinction n'a été faite entre les données. La remontée de ces données s'effectue à une fréquence annuelle. Certains indicateurs ne comportent pas de données historiques, leur suivi ayant débuté en 2022.

Périmètre

Le périmètre de reporting extra-financier se veut représentatif des activités du Groupe SES-imagotag.

Il est défini selon les règles suivantes :

- seules les sociétés consolidées dans les états financiers selon la méthode de l'intégration globale sont incluses dans le périmètre de reporting extra-financier ;
- les entités intégrées ou créées au cours de l'année N seront incluses au reporting de l'année N+1, afin d'adopter une démarche progressive ;
- les entités cédées au cours de l'année N sont exclues du périmètre de reporting de l'année N ;
- la mise à jour du périmètre pour le reporting de l'année N s'effectue au 31 décembre de l'année N par la direction du Groupe ;

- le périmètre du reporting extra-financier pour l'exercice 2022 comprend l'ensemble des entités consolidées du Groupe pour l'ensemble des indicateurs mentionnés.

Les exceptions sont :

- l'indicateur « recyclage des étiquettes », dont les données couvrent exclusivement l'Europe et excluent les entités situées en Asie et en Amérique du Nord et du Sud. Les entités prises en compte dans les calculs de l'indicateur « recyclage des étiquettes » représentent 483 millions d'euros de chiffre d'affaires annuel du Groupe, soit 78 % du chiffre d'affaires consolidé ;

Les spécificités liées aux limitations de périmètre concernant certains indicateurs sont détaillées ci-dessous :

Choix des politiques, résultats des politiques et indicateurs de performance extra-financiers

Le choix des politiques, résultats des politiques et indicateurs de performance extra-financiers présentés dans la déclaration de performance extra-financière s'effectue au regard des principaux risques liés à l'activité de la Société en matière sociale et environnementale.

Les informations suivantes listées au 2^{ème} alinéa du III. de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce ne sont pas jugées pertinentes, compte tenu de la nature des activités du Groupe SES-imagotag : la lutte contre la précarité alimentaire, une alimentation responsable, équitable et durable, ainsi que le respect du bien-être animal. Cependant, le score nutritionnel qui s'applique aux produits alimentaires destinés à l'homme pourrait être appliqué de la même façon à la nourriture pour animaux de compagnie et contribuer ainsi au bien-être animal.

Les politiques de risques portant sur la composition des produits et la santé des consommateurs ainsi que sur la sécurité alimentaire et la chaîne d'approvisionnement alimentaire durable sont déployées par le Groupe et seront présentées plus en détail dans les années à venir.

Consolidation et contrôle interne

Les données sont collectées de manière centrale ou auprès de chaque entité incluse dans le périmètre de reporting extra-financier à partir des sources suivantes : extractions de systèmes d'informations, fichiers de suivi sous Excel, factures, etc. Les informations qualitatives sont quant à elles collectées de manière centralisée par la direction du Groupe. Les données sont contrôlées et validées par les directions opérationnelles du Groupe.

Contrôles externes

En application des dispositions de l'article R.225-105-2 du Code de Commerce, le Groupe SES-imagotag a désigné à partir de l'exercice 2022 l'un de ses commissaires aux comptes en tant qu'organisme tiers indépendant appelé à vérifier la déclaration de performance extra-financière. L'avis motivé sur la conformité de la déclaration de performance extra-financière, ainsi que sur la sincérité des informations, est présenté en dernière page de ce rapport DPEF.

Spécificités et limites méthodologiques

Les numéros d'indicateurs répondent à la numérotation du tableaux enjeux et ambitions de la section 4.2.4 et lorsque les indicateurs n'ont pas été retenus pour figurer sur ce tableau, la section du rapport dans laquelle ils sont cités, est mentionnée:

Indicateur 1: Nombre de familles de brevets dédiés à la réduction de l'empreinte carbone des solutions

L'ensemble des brevets déposés par les entités du groupe, est géré de manière centralisée, au sein du département R&D afin d'assurer la veille et le suivi des dépôts et des défenses éventuelles de brevets. Les brevets déposés sont regroupés par familles technologiques et l'identification de leur caractère bénéfique pour l'empreinte carbone des produits et solutions du Groupe est déterminée par le département R&D en fonction de critères tels que: les économies d'énergie, la réduction des déchets, et l'empreinte carbone.

Indicateur 2 : L'intensité carbone

L'intensité carbone est obtenue par la simple division de l'empreinte carbone totale du groupe (scopes 1,2 et 3) divisé par le chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Émissions de gaz à effet de serre:

Les émissions portent sur les scopes 1, 2 et 3 selon la méthodologie réglementaire pour la réalisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre pour l'année 2022.

SES-imagotag mesure l'empreinte carbone de ses activités, celle de ses employés, et de sa consommation énergétique sur les scopes 1, 2 et 3 selon le cadre général proposé par le GHG Protocol. La comptabilité carbone, commune à toutes les sociétés du Groupe, s'appuie sur les référentiels internationaux :

GHG Protocol, Agence internationale de l'énergie, ISO 14064-1-2016 et ADEME.

Les données de l'ensemble des filiales du Groupe sont consolidées pour réaliser la déclaration.

Scope 1 : prise en compte des émissions du GPL (butane, propane), du gaz naturel, de fioul domestique ou gazole, du fioul lourd et du kérosène pour les sources fixes et mobiles ainsi que les émissions liées aux fuites de fluides frigorigènes. La prise en compte des véhicules utilisés par la totalité du périmètre Groupe est assurée grâce au suivi des retraitements IFRS16, permettant d'inventorier la flotte de véhicules en location longue durée, ainsi que leur motorisation respective.

Les achats de gaz naturel destiné à chauffer nos entrepôts ont été par ailleurs, comptabilisés.

Scope 2 : prise en compte des émissions provenant des achats d'électricité, de vapeur, de chaleur et de froid. Les facteurs d'émission d'électricité ne prennent en compte que la combustion. Les émissions exprimées pour le scope 2 selon la méthode « location based » (correspondant aux émissions de CO₂ calculées à partir des facteurs d'émission "pays" issus de l'ADEME pour les années 2018-2020 et de l'AIE pour l'année 2021) calculées à partir des facteurs d'émission standard par pays de localisation, par mètre carré occupé et effectif présent.

Scope 3 Fabrication et usage des produits vendus : L'analyse du cycle de vie des produits du Groupe a été confiée à la société RDC environnement, qui a procédé à l'analyse fine des composants détaillés dans la nomenclature industrielle de nos IoT (écran, circuit imprimé, cadre plastique etc...) de l'extraction minière à l'acheminement en usine d'assemblage, en tenant compte de l'énergie nécessaire à chacune des étapes industrielles, de l'emballage et des transports à chaque étape jusqu'au produit fini et son entreposage. Les rails et dispositifs d'attache sont inclus dans cette analyse.

L'usage chez les clients (consommation des serveurs etc...) ainsi que la fin de vie du produit ont également été pris en compte (destruction auprès des organismes agréés), ainsi que son reconditionnement éventuel (programme « second life ESL ») pour une vision exhaustive du cycle de vie, évalué selon le GHG Protocol.

Scope 3 Fret : Le périmètre sélectionné concerne majoritairement le fret interne et le fret amont. Le mode de calcul retenu est celui des facteurs d'émissions monétaires qui permettent d'associer des émissions de CO₂ aux montants engagés en fonction du mode de transport (routier, aérien, ferroviaire).

Scope 3 Biens utilisés : La prise en compte des actifs utilisés par la totalité du périmètre Groupe est assurée par le suivi des retraitements IFRS16, permettant d'inventorier bureaux et entrepôts en location longue durée, ainsi que leur surface respective.

Scope 3 Déplacements professionnels : La prise en compte des émissions liées aux déplacements professionnels sur le périmètre du Groupe est réalisée grâce au reporting de l'agence de voyage centralisée.

Scope 3 Déplacements domicile-travail : Les émissions liées aux trajets domicile-travail ont été estimées en tenant compte de la distance moyenne parcourue A/R pour l'ensemble des salariés. La distance est calculée de ville à ville pour une fréquence correspondant au nombre de jours légaux de travail sur l'année et en tenant compte des accords de télétravail. Le calcul est réalisé en estimant les modes de transport utilisés auxquels est attribué un facteur d'émission de CO₂ par kilomètre pour chaque mode : véhicule particulier (100 % thermique); transport en commun (bus, train, tram, métro), mobylette/motocyclette. Les émissions dégagées dans le cadre des trajets domicile-travail représentent une estimation et non un calcul exact en raison de la disponibilité des données, à associer à de nombreuses hypothèses. Le niveau d'incertitude reste encore significatif sur ce poste.

Scope 3 Achats de biens et services : Les émissions induites par les achats de biens et services du Groupe ont été estimées en ayant recours aux facteurs d'émissions monétaires qui associent des émissions de CO₂ à la valeur des achats réalisés selon différentes natures de biens ou services achetés. Le périmètre comprend l'ensemble des entités consolidées du Groupe.

Indicateur 3 : Second life ESL (recyclage d'étiquettes électroniques)

Second life ESL ou recyclage d'étiquettes électroniques : Le calcul de l'indicateur repose sur les quantités d'étiquettes âgées de plus de six ans pour lesquelles un tri a été effectué au sein de nos centres européens. Les données sont purement européennes et excluent les entités situées en Asie et en Amérique du Nord et du Sud : les entités incluses pour le calcul de l'indicateur « recyclage des étiquettes » représentent 483 millions d'euros du chiffre d'affaires annuel du Groupe (soit 78 % du CA consolidé).

Les entités du périmètre d'Asie ou d'Amérique du Nord et du Sud représentent 136 millions d'euros du chiffre d'affaires annuel du Groupe et leur non prise en compte ne fausse pas significativement l'indicateur car soit les étiquettes installées sur ces territoires sont en général récentes et ont une durée d'utilisation inférieure à six ans ; soit, si elles sont exploitées depuis plus de six ans, le chiffre d'affaires respectif des entités concernées (Singapour et Mexique) ne représente que 0,65 % du chiffre d'affaires total consolidé.

Indicateur 4: Émissions évitées

Cet indicateur fera l'objet d'une méthodologie au sein du rapport 2023.

Indicateur 5 et 6: Audit de notre chaîne d'approvisionnement et signature du Code de conduite fournisseurs:

Le département en charge de l'approvisionnement industriel du Groupe, pilote l'audit qualité et l'audit RSE des fournisseurs en sélectionnant les fournisseurs les plus significatifs, sur la base des achats de l'exercice fiscal en cours (information fournie par les services comptables).

Sur cette base, les audits internes ou externalisés (questionnaire EcoVadis) sont menés sur les fournisseurs les plus matériels et permettent de calculer le nombre de

fournisseurs et donc le volant d'achats ayant été audité et/o u ayant signé le Code de conduite fournisseur.

Indicateurs ressources humaines:

Indicateurs 7, 9, 10

L'ensemble des indicateurs descriptifs de la pyramide des âges, de l'ensemble des ratios hommes/femmes, des heures de formation et des ratios d'entretien managérial, sont tous basés sur les reportings numérisés effectués par la direction des ressources humaines, dont le périmètre est l'ensemble des entités du Groupe, sans exception.

L'indicateur formation prend en compte l'ensemble des formations dispensées aux salariés (y compris stagiaires et VIE) qu'ils figurent encore ou non parmi les effectifs à la clôture de l'exercice.

L'indicateur politique de rémunération long terme répond également à une analyse couvrant l'ensemble des entités consolidées du Groupe, sans exception.

L'indicateur de signature du Code d'éthique est issu de la plateforme de diffusion de ce code, couplée au logiciel DocuSign, permettant une mesure en temps réel du taux de retour : l'ensemble des salariés du Groupe reçoit cette demande.

Indicateur 8 : eNPS

Net Promoter Score des salariés : le feedback des salariés peut varier de 0 (Pas du tout probable) à 10 (Très probable). Les salariés interrogés sont classés en trois catégories : les ambassadeurs (supérieur à 8,5), les neutres (6,5 à 8,49), les non-ambassadeurs (2,5 à 6,49) et les détracteurs (0 à 2,49).

Le score eNPS est ensuite calculé selon la formule suivante : $eNPS = \% \text{ d'ambassadeurs} - (\% \text{ de non-ambassadeurs} + \% \text{ de détracteurs})$.

Les scores NPS vont d'un minimum de - 100 (si chaque membre de l'équipe est un non-ambassadeur ou un détracteur) à un maximum de 100 (si chaque membre de l'équipe est un promoteur). Les collaborateurs qui notent l'entreprise entre 9 et 10/10 sont des promoteurs ; entre 7 et 8 sont neutres ; et entre 1 et 6 sont des détracteurs.

Le périmètre des salariés sondés comprends tous les types de contrats y compris stagiaires, contrat à durée déterminée et VIE.

Indicateur 11: Composition du Conseil d'administration

Cet indicateur est le reflet des statistiques fournies dans le rapport de Gouvernance de l'entreprise, et notamment de la section 3.2.1. Ces informations répondent à la réglementation française ainsi qu'aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers et du Code AFEP MEDEF.

Indicateur 12: Notations externes

L'ensemble des notations externes auxquels le groupe se soumet, (EcoVadis, ISS, MSCI, CDP) exigent toutes que le périmètre d'investigation soit un périmètre Groupe.

Dans le cas des évaluations externes de type MSCI ou ISS, ces dernières se basent sur l'information publique et, notamment, l'information et les indicateurs publiés au sein de ce rapport.

Dans le cas de l'évaluation EcoVadis qui repose sur un audit documentaire, l'exigence est la même: un document qui ne serait valide que pour l'entité mère ne sera pas reconnu comme valide pour le Groupe.

Autres indicateurs

Indicateur NPS: satisfaction clients (section 4.5.1)

Net Promoter Score des clients: le calcul de cet indicateur est basé sur les retours des clients du Groupe (périmètre incluant le périmètre Monde hors Chine). L'indicateur NPS mesure dans quelle mesure les clients recommandent une entreprise.

Un client qui note le fournisseur entre 9 et 10/10 est un promoteur, entre 7 et 8 il est neutre, entre 1 et 6 il est détracteur.

Le NPS est calculé en prenant en compte la différence entre le % de promoteurs et le % de détracteurs.

Indicateur : magasins connectés et articles suivis (section 4.5.1)

Les résultats de cette optimisation de l'emballage sont indiqués ci-dessous pour les trois tailles d'étiquettes les plus répandues, à savoir 1,6, 2,6 et 2,2 pouces :

Taille	Nouvel emballage		Ancien emballage	
	Poids du matériau d'emballage (g)	Poids brut (g/boîte, GL4)	Poids du matériau d'emballage (g)	Poids brut (g/boîte, GL4)
1,6	320	2 400	795	2 920
2,2	365	3 550	795	4 020
2,6	355	3 390	620	3 650

Ces résultats sont ensuite appliqués aux quantités d'EEG transitant effectivement par la logistique amont depuis juillet 2021.

Non seulement le poids et le volume des emballages ont été réduits mais cette action a également permis d'accroître sensiblement les taux de remplissage des conteneurs ainsi que le nombre d'expéditions.

Le bilan pour nos trois références EEG les plus vendues, qui représentent 70 % de nos ventes, est le suivant :

- quantité d'EEG de 1,6 pouce par palette avant optimisation : 7 200, après optimisation : 16 800 ;
- quantité d'EEG de 2,2 pouces par palette avant optimisation : 7 200, après optimisation : 16 000 ;
- quantité d'EEG de 2,6 pouces par palette avant optimisation : 5 760, après optimisation : 11 520.

Ces améliorations, associées à un effet de mix logistique, ont conduit à une amélioration de l'empreinte carbone de la chaîne d'approvisionnement.

Les magasins connectés reflètent le nombre total de magasins et le nombre total d'étiquettes connectées au cloud.

Par rapport à l'année dernière, le nombre total d'étiquettes en magasin est comptabilisé, qu'elles soient ou non connectées et actives en magasin.

La technologie Captana, permet de détecter et mesurer entre autre le nombre de SKUs en rupture de stock en magasin (SKU = unité de vente ou « stock keeping unit » - Un SKU dispose d'un code unique composé de lettres et de numéros). Captana permet également de suivre et contrôler les « facings » des produits exposés en rayon. Le facing, est un terme de merchandising désignant le nombre de produits faisant directement face au consommateur sur un ou plusieurs niveaux d'un linéaire dans un point de vente.

Indicateur : économies d'emballages (section 4.3.2.2)

Le calcul des charges de palettes optimisées via l'optimisation des emballages est le fruit d'une coopération étroite avec l'un de nos partenaires industriels en Asie du Sud-Est.

Cette coopération s'est traduite par une réduction du nombre de boîtes, le retrait des feuilles de protection en plastique des écrans d'étiquettes et l'utilisation de matériaux recyclables uniquement pour l'emballage final des appareils électroniques.

Indicateur Empreinte carbone des collaborateurs (section 4.3.2)

Les statistiques sur le type de motorisation de la flotte de véhicules du Groupe ont été réalisées sur l'ensemble des entités du Groupe, basées sur le fichier du département de la direction financière/ consolidation pilotant l'ensemble des baux faisant l'objet d'un retraitement IFRS 16. Le Groupe ne possède aucun véhicule en propre.

Les modèles et références de véhicules loués ont permis d'identifier le type de motorisation thermique, hybride ou électrique.

Indicateur Conduite éthique des affaires et lutte contre la corruption (section 4.2.3)

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe est publié sous un nouvel axe analytique déterminé par le croisement entre la répartition des zones géographiques sur lesquelles le Groupe a facturé ses clients au cours de l'exercice fiscal, et le classement de ces dernières en matière de corruption selon l'index de corruption 2022, publié par Transparency International disponible sur le site: <https://www.transparency.org/en/cpi/2022>

4.7 Rapport de l'OTI

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société (ci-après « entité ») désigné organisme tiers indépendant ou OTI ("tierce partie"), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1884¹, nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion du Groupe en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la Déclaration est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration (ou disponibles sur le site internet ou sur demande au siège de l'entité).

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'entité

Il appartient à la direction de :

- sélectionner ou établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- préparer une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant ; ainsi que
- mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie par le Conseil d'administration.

¹ Accréditation Cofrac Inspection, n°3-1884, portée disponible sur le site www.cofrac.fr

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné OTI

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, *Intervention du commissaire aux comptes, intervention de l'OTI - Déclaration de performance extra-financière*, tenant lieu de programme de vérification, et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée)².

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de six personnes et se sont déroulés entre février et avril 2023 sur une durée totale d'intervention de trois semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;

² ISAE 3000 (révisée) - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services, ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe. Nos travaux ont été menés au siège de l'entité consolidante.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16, avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés au siège de l'entité et couvrent 100 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris-La Défense, le 28 avril 2023

KPMG S.A.

Grégoire Menou
Associé

Fanny Houlliot
Expert ESG
Centre d'Excellence ESG

Annexe

Informations qualitatives (actions et résultats) considérées les plus importantes

Engagements et actions visant à réduire l'impact environnemental des produits

Actions menées en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap

Mesures prises pour promouvoir l'égalité Homme/Femme et résultats associés

E-learning sur la conduite éthique des affaires

Dispositifs d'évaluation de la performance RSE des fournisseurs et sous-traitants menés par un tiers et par le groupe.

Politiques et actions en matière de droit du travail et de droits humains

Déploiement de technologie pour optimiser les stocks et lutter contre le gaspillage dans le retail

Indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs considérés les plus importants

Total des émissions de gaz à effet de serre (scopes 1, 2 et 3)

Nombre d'étiquettes recyclées

Effectif et répartition par genre, par catégorie et par âge

Nombre d'heures de formation par salarié

Employee Net Promoter Score (E-NPS)

Net Promoter Score (NPS)

Nombre de magasins connectés et nombre d'étiquettes connectées

